

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**LE RÔLE DE LA MICROFINANCE DANS L'AUTONOMISATION
ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES FEMMES AU
DÉVELOPPEMENT LOCAL AU RWANDA**

Mémoire présenté

comme exigence partielle

de la maîtrise en développement régional

Par Marie-Grâce Ikirezi Ngabonzima

Septembre 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Dédicaces

A toi ma chère maman ;

A toi Athanase, mon bien aimé mari ;

A toute ma précieuse famille ;

A vous mes fidèles amis,

Pour tout ce que vous représentez pour moi, ce mémoire vous est dédié.

Avant propos

La problématique abordée dans ce mémoire m'a accompagnée tout au long de mes expériences de travail sur le terrain du Rwanda. A cette époque située autour des années 2000, j'étais fascinée par quelques changements visibles apportés par certains programmes de développement dans la vie des femmes. Le tout nouveau secteur de la microfinance qui avait acquis une grande renommée faisait partie de ces programmes. Ainsi, en tant qu'agent de développement, je m'interrogeais sur les liens entre la microfinance, l'autonomie des femmes et le développement. Mais mes questions restaient sans réponse.

Cette étude a tenté de répondre à ces interrogations en utilisant la méthodologie qualitative avec comme outils l'observation directe et les entrevues en profondeur auprès de neuf femmes membres des institutions de microfinance, de trois employés de ces institutions et de trois autorités locales des villages d'où proviennent les femmes interrogées. Avec les résultats obtenus, nous espérons avoir contribué à l'éclaircissement du rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda.

Mais, si j'y suis parvenue, c'est grâce au soutien de certaines personnes à qui je voudrais exprimer ma profonde gratitude. De prime abord, j'aimerais vivement remercier ma directrice de mémoire, Madame Danielle Lafontaine, qui, par ses compétences, sa disponibilité et ses qualités humaines m'a prodigué des conseils et des encouragements d'une importance inestimable dans l'accomplissement de ce travail.

A tous les professeurs du programme de maîtrise en développement régional qui m'ont accompagnée tout au long de ma formation durant les deux dernières années, je dis sincèrement merci. Merci également à l'Agence Canadienne de Développement International qui, à travers le Programme Canadien des Bourses de la francophonie, m'a assuré un soutien financier pour mes études et la réalisation de cette recherche. Je tiens aussi à exprimer toute ma reconnaissance aux responsables des institutions de

microfinance pour leur accueil chaleureux ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé aux entrevues sans lesquelles ce travail n'aurait pas été possible.

Un profond merci et une infinie reconnaissance vont à mon mari Athanase Kagina pour son affection, sa compréhension et son amour inconditionnel. J'espère que ce travail sera à la hauteur de ses sacrifices pendant toute la durée de mes études. A ma mère, à mes frères et sœurs, à toute ma grande famille de la Communauté de l'Emmanuel, pour leur assistance aussi bien morale que matérielle; que chacun trouve dans ce travail la joie de sa contribution.

Qu'il me soit, enfin, permis d'adresser ma gratitude à Isabelle Lavoie, Prosper Habimana et Jonas Niyonzima pour m'avoir aidée dans le processus de mon intégration à mon arrivée à l'Université du Québec à Rimouski et assistée par des conseils judicieux chaque fois que j'en avais besoin, qu'ils soient assurés de ma reconnaissance. A tous mes amis et à toutes les personnes, nommés ou non, qui m'ont épaulée d'une façon ou d'une autre tout au long de ce travail, j'adresse mes sincères remerciements. Puisse le Seigneur les bénir tous.

Table des matières

Dédicace.....	i
Avant Propos.....	ii
Tables des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures.....	vii
Liste des sigles.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE.....	3
1.1 Cadre général.....	3
1.1.1 Position du problème.....	3
1.1.2 Les intentions de recherche.....	13
1.2 Cadre conceptuel.....	14
1.2.1 La participation active des femmes au développement local.....	15
1.2.2 Le concept d'autonomie	26
1.2.3 La microfinance.....	31
1.3 Les questions et hypothèses de recherche.....	47
1.3.1 La question principale.....	48
1.3.2 Les questions spécifiques.....	48
1.3.3 Les hypothèses de recherche.....	48
1.4 La méthodologie de recherche.....	49
1.4.1 La population et l'échantillon d'étude.....	49
1.4.2 Le terrain de recherche.....	51
1.4.3 La procédure de collecte des données.....	53
1.4.4 Le schéma d'entrevue.....	55
1.4.5 Les questions éthiques.....	57
1.4.6 La procédure d'analyse des données.....	58
CHAPITRE 2 : RÉSULTATS DE RECHERCHE.....	60
2.1 Les considérations générales sur le lieu de recherche : le Rwanda.....	60

2.1.1 L'organisation administrative du Rwanda.....	60
2.1.2 Les aspects socio-économiques	63
2.1.3 Les politiques de développement au Rwanda.....	66
2.2 La présentation des Institutions de Microfinance (IMF).....	75
2.2.1 Coopérative d'Épargne et Crédit Duterimbere Kigali (COOPEDU).....	75
2.2.2 Vision finance Company S.A. (VFC).....	78
2.2.3 Réseau Interdiocésain de Microfinance S.A. (RIM S.A.).....	80
2.3 Analyse et présentation des résultats de l'entretien.....	83
2.3.1 Analyse descriptive : Le portrait des participants à l'enquête.....	83
2.3.2 Analyse thématique	97
2.4 Synthèse globale et discussion des résultats	157
 CONCLUSION GÉNÉRALE.....	 164
 BIBLIOGRAPHIE.....	 169
 ANNEXES.....	 176

Liste des tableaux

	Page
Tableau n°1 : Outil de mesure de l'impact socioéconomique.....	40
Tableau n°2 : Tableau des indicateurs.....	46
Tableau n°3 : Calendrier de la collecte des données.....	55
Tableau n°4 : Tableau des principaux thèmes et sous-thèmes.....	56
Tableau n°5 : La part de l'homme et de la femme dans la gestion du patrimoine familial.....	64
Tableau n°6 : La vision 2020 pour le développement au Rwanda et les OMD.....	67
Tableau n°7 : COOPEDU : Catégories de crédits	76
Tableau n°8 : COOPEDU : La situation des dépôts et des crédits à la fin 2007.....	78
Tableau n°9 : VFC S.A. : Les types de crédits.....	79
Tableau n°10 : RIM S.A. : Les types de crédits	81
Tableau n°11 : Les caractéristiques des femmes participantes à l'enquête.....	91
Tableau n°12 : Les caractéristiques du personnel des IMF.....	94
Tableau n°13 : Les caractéristiques des autorités locales.....	96
Tableau n°14 : Les raisons d'adhésion des femmes aux IMF	99
Tableau n°15 : Procédures de demande de crédits.....	112
Tableau n°16 : Les acquis de la microfinance	116

Liste des figures

	Page
Figure n°1 : Les objectifs stratégiques d'une IMF	39
Figure n°2 : Schéma opératoire.....	49
Figure n°3 : La structure administrative au Rwanda.....	62

Liste des sigles

ACDI : Agence Canadienne de Développement International

ASSOFI : Association de solidarité financière

BIT : Bureau International du travail

BNR : Banque Nationale du Rwanda

CAPMER : Centre d'Appui aux Moyennes et Petites Entreprises au Rwanda

CGAP: Consulative Group to Assist the Poorest

COOPEDU : Coopérative d'épargne et de crédit Duterimbere

FENU : Fonds d'Équipement des Nations Unies

GED : Genre et Développement

GWA : Gender and Water

IFAD: International Fund for Agricultural Development

IFD : Intégration des Femmes au Développement

IMF: Institution de Microfinance

IWACU : Centre de Formation et de Recherche Coopératives au Rwanda

MIGEPF: Ministère du Genre de la Promotion de la Famille

MINALOC : Ministère de l'Administration Locale

MINECOFIN : Ministère des Finances et de la Planification Économique

ONAPO : Office Nationale de la Population

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

RDC : République Démocratique du Congo

RIM : Réseau Interdiocésain de Microfinance

S.A. Société anonyme

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

USAID: United States Agency for International Development

VFC : Vision Finance Company

Introduction

Comme tant de pays en voie de développement, le Rwanda fait face aujourd'hui à un sérieux défi : celui de revoir son système économique par la mise en place de politiques et programmes de développement visant la réduction de la pauvreté qui frappe la majeure partie de la population. Dans cette optique, aucune piste n'a été négligée. C'est ainsi que le nouveau système financier de la microfinance considéré, sur le plan mondial, comme un véritable moteur de développement, occupe une place prépondérante dans le développement national.

En effet, avec son objectif de fournir des services financiers aux pauvres (hommes et femmes), la microfinance apparaît comme une stratégie essentielle dans l'atteinte des objectifs de la vision 2020 pour le développement au Rwanda. Le mérite de la microfinance dans ce contexte est d'intégrer dans le processus de développement la population vulnérable composée majoritairement par les femmes en leur donnant un pouvoir d'action.

En même temps, rejoignant la perspective du «genre et développement» dont il sera question plus loin dans ce travail, nous observons une prise de conscience nationale de la nécessité de considérer les femmes comme des agentes économiques dans un double objectif. D'une part, il y a le souci de mettre en valeur toutes les ressources humaines disponibles pour maximiser les résultats. D'autre part, cela se situe dans le cadre d'une tentative de promouvoir le droit des femmes d'accéder à tous les secteurs de la vie nationale.

Ce regain d'intérêt porté aux femmes au Rwanda est ainsi lié à la mise en place de la politique nationale du genre qui suggère que le genre doit apparaître dans les objectifs prioritaires de tous les programmes de développement. Beaucoup de programmes, dont celui de la microfinance, font un réel effort pour répondre à cette exigence en ciblant principalement les femmes.

C'est dans ce cadre, que compte tenu des statistiques impressionnantes issues de plusieurs coins du monde qui attestent le succès de la microfinance en ce qui concerne le renforcement du pouvoir d'action des femmes et le soutien au développement des régions, cette étude pose la question du rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda. Celle-ci est divisée en deux chapitres.

Le premier chapitre concerne la problématique et la méthodologie de la présente recherche. Il présente le cadre général et le cadre conceptuel de l'étude, les intentions de recherche et les différents aspects de la démarche méthodologique. Le deuxième chapitre porte sur les résultats de l'étude. Il donne d'abord les précisions sur le lieu de recherche, en l'occurrence le Rwanda, pour se consacrer ensuite à l'analyse et la présentation des résultats de la recherche. Enfin, il présente une synthèse globale des données de la recherche incluant la discussion des résultats. Nous terminerons avec une conclusion générale qui retracera en peu de mots les aspects essentiels et les résultats de l'étude.

Chapitre 1 : Problématique et méthodologie

Dans ce chapitre, nous allons présenter, dans un premier temps, la principale question de cette étude en la plaçant dans le contexte dans lequel elle a émergé et en définissant les principaux concepts de l'étude. Dans un deuxième temps, nous aborderons les aspects méthodologiques de l'étude.

1.1 Cadre général

Le cadre général de la recherche comporte deux parties. La première porte sur la position du problème et décrit l'état de la situation et de la recherche ainsi que la pertinence sociale et scientifique de l'étude. La deuxième partie quant à elle, présente les intentions de la recherche.

1.1.1 Position du problème

Cette partie va présenter le problème central de ce mémoire. Il sera question d'analyser la situation où il se situe et l'état de la recherche par rapport à ce problème afin de montrer l'apport de l'étude dans sa résolution et de justifier ainsi sa pertinence sociale et scientifique.

1.1.1.1 État de la situation

Depuis la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptés par 48 États membres des Nations Unies, le 10 décembre 1948 avec pour fondement les principes d'«égalité» et de «la non-discrimination», la conscience de l'égalité de dignité entre les hommes et les femmes s'est accrue. Le respect de la dignité de la personne humaine, la protection des droits humains et la lutte contre les inégalités sont au centre des préoccupations de la communauté internationale. Cela n'empêche pas cependant que les inégalités subsistent dans toutes les communautés humaines. Parmi les inégalités les plus frappantes, il ya les inégalités entre les genres qui se retrouvent partout dans le monde, comme l'affirme Kabeer (2005 : 9-10) :

Les inégalités des genres existent dans toutes les sociétés mais aussi à tous les niveaux de ces sociétés (...) L'inégalité des genres est instaurée et

confirmée par les lois et les règlements officiels de la société, mais aussi par ses normes non écrites et par les clichés et les consensus, même implicites qui la parcourent. Si elle est extrêmement présente entre les sociétés, elle constitue aussi la forme la plus répandue de désavantage social à l'intérieur de chaque société.

Les inégalités des genres affectent spécialement les femmes. En effet, ces dernières sont les plus défavorisées dans plusieurs sociétés et dans divers domaines de la vie. C'est ce que souligne Massard (1992), en montrant que les discriminations contre les femmes se manifestent par les problèmes d'accès à la scolarisation, aux biens fonciers et à l'emploi, par l'exclusion du domaine public et des ressources économiques et par la tendance à constituer deux mondes distincts : celui des femmes qui est relatif aux travaux domestiques et à la reproduction et celui des hommes lié à la production économique et aux relations sociales. En vue de mettre l'accent sur l'accès limité à l'emploi rémunéré pour les femmes et les problèmes de revenus qui en sont la conséquence directe, Halimi (1995 : 23) insiste sur les écarts entre le travail réalisé par les femmes et leurs revenus dans le monde :

Les femmes représentent 52% de la population du monde. Elles constituent le tiers de la main-d'œuvre, tout en exécutant les deux tiers de travail, avec le fameux cumul (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur quand elles ont un emploi). Pour cela elles touchent seulement un dixième du revenu mondial et quant au patrimoine immobilier, elles n'en possèdent qu'un centième.

Remarquons que dans les pays en voie de développement, le principal travail des femmes est la production des produits vivriers dans les propriétés familiales. Selon Halimi (1995 : 30), «elles créent la moitié des produits alimentaires dans le monde ». Pourtant, les femmes n'ont pas accès à la production agricole et aux autres ressources familiales étant donné de nombreux facteurs socioculturels qui avantagent les hommes au détriment des femmes. Les hommes quant à eux, profitent bien de cette situation car d'après Kabeer (2005 : XXI), «ils exploitent leur accès privilégié aux ressources à l'intérieur du ménage et dans le domaine public élargi pour défendre et privilégier leurs propres intérêts, souvent aux dépend des femmes et des filles ».

Cette difficulté d'accès à l'emploi rémunéré et aux ressources économiques met les femmes dans une situation de dépendance et de pauvreté qui se dégrade de plus en plus. Bisilliat (2000 :81), donne certains chiffres qui indiquent la gravité de cette situation. Pour elle, «un des indicateurs de ces dégradations est le chiffre toujours croissant des femmes chefs de familles : 30% et parfois 45% ou 50%, qui comptent parmi les plus pauvres des pauvres».

Il importe de prendre note que ces chiffres confirment ce que dit Halimi (1995 : 29) à propos des résultats d'une enquête menée une décennie avant, en 1988, dans 99 pays où vivent 92% de la population féminine du monde qui ont montré que « les femmes les plus pauvres sont de plus en plus pauvres, qu'elles sont sans ressources propres, qu'elles n'ont aucun pouvoir ». Ce qui est donc déplorable est que, dans le monde entier, la situation socio-économique des femmes ne s'améliore pas avec le temps. En effet, comme le montre Kabeer (2005 : 19), le Rapport Mondial sur le Développement Humain présenté en 1995, c'est-à-dire sept ans après l'enquête ci-haut citée, met en évidence le fait que « les femmes représentent 70% des quelques 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté ». Cela a pour conséquence une certaine «féminisation de la pauvreté» au niveau mondial dont les causes seraient, pourtant, différentes dans le Nord et dans le Sud. Citant le dit rapport, Kabeer (2005 : 19) présente certaines origines de la pauvreté féminine au Nord et au Sud :

Dans le Sud, elle est la triste conséquence d'un accès inégalitaire à la vie économique. Dans le Nord, elle est liée plutôt aux conditions inégalitaires sur le marché du travail, aux systèmes de prestations sociales, au statut qu'elles occupent et au pouvoir qu'elles exercent dans la famille.

Pour ce qui concerne spécialement le Sud, cette auteure souligne qu'une analyse de la pauvreté réalisée au cours des années 1990 dans 22 pays de l'Afrique subsaharienne a montré que les conséquences de la pauvreté frappent plus les familles dirigées par les femmes dans certaines régions d'Afrique dont le Rwanda, le Bénin, le Kenya et la Sierra Leone. (Kabeer, 2005) Mais, même dans les ménages dirigés par les hommes dans cette partie du continent africain, les femmes ne sont pas dans de meilleures conditions de vie

faute d'avoir accès au revenu familial. Pour le cas du Rwanda, 32% des ménages sont dirigés par les femmes et 62,1% des femmes rwandaises vivent dans la situation d'extrême pauvreté d'après les données du MIGEPROF ¹(2005).

En fait, selon Ryckmans (1995 : 66), le fait que seuls les hommes ont le droit de gérer les biens familiaux a des conséquences néfastes sur les autres membres de la famille. Elle le dit en ces termes «la séparation des budgets largement répandue en Afrique subsaharienne autorise le mari à disposer seul des revenus des cultures commercialisées (...) la santé et la nutrition des femmes et des enfants peuvent s'en trouver affectées ». De son côté, Kabeer (2005) affirme que la pauvreté rabaisse sensiblement la position sociale des femmes, accroît les violences conjugales, le déséquilibre au niveau de la prise de décision et de la répartition des tâches et entraîne l'assimilation des femmes à des outils servant à surmonter des obstacles et des crises.

Dans ces conditions, les charges et le temps de travail des femmes africaines augmentent considérablement. Elles doivent tout faire pour mettre à profit chaque moment et mener de front plusieurs activités. Ceci parce qu'elles ont beaucoup de charges à supporter. A ce propos, Bisilliat (2000 :81) affirme que les femmes ont «à la différence des hommes, l'essentiel de la charge des enfants et depuis peu, celle des vieilles personnes ». Or, l'augmentation du temps de travail des femmes a des incidences négatives sur leur vie sociale et leur santé en général et sur le bien être de leurs enfants. C'est ce que souligne (Kabeer 2005 :45) en montrant que le travail domestique des femmes nuit à leur santé car « il s'effectue soit au détriment de leur sommeil, de leurs loisirs et à long terme de leur santé, soit au détriment de l'éducation et le loisir de leurs filles ».

Ce qui aggrave cet état des choses est que l'augmentation des tâches et du temps de travail n'entraîne pas nécessairement l'amélioration des conditions de vie. Ceci parce que comme nous l'avons ci-haut mentionné, pour la plupart des cas, les femmes s'occupent des travaux domestiques non rémunérés et, quand elles ont des emplois rémunérés, leur salaire n'égale pas celui des hommes pour le même travail. Pour Bisilliat (2000 :81), le

¹ MIGEPROF: Ministère du Genre de la Promotion de la Famille

salaire des femmes représente la moitié de celui des hommes car «elles ont un salaire qui équivaut, en moyenne à travers le monde, à 50% de celui des hommes».

Dans le but d'illustrer ce qu'avance cette auteure, nous pouvons, sans être très exhaustive, citer certains cas des pays africains présentés par Kabeer (2005) à partir des études faites en 1990. En Afrique du Sud dans la catégorie des travailleurs autonomes, le revenu des femmes représentaient 44% de celui des hommes. A des conditions de travail équivalentes, dans la catégorie des travailleurs marginaux (qui n'ont pas de capital), le revenu féminin équivaut à 50% du revenu masculin au Burkina Faso, 30% au Cameroun, 38% en Cote d'Ivoire, 68% au Mali. D'après Kaba (2007 : 151), en Guinée, la situation est encore plus grave car comme l'affirme cet auteur, «qu'elles déploient leurs activités dans le secteur informel ou comme salariées, le travail des femmes est sous-évalué ou tout simplement nié ». Pour le cas du Rwanda, il n'y a pas d'inégalités salariales car d'après la loi qui régit le travail, à des conditions de travail égales, le salaire est égal pour les hommes et pour les femmes. Mais il ya des inégalités d'accès à l'emploi rémunéré car selon le MIGEPROF, (2005), seules 32% des femmes accèdent à un emploi rémunéré.

Il faut noter que cette situation socio-économique des femmes en générale et des femmes africaines en particulier constitue l'objet de nombreuses études. Dans le Sud, c'est avec la crise économique qu'ont traversé les pays en voie de développement depuis les années 1970-1980 qu'une attention particulière fut accordée à la condition des femmes. A partir de cette époque, beaucoup d'économistes mobilisés pour mettre en place des mesures destinées à faire face à cette crise ont commencé à réfléchir sur le rôle que peuvent jouer les femmes pour relever l'économie.

Ester Boserup dans son modèle d'équité économique proposé en 1970, fut la première à soulever les questions de la participation des femmes au développement en soutenant que ces dernières devraient être des agentes économiques et non des bénéficiaires passives du développement. Certes, son point de vue n'a pas été immédiatement adopté par tous, mais il a éveillé la conscience mondiale quant à la contribution des femmes au développement économique. Par la suite, il y a eu beaucoup d'initiatives qui traduisent le souci de prendre en considération la situation socio-économique des femmes ainsi que leur

contribution au développement. C'est le cas des projets de développement qui ont proliféré au cours des années soixante-dix dans les pays en voie de développement. Malheureusement, comme le souligne Kabeer (2005:16) ces projets n'auraient pas atteint l'objectif qui leur avait été assigné de «donner aux femmes les moyens d'accroître leurs revenus».

Dans les années 1980, les organismes internationaux d'aide au développement mettent de l'avant les programmes dits «d'ajustement structurel» (PAS) définis par Tadesse (1990 : 62), comme étant «des programmes ayant pour seule idée d'adapter les économies nationales aux nouvelles conditions internationales, par un rééquilibrage des balances des paiements, un accroissement des exportations et un relèvement des taux de croissance». Un point important à souligner par rapport aux PAS est qu'avec la mise en application de leurs exigences comme celle de la réduction des dépenses de l'État et la compression des services sociaux et des subventions, la situation des femmes dans les pays en voie de développement aurait empiré. A ce propos, Tadesse (1990 :63) affirme que « les PAS ont accéléré et amplifié les problèmes comme la dégradation des conditions de vie de la femme, la mortalité maternelle et infantile, le chômage et les ravages de la pauvreté et qu'ils en ont créés de nouveaux». On voit d'emblée que les femmes ont été doublement affectées : dans leurs activités de production et de reproduction.

Concernant cette double conséquence des PAS sur la vie des femmes, Kabeer (2005 :16) explique qu'en diminuant les services publics, les PAS ont accru la charge des femmes dans le domaine reproductif ce qui alourdit, en conséquence, leurs tâches domestiques et freine leur accès au domaine économique. Selon cette auteure, la condition des femmes n'a pas positivement évoluée car « ces projets n'améliorèrent guère leur statut de marginalisées dans le processus de développement ».

Heureusement, c'est au cours de cette même période que les premières tentatives de conciliation entre l'égalité de genres et le développement étaient réalisées en réponse aux discours sur les femmes dans le développement des années 1970. Bien qu'il nous faille revenir sur ce point plus loin, il semble important de signaler, dès à présent, que ces

discours ont conduit à deux approches utilisées depuis plus de trente ans pour améliorer les conditions de vie des femmes : l'Approche de l'Intégration des femmes dans le Développement (IFD) datant des années soixante-dix et l'approche Genre et Développement (GED) qui est apparue dix ans plus tard.

A partir de cette époque, la contribution des femmes au développement commence à être considérée comme un des facteurs de la modernisation aussi bien sociale qu'économique. Selon IFAD² (2005), l'accroissement de la participation des femmes devient un des aspects ciblés de leur intégration. Suivant cette perspective, le rapport entre les femmes et le développement commençait à devenir une préoccupation au niveau mondial. Les mouvements des femmes très actifs, à ce moment, dans les pays développés ont apporté une grande contribution à la réflexion sur le rôle des femmes dans le développement. Certaines actions soutenant la reconnaissance de la contribution des femmes au développement ont suivi cette réflexion aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord.

En Afrique subsaharienne, au lendemain de leurs indépendances, beaucoup de pays s'engagèrent aussi dans cette voie. Ils furent ainsi parmi de nombreux pays qui adoptèrent le plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement élaboré au cours de la conférence internationale des Nations Unies à Mexico en 1975. De la sorte, les pays africains ont ouvert leurs portes aux initiatives de développement commanditées par l'USAID³ dans le but d'exécuter ce plan d'action sur leurs territoires. Dans la plupart des pays, beaucoup de résolutions en faveur des femmes ont suivi cet engagement. Ce fût aussi le cas du Rwanda. En effet, ce dernier ratifia, en novembre 1981, la Convention des Nations Unies de 1979 sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Par cette convention, le Rwanda prenait la ferme résolution de supprimer les discriminations faites aux femmes comme le précise le Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille (2007 : 5), en ces termes :

Le Rwanda s'engageait à prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives pour combattre tout acte ou pratique

² IFAD : International Fund for Agricultural Development

³ USAID : United States Agency for International Development

discriminatoire à l'égard des femmes, modifier et/ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique favorables à la discrimination à l'égard des femmes.

Par la suite, le pays a soutenu les organisations de promotion des droits des femmes qui ont vu le jour au lendemain de la troisième conférence des femmes qui s'est tenue à Nairobi au Kenya en 1985. Durant cette même période, en 1992, le gouvernement rwandais créa le ministère de la promotion de la femme et de la famille actuellement dénommé « Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille ». D'après Kanakuze (2004), le mandat de ce ministère a été redéfini en 1999 dans une nouvelle vision consistant à promouvoir l'égalité et l'équité entre les genres par l'intégration de la dimension genre dans le processus de développement et le renforcement du pouvoir des femmes dans tous les domaines.

Par ailleurs, sur la base du constat que malgré toutes les dispositions prises, les femmes et les filles n'ont pas le même accès que les hommes et les garçons aux opportunités de développement, le Gouvernement du Rwanda, à travers le Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille, a développé la politique nationale du genre. Selon le MIGEPROF (2007 : 5), cette politique se fonde sur le principe de l'équité entre les genres, c'est-à-dire « le principe selon lequel les femmes et les hommes sont des citoyens égaux qui doivent contribuer pleinement au processus de développement et en tirer les mêmes avantages ». Ainsi, elle recommande que le genre soit une question transversale dans tous les secteurs de développement.

Étant donné que le Rwanda est classé parmi les pays qui comptent un nombre élevé de femmes vivant dans l'extrême pauvreté (61,2 %) d'après le MINECOFIN⁴ (2002), l'une des stratégies de la politique nationale du genre est de s'assurer que les femmes et les hommes ont les mêmes chances d'accès et de contrôle des ressources, des biens et services et cela à travers tous les programmes et projets de tous les secteurs de

⁴ MINECOFIN : Ministère des Finances et de la Planification Économique

développement. Par conséquent, différents responsables des programmes de développement au Rwanda font des efforts dans ce sens.

Dans cette optique, conformément à la politique nationale du genre et pour différentes raisons certainement liées à ses visées, la microfinance en tant qu'un des nouveaux secteurs de développement local au Rwanda, s'est vivement intéressée à l'intégration du genre dans son programme d'action. Celle-ci a parmi ses objectifs celui d'augmenter les capacités d'action des pauvres économiquement actifs constitués en majorité par les femmes pour leur permettre de participer au processus de développement de leur milieu. Sous cet angle, en ciblant principalement les femmes qui constituent 52,8% de la population rwandaise, la microfinance semble porter en elle la promesse d'une autonomisation des femmes qui soutiendrait de façon significative le développement local.

En fait, il apparaît de plus en plus à ceux qui se préoccupent de la situation des femmes que par sa double vocation de catalyseur de développement et d'outil d'intégration des femmes au développement, la microfinance devrait permettre aux femmes de devenir économiquement autonomes et de participer activement au développement de leurs milieux. Dans cette étude, il s'agit justement de déterminer le rôle de la microfinance dans l'autonomisation des femmes rwandaises et leur participation active au développement local.

1.1.1.2 État de la recherche

A l'heure actuelle il est difficile voire impossible de trouver la réponse à la question qui vient d'être soulevée pour ce qui concerne le rôle de la microfinance dans l'autonomisation des femmes rwandaises et leur participation au développement parce que les études qui ont été faites sur la microfinance au Rwanda n'ont pas encore abordé cet aspect du problème.

Il est vrai, en effet, que si dans le cadre de la politique nationale du genre, la représentativité des femmes à tous les niveaux de l'administration nationale a été évaluée

pour montrer les progrès substantiels atteints en matière d'intégration des femmes dans la gouvernance, leur contribution au développement n'a pas été analysée. De même, leur participation au développement local au Rwanda à travers la microfinance en tant que programme de développement ainsi que les impacts que la microfinance a pu avoir sur leur autonomie ne sont pas connus. C'est pour cela que les questions du rôle de la microfinance dans l'autonomisation des femmes et leur participation au développement local se trouvent au centre des préoccupations de notre étude.

1.1.1.3 La pertinence sociale

Comme nous l'avons souligné précédemment, en Afrique et ailleurs dans le monde, il ya un triste constat que l'exclusion des femmes du domaine économique les met dans une situation d'extrême pauvreté. Au Rwanda en particulier, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat selon le MINECOFIN (2002) montrent que la majorité des femmes, soit, 62,1%, vit sous le seuil de la pauvreté. D'après, Bisilliat (2001 : 2), l'accroissement de la pauvreté des femmes et de leur marginalisation est une conséquence du fait que « les projets de développement restent encore difficiles d'accès aux femmes ».

Ela Bhatt cité par Losier (1997 : 17) affirme pour sa part que des microcrédits seraient une solution adéquate à cette situation des femmes. Elle dit que «les microentreprises est l'une des seules façons par lesquelles les femmes du Tiers-Monde peuvent obtenir de l'empowerment afin de minimiser la domination, l'oppression et l'exploitation». Il est important de savoir si cela s'applique à la microfinance au Rwanda. Nous cherchons alors à vérifier si l'accès des femmes rwandaises à la microfinance les mène à développer des microprojets leur permettant d'acquérir une certaine autonomie en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leurs familles et du développement de leurs milieux.

1.1.1.4 La pertinence scientifique

Tel que le souligne Bérubé «l'analyse du développement passe par celle de l'action des

groupes des femmes à tous les niveaux territoriaux». (Bérubé, 1996 : 11 tiré d'Andrew et Sokoloff, 1993) Or, l'état actuel des connaissances sur le développement au Rwanda ne permet pas d'identifier la contribution des femmes au développement local. Quant au rôle de la microfinance dans le développement local, il reste un terrain non encore défriché.

Pourtant, quelques études analytiques ont été réalisées sur le secteur de la microfinance au Rwanda. Elles ont toutes abordé des aspects administratifs et les performances organisationnelles des institutions de microfinance sauf une seule qui s'est intéressée spécifiquement à l'impact de la microfinance. Il s'agit de l'étude faite par Ari UOTILA en 2005 sur l'impact de la microfinance sur les ménages : « Livelihood impacts of microfinance access for the poor: The case of Vision Finance Company, Rwanda ». Mais, elle aussi s'est limitée à l'influence de la microfinance sur les entreprises et non sur les individus, comme l'affirme l'auteur. Ce qui reste donc à être étudié est l'influence de la microfinance sur la participation des femmes au développement local et son incidence sur leur autonomie. C'est l'objet de cette étude.

1.1.2 Les intentions de la recherche

Cette partie concerne les intentions de la recherche qui portent sur les objectifs poursuivis par l'étude ainsi que ses retombées potentielles.

1.1.2.1 Les objectifs de recherche

Les objectifs de notre étude sont les suivants :

1. Analyser le rôle de la microfinance dans l'autonomisation des femmes sous trois angles : personnel, familial et social.
2. Examiner l'influence de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local au Rwanda.
3. Dégager l'influence réciproque entre l'autonomie personnelle, familiale et sociale des femmes et leur participation au développement local au Rwanda.

1.1.2.2 Les retombées potentielles

L'insuffisance d'études d'impact de la microfinance en tant que nouveau secteur de

développement au Rwanda n'est pas très rassurante pour son avenir car la durabilité d'un programme dépend de la connaissance des résultats et des impacts de ses actions. Cette étude souhaite alors apporter de nouveaux éclairages sur l'impact de la microfinance au Rwanda au profit des acteurs du développement et des autres chercheurs.

D'une part, étant donné que la microfinance est considérée comme une stratégie du développement «par le bas»⁵, la connaissance de l'influence qu'elle exerce sur l'autonomie et la participation des femmes au développement local peut lui confirmer une mission de catalyseur de développement local au Rwanda. Les acteurs du développement local au Rwanda pourraient ainsi, à l'avenir, avoir recours à cette stratégie de développement en toute confiance. D'autre part, ces connaissances pourront aider les autres chercheurs à étudier l'impact de la microfinance sur l'autonomie et la participation des acteurs de développement local autres que les femmes. Cela permettrait d'avoir aussi une image beaucoup plus complète des impacts de la microfinance. Dans ces conditions, la présente recherche contribuerait à l'avancement des connaissances sur les femmes, la microfinance et le développement local.

Par ailleurs, nous espérons pouvoir apporter des éclaircissements sur le rôle des femmes rwandaises dans le développement local afin que celles-ci puissent être considérées comme des actrices, à part entière du développement de leur milieu, comme le suggère la politique nationale du genre. Les responsables du développement pourront ainsi se rendre compte qu'ils peuvent compter aussi bien sur les femmes que sur les hommes dans le processus de développement local.

1.2 Cadre conceptuel

Dans cette section, il sera question de la précision terminologique et de la mise en contexte des principaux concepts de cette étude. Pour commencer, la première sous-section sera consacrée au concept de la participation active des femmes au développement local. Ensuite, la deuxième sous-section portera sur l'analyse du concept d'autonomie pour dégager ses différentes dimensions. Enfin, dans une troisième sous-

⁵ Développement par le bas : Par opposition au développement «par le haut». Type de développement misant sur le rôle des actrices et des acteurs locaux et régionaux.

section, nous tenterons de dégager les différents aspects du concept de microfinance : sa définition, son historique, ses objectifs, ses pratiques et ses impacts sur sa clientèle. En même temps, notre attention portera sur les liens entre les trois concepts tout en ayant le soin de les placer dans le champ du développement local.

1.2.1. La participation active des femmes au développement local

Plusieurs auteurs définissent le concept de participation en faisant un rapprochement avec la racine «part» et le terme «participer» dont il dérive. Ainsi pour Meister Albert (1977 : 128), participer signifie «prendre part, posséder une part de quelque chose, ce quelque chose pouvant être une propriété ou un pouvoir». Abondant dans le même sens, Saint Pierre (1975 : 356), montre que participer c'est « avoir part, mais surtout prendre une part active à quelque chose». De ces deux définitions ressort l'idée de la possession par quelqu'un d'une part déterminée dans une œuvre commune, ce qui sous entend l'existence d'un groupe d'individus qui se partageraient les parts d'un bien collectif.

Dans ces conditions, le participant est considéré comme un co-acteur comme le souligne Labelle (1972 : 75) pour qui, participer revient à « être co-acteur, co-responsable et co-bénéficiaire d'une œuvre». Mais, pour montrer que la participation va au delà de la simple possession des parts dans une œuvre commune, le même auteur ajoute que « dans cette perspective (de participation), les sujets actifs par leur coopération sont des partenaires, solidaires et parties prenantes de l'œuvre à laquelle ils participent». (Labelle 1972 : 75) En parlant des sujets actifs, Labelle met l'accent sur l'aspect «activité» qui devrait être central dans toute forme de participation comme le dit Saint-Pierre (1975).

En fait, si les avis des différents auteurs divergent sur les formes de participation, tous reconnaissent que l'activité est le point central de toute sorte de participation. Cela implique que la notion de participation est opposée à la notion de passivité même si certains auteurs identifient la forme passive parmi les types de participation. C'est le cas de Leduc et Raymond (2000 : 302) qui, en parlant de la participation publique trouvent que cette dernière peut être « soit cantonnée dans une relative passivité, soit promue à

une contribution active dans le processus de décision». Mais, même ici, il faut remarquer que les deux auteurs parlent d'une relative passivité et non d'une passivité totale qui serait en contradiction avec ce qu'est, en réalité, la participation.

A cet effet, dans le but d'enlever toute ambiguïté sur le vrai sens du concept de participation plusieurs auteurs lui collent le substantif «actif» et parlent de la participation active. A cet égard, la thèse de Saint-Pierre (1975) qui rattache la participation active à l'engagement responsable des participants est intéressante. Il montre, en fait, que la participation active dépasse une simple main mise sur les biens et le pouvoir pour arriver à une véritable prise en charge de ces mêmes biens et du pouvoir. A son avis, la participation active «implique le pouvoir, la conscience et l'engagement» (Saint-Pierre 1975 : 4). Cet auteur explique son opinion en mettant l'accent sur la contribution effective que chaque acteur doit apporter, en toute conscience, à l'élaboration et l'exécution d'un projet social commun qui peut influencer la destinée du groupe. Dans le même ordre d'idées, Labelle (1972 : 75) considère la participation comme :

Une collaboration active de chacun, en rapport avec ses compétences et ses responsabilités, à l'élaboration des objectifs de l'œuvre commune et à la mise en œuvre des moyens aptes à les atteindre (...) La participation fait donc de l'homme dans l'entreprise un sujet conscient et un agent de l'œuvre commune et non un moyen ni un exécutant passif.

Dès lors qu'on a établi que l'activité est le moteur de toute participation, la question qui se pose est de savoir quel est le lien entre la participation et le développement afin de comprendre à quoi consiste la participation active au développement. A ce propos, Bessette (2004 : 18), nous apporte un élément de réponse en affirmant que « la participation a été le concept central du développement dans les dernières décennies». Au fond, la participation n'est pas seulement une notion capitale dans le processus de développement mais aussi un principe du développement comme le disent Lazarev et Arab, (2002 : 21) en ces termes : «l'option participative constitue un autre des grands principes d'action des nouvelles politiques de développement».

Mais, en même temps qu'on reconnaît la participation comme un élément essentiel du développement, il est important de ne pas perdre de vue qu'il s'agit là d'un concept complexe ayant plusieurs dimensions. Les dimensions de la participation correspondent à un certain nombre de facteurs socioculturels et aux comportements des acteurs qui exercent une influence sur le processus de participation. A cet égard Saint-Pierre (1975) affirme qu'en grande partie les facteurs socioculturels ayant trait au milieu social et familial dans lequel évolue l'individu déterminent ses comportements au processus de participation. Pour cet auteur, l'âge et le sexe des personnes jouent aussi un rôle important sur les comportements des individus dans un groupe. Concernant des comportements qui favorisent la participation active des individus, l'engagement et le sens de responsabilité occupent une place prépondérante comme le précise Bessette (2004 : 19), en ces mots :

Un bon indicateur est donné lorsque les gens prennent la responsabilité de mener à bien une initiative de développement. C'est-à-dire que les membres de la communauté prennent non seulement part aux activités, mais sont engagés directement dans le processus décisionnel et dans la planification de l'initiative de développement.

De l'avis de cet auteur, l'engagement personnel est le point de départ de la participation. C'est ce que souligne aussi Saint-Pierre (1975 : 137) en affirmant que l'engagement est «un mot clé de la participation». Remarquons d'ailleurs qu'en matière de développement on parle de l'engagement public pour signifier la participation publique. En effet, d'après André et al. (2003 : 207), la participation publique est assimilée à « l'engagement du public dans le processus de prise de décision d'une organisation ». Ils montrent par là que la participation et l'engagement sont indissociables.

Mais, l'engagement personnel implique à son tour un certain nombre de conditions préalables qui, selon Saint-Pierre (1975) vont de la disponibilité à la présence active et consciente dans les activités et les décisions, et de la confiance en soi à l'indépendance. A son avis, l'indépendance est déterminante dans la mesure où elle « amène à assumer son rôle avec le maximum d'autonomie ». (Saint-Pierre 1975 : 165) Ici, il faut noter avec cet

auteur que tous ces préalables à la participation active au développement deviennent, après la pratique, des effets de la participation au développement. Il en est ainsi de l'autonomie qui est, en même temps, une condition indispensable de l'engagement du participant au développement et une conséquence directe de la participation au processus de développement.

Cette réflexion générale sur la question de la participation active au développement nous amène à un double questionnement en rapport avec l'objet de cette étude: qu'en est-il de la participation des femmes au développement et quel est le type de développement dont il est question ?

Pour mieux répondre à cette double interrogation, il est important d'effectuer un bref historique de l'évolution des réflexions sur les rapports entre les femmes et le développement. Comme le montre Sarr (1998), c'est l'ouvrage de Boserup paru en 1970 intitulé «*La femme face au développement*» qui a déclenché les premiers questionnements sur la participation des femmes aux programmes de développement. Dès lors, les réflexions sur les femmes et le développement ont été nombreuses. Il convient, ici de noter que les premiers discours sur les femmes et le développement des années 1970 ont abouti à deux approches de la participation des femmes au développement : l'approche de l'intégration des femmes dans le développement (IFD) dans les années 1970 et l'approche « genre et développement » (GED) au cours des années 1980.

1.2.1.1 Approche de l'intégration des femmes dans le développement (IFD) 1970

L'approche de l'intégration des femmes dans le développement (IFD) est apparue avec la décennie internationale de la femme (1975-1985) qui a entraîné une représentation positive et une prise en considération de l'importance des femmes dans le développement. Il y avait un constat que les femmes représentent une main d'œuvre non négligeable comme le montre (Ryckmans, 1995 :52), en insistant sur le fait qu'on se rendait enfin compte «qu'il y a du gaspillage à ne s'adresser qu'aux hommes adultes valides et qu'une considération meilleure des femmes engendrera sans nul doute une

efficacité accrue de la coopération au développement». L'approche IFD est ainsi basée sur le principe d'équité dans le développement qui se rapporte, selon Massard, (1992) et St-Hilaire (1995) à la valorisation du potentiel de la main-d'œuvre que représentent les femmes, à la lutte contre la discrimination dont les femmes sont victimes et à la reconnaissance de leur contribution économique à la société.

Pour ce qui concerne particulièrement la participation des femmes des pays du Sud au développement, St-Hilaire (1995 : 41), précise que l'approche IFD consiste « à intégrer les femmes du tiers-monde dans les économies nationales de façon à relever le statut des femmes et à favoriser le développement dans son ensemble; (...) à donner aux femmes le plein accès au marché du travail et à l'indépendance économique qui en découle ». C'est suite à la conférence de Mexico en 1975 que beaucoup de pays adoptèrent l'approche IFD dans leurs programmes de développement.

Pourtant, il faut remarquer que l'approche IFD fut l'objet de nombreuses critiques selon lesquelles elle serait basée sur une idéologie sexiste qui renforcerait la marginalisation des femmes à travers les projets faits uniquement pour les femmes. C'est ce que montrent Weekes-Viagliani et Grossat (1980 :7), en disant que «c'était une erreur tactique que de mettre en œuvre des programmes destinés exclusivement aux femmes». Pour eux, il aurait fallu que les femmes participent activement aux projets conçus pour tous (les hommes et les femmes) sans qu'elles soient traitées comme un groupe à part. Pour Myrdal (1978) cité par (Weekes-Viagliani & al, 1980 :7), «... distinct ne serait être égal.»

La conférence de Copenhague tenu en 1980 aurait mis en évidence l'échec de l'intégration des femmes au développement. De ce fait, St-Hilaire (1995 : 43) souligne que «du côté des Nations Unies, les responsables admettent que malgré les efforts déployés dans plusieurs pays, les progrès ont été insuffisants pour relever de façon significative le statut des femmes ». Ce qui est plus déplorable pour certains auteurs, c'est que les programmes de développement auraient abouti aux résultats tout à fait contraires à ceux qu'on attendait d'eux. Bisilliat (2000 :81), trouve même qu'ils ont été un échec car à son avis, «ils ont contribué à l'échec du développement et plus précisément ont eu un impact largement négatif sur les femmes, les appauvrissant économiquement et les

fragilisant socialement.» En fait, l'auteure déplore le fait que certains projets de développement typiquement féminin mettent les femmes dans une situation plus désastreuse que celle dans laquelle elles se trouvaient avant qu'ils n'arrivent. Elle cite le cas des projets consacrés aux productions d'exportation au Mali qui expulsent les femmes de leur terre, les privant de leur moyen de subsistance alors qu'ils étaient destinés à promouvoir les conditions de vie des femmes en créant l'emploi.

Pour l'auteure, ces programmes de développement ignorent la réalité sociale dans laquelle ils s'inscrivent. Par exemple, leurs concepteurs pensent que les familles disposent d'un même budget familial et que les femmes ne peuvent pas être des agentes économiques à part entière. Ainsi comme le soutiennent Weekes-Viagliani et Grossat (1980) la création des emplois réservés exclusivement aux femmes envenimerait leur situation familiale et sociale.

Toutes ces critiques négatives dont l'approche l'IFD faisait l'objet entraînent des doutes quant à son efficacité conduisant, par conséquent, à l'adoption d'une nouvelle approche à la veille des années 1980 : Approche «Genre et développement» (GED).

1.2.1.2 Approche « Genre et développement » (GED) 1980

L'approche «genre et développement» est née au cours des années 1980. Pinton (1992) explique que son émergence coïncide avec les débuts de la substitution du concept «sexe» par celui de «genre» dans les études socio-économiques liées à des projets de développement. L'émergence du concept «genre» pendant cette même période est liée au rejet du terme «sexe» accusé de déterminisme biologique par les féministes. En effet, si le terme «sexe» se limite aux caractéristiques biologiques, le terme «genre» renvoie, de son côté, à «l'organisation sociale des différences biologiques entre les hommes et les femmes». (IWACU⁶, 1998 :3) Dans cette optique, Scott (1988) cité par Sarr (1998 :82) insiste sur le fait que le genre est lié aux rapports humains car pour lui, «l'usage de genre met l'accent sur tout un système de relations qui peut inclure le sexe mais il n'est pas directement déterminé par le sexe ni ne détermine directement la sexualité». Le système de relations dont il est ici question concerne en fait des rôles, tâches et responsabilités

⁶ IWACU : Centre de Formation et de recherche coopératives au Rwanda

impartis aux hommes et aux femmes par une société donnée. Il s'agit, en fait, selon le Centre tricontinental (1999 : 5), de «ce qui distingue les hommes et les femmes dans leurs rapports sociaux et culturels».

Il convient, toutefois, de remarquer que si les différences biologiques entre les hommes et les femmes sont permanentes, leurs identités sociales et les rapports socioculturels dans une communauté humaine changent continuellement. A ce propos, le Centre tricontinental (1999 : 5), précise que «les rôles féminins et masculins évoluent différemment suivant les situations sociales, culturelles et économiques». Le genre revêt donc un caractère dynamique qui fait qu'il soit comme le dit Bisilliat (2000 :76) «variable et sujet à d'innombrables changements». C'est cela qui fait d'ailleurs de lui un aspect du développement parce que d'après la définition de Denieuil et Laroussi (2005), le développement renferme, lui aussi, une idée d'évolution et de changement. En fait, pour ces deux auteurs, le développement serait «un mouvement ou processus jalonné d'étapes qui caractérise le passage d'un état à un autre». (Denieuil et Laroussi, 2005 :235) Abondant dans le même sens, Bertin et *al* (2003 : 13) qualifient, de leur côté, le développement comme «un processus de transformations accompagnant la croissance dans une évolution à long terme».

On peut donc noter qu'au fur et à mesure que le concept genre s'imposait, l'approche «genre et développement» prenait de l'importance comme stratégie de développement. Elle a pu se démarquer comme le montre Kabeer (2005 :17), dans toutes «les tentatives de conciliation de l'objectif d'égalité hommes-femmes» dans l'optique du développement équitable. Ce qui donne cette importance à l'approche GED et qui constitue d'ailleurs sa particularité par rapport à l'approche IFD est qu'elle ne vise pas les femmes uniquement. En effet, l'approche GED est selon UNESCO :

Une stratégie d'intégrer les soucis et les expériences des femmes et des hommes dans la conception, dans la mise en application et dans l'évaluation des politiques et des programmes et à toutes les sphères politiques, économiques et sociales de façon à ce que les femmes et les hommes tirent profit de manière égale et de ne plus perpétuer les inégalités. (UNESCO, cité par Gender and water (GWA), 2007 : 2)

L'approche GED envisage donc la participation équitable des hommes et des femmes au développement car selon Kato (2005), l'approche en question privilégie les rapports hommes-femmes pour répondre aux attentes socio-économiques des uns et des autres dans la perspective d'une justice sociale équitable. Cela peut aboutir à de nouveaux rapports entre les genres, lesquels rapports consisteraient, selon Moulay El Mokhtar (2005 : 3-4) à « un nouveau partenariat entre femmes et hommes, respectant justement la différence et assurant leur participation équitable, pleine et entière dans tous les domaines ». Dans le même ordre d'idées, Nyandwi (1999) montre qu'avec l'approche GED les femmes passent de l'état de bénéficiaires passives des programmes d'aide à celui des agentes autonomes de développement au même titre que les hommes. Dans un même esprit, Bisilliat affirme que malgré certaines limites, l'approche GED peut ouvrir la voie à plus d'égalité et de justice. A son avis,

La notion du genre n'est certes pas une panacée ni un sésame ouvrant sur des lendemains qui chantent. C'est plus qu'un principe philosophique, un concept opératoire pour une action visant à obtenir moins de malheur et plus de justice. Et, c'est là justement le but du développement. (Bisilliat, 2000 :82)

Puisque les auteurs ci-haut cités établissent des liens entre le genre et le développement, il nous semble important de souligner que le développement préconisé par l'approche GED selon Williamson et *al*, (2007) ; Bisilliat (2000); Ryckmans (1995); Massard (1992) ; Pinton (1992), est mis en œuvre à partir de la base. Ryckmans (1995) et Massard (1992) considèrent même qu'une telle conception du développement constitue une condition sine qua non de la réussite de la participation des femmes au développement de leurs milieux. Pour Ryckmans (1995 : 69), l'approche «Genre et Développement» recommande «des projets de développement conçus à partir de la base, fondés sur des actions collectives, permettant l'acquisition de nouveaux savoir-faire à partir de savoirs locaux et accordant aux femmes des espaces d'autonomie ».

Ainsi, pour elle, les projets de développement réalisés à partir «du bas», c'est-à-dire

impliquant des acteurs locaux, sont les seuls qui peuvent permettre aux femmes d'acquérir une certaine autonomie par la reconnaissance et la valorisation de leur travail et de leur participation. Par ailleurs, comme le souligne Nyandwi(1999), les analyses qui s'inspirent de l'approche GED sont multidimensionnelles. Elles appréhendent la participation des femmes au développement et son impact sous différents angles des rapports sociaux allant du niveau individuel au niveau social en passant par le niveau familial.

La prise en considération du niveau social implique que, dans la perspective du développement à partir «du bas», la participation des femmes ne peut être séparée de leur collaboration avec les membres de leur communauté. Ceci parce que comme le montre Bessette, il y a un rapport profond entre les concepts de participation et de communauté, en d'autres termes, pour lui « le concept de participation implique directement celui de communauté ». (Bessette, 2004 : 19) C'est ainsi que dans le développement par «le bas » l'accent est constamment mis sur la participation des acteurs à un projet commun.

Dans cette logique d'idées, il y a lieu de revenir aux principales dimensions du concept de participation active vues précédemment et d'envisager la participation active des femmes au développement local en termes de leur engagement personnel et de leur responsabilité dans les initiatives de développement de leur village en collaboration avec les autres acteurs de leur communauté. Mais qu'est-ce que le développement local ?

1.2.1.3 Le Développement local

Pour comprendre le concept du développement local il faut tout d'abord souligner les circonstances de son émergence. D'après Boucher et Favreau, (2000 : 5), «la réalité tant sociale qu'économique du développement local doit être située dans le contexte de crise profonde du modèle de développement d'après-guerre». C'est donc dans le contexte de la crise économique des années 70-80 qu'apparaît la notion de développement local qui par le terme même de «local» exprime une opposition aux modèles d'intervention globaux, centralisés et réalisés du haut vers le bas. Il s'agit ainsi, selon Jean (1997 :233), «d'un

développement autocentré, ascendant, endogène, par le bas».

Comme le précise Joyal, (2002), cette nouvelle notion du développement fait suite à la théorie des pôles de croissance adoptée au début des années soixante par beaucoup de décideurs gouvernementaux comme stratégie de réduction d'importantes disparités régionales constatées à cette époque, dans plusieurs régions du monde. Mais, puisque les résultats de cette théorie n'ont pas pu répondre aux attentes des décideurs, le développement local a été pensé comme une autre alternative de développement.

Toutefois, il convient de préciser que le développement local n'a pas ni de chemin obligatoire ni de modèle unique car comme le montre Houée (2001 : 111), «il n'existe pas de parcours unique ni d'étapes obligatoires à franchir, mais divers itinéraires où l'on relève des carrefours, des convergences qui peuvent nourrir une certaine problématique de développement local». C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles plusieurs dénominations ci-haut citées sont employées pour désigner le développement local.

De même, diverses définitions s'appliquent au développement local compte tenu de l'aspect mis en évidence par l'auteur. C'est ainsi qu'en insistant sur sa finalité de rendre meilleure la situation des membres de la collectivité Bherer et al (2000 : 86) le définissent comme étant « un processus, une démarche par laquelle une communauté par voie d'initiatives, tente de maintenir ou d'améliorer, selon les valeurs qu'elle juge prioritaires, les conditions de vie collectives et/ou individuelles».

De son côté Houée (2001 : 108) met l'accent sur la synergie des acteurs dans les initiatives réalisées sur leur propre territoire et définit le développement local comme :

Une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire ; du développement réalisé à partir des initiatives et des ressources locales d'un territorial donné.

Ainsi défini, le développement local ouvre des perspectives aux initiatives locales et

collectives auxquelles chaque membre de la communauté peut fournir sa contribution. Il prend la forme d'une démarche partenariale associant les acteurs du milieu. Pris dans cette optique de coopération et de solidarité créatrice des populations d'une même collectivité, le local devient, pour Klein, (1996 : 191), «le symbole des espaces d'autonomie associés aux identités et aux solidarités des citoyens».

La prise en compte des solidarités citoyennes et des autres ressources territoriales aussi bien humaines que matérielles pour mener des expériences locales renvoie au «développement territorial». C'est ce que pense Joyal (2002 : 39) qui dit que «par définition, le développement local se présente sous forme territorialisée». Le développement territorial est lié aux actions mises en œuvre par le bas autrement dit, toute action qui, d'après (Denieuil et Laroussi, 2005 :206) a pour but de «conduire un projet ascendant de développement, lié à une mobilisation sociale». Il fait recours aux dimensions identitaire, matérielle et organisationnelle du territoire et se construit sur base des sentiments d'appartenance territoriale des acteurs de la communauté. Pour comprendre la notion d'acteur qui occupe une place prépondérante en matière de développement, il faut la lier à celle de l'action et du changement qui en résulte. Ainsi, selon Duperré (2004 :14), «l'acteur (actrice) est celui qui agit, c'est celui qui change son environnement matériel et social». En conséquence, l'acteur (trice) du développement local est celui qui travaille pour le changement de son milieu, et ce, pour des intérêts individuels et collectifs.

A la lumière de ces précisions terminologiques sur les termes «participation active des femmes», «genre et développement» et «développement local», nous appréhendons, pour des fins de notre étude, la participation active des femmes au développement local sous l'angle de l'approche GED. Rappelons-nous que cette approche aborde les questions de la participation des femmes au développement en considérant les femmes comme les actrices à part entière du développement réalisé par le bas.

En effet, avec l'approche GED, la participation des femmes au développement n'est plus

considérée comme une faveur qui leur est accordée mais comme une reconnaissance de leur droit de contribuer activement au développement sans qu'elles soient traitées comme un groupe à part. Il n'y a plus, dans ces conditions, des projets de développement typiquement féminin ni des projets typiquement masculin mais des projets de développement tout court, qui, d'après Rathgeber cité par Nyandwi (1999 : 46), répondent aux «attentes spécifiques des hommes et des femmes». Il faut également rappeler que les analyses multidimensionnelles qui s'inspirent du GED appréhendent la participation des femmes au développement et son impact à trois niveaux : individuel, familial et social.

Il s'en suit que, comme il a été dit en haut, la participation des femmes au développement local est ici envisagée sous l'angle de leur engagement responsable dans les initiatives visant l'amélioration de leurs conditions de vie ainsi que celles des membres de leurs familles et de leurs milieux. Soulignons ici, pour compléter cette réflexion que, comme le dit Ryckmans (1995), par la reconnaissance de leur participation au développement, les femmes acquièrent l'autonomie qui leur donne un statut social nouveau. Ceci n'est d'ailleurs pas étonnant, si nous admettons avec Saint-Pierre (1975 : 168) que «la participation est proportionnée au bien que l'individu en retire en épanouissent personnel, en amélioration, en perfectionnement de soi». A quoi consiste alors cette autonomie acquise par les femmes par le biais de leur participation au développement?

1.2.2 Le concept d'autonomie

Le concept d'autonomie se retrouve dans plusieurs domaines de la vie des êtres humains : l'éducation, la psychosociologie, l'orthopédagogie, le développement, l'économie etc., où il prend des sens qui diffèrent d'un domaine à l'autre. Ainsi, dans le domaine du développement local qui intéresse cette étude, l'autonomie est vue dans l'optique de la capacité de l'individu d'être maître de sa propre vie. Dans ce sens, Rocque et al. (1999 : 39), considère que l'autonomie est «la capacité d'une personne à décider, à mettre en œuvre ses décisions et à satisfaire ses besoins particuliers sans sujétion à autrui».

En insistant toujours sur cette capacité de ne pas toujours compter sur autrui, Verbunt (2006 : 140), définit l'autonomie comme « la gestion de l'existence de l'individu et de la société selon les règles établies par lui-même, par l'être humain et non par une force extérieure à l'humanité». Dans un ordre d'idées assez proche, Malu Muswamba (2006 : 12) dit que «le terme autonomie signifie fonctionner d'après ses propres lois. Lorsqu'il se rapporte à un individu, il met en évidence la liberté d'action, et partant, l'indépendance de cet individu».

Il découle de ces définitions que l'autonomie a un lien étroit avec la liberté et l'indépendance de l'individu par rapport à autrui. Il convient toutefois, de remarquer qu'il y a une relative flexibilité au niveau de l'indépendance et de la liberté envisagées dans le cadre de l'autonomie qui fait que ces notions n'excluent pas totalement certaines relations d'interdépendance. C'est ce que souligne Saint Pierre (1975 : 166) en montrant que «l'indépendance dont il est question (dans l'autonomie) ne s'oppose pas à une certaine interdépendance saine exigée pour un fonctionnement social adéquat».

Notons ici que l'interdépendance saine est tout le contraire de la subordination et de la dépendance totale de l'individu à quelqu'un à qui il est assujéti. Pour Rocque et al. (1999 : 43), «être assujéti à autrui pour réaliser une action ou encore pour prendre une décision signifie être soumis à ce tiers, être sous sa domination ou encore être contraint par sa volonté ou par son pouvoir». Dans ces conditions de sujétion, on ne peut pas parler d'autonomie car, selon Verbunt (2006), l'autonomie est orienté vers l'interdépendance. En vue de mieux expliquer la nécessité de l'interdépendance dans l'autonomie, Rocque et al. (1999 : 43), disent que «l'autonomie n'exclut en rien les relations d'aide, de consultation d'entraide ou encore d'interdépendance.» Il ne s'agit pas d'une autonomie totale.

A ce propos, beaucoup d'auteurs sont unanimes pour dire que l'autonomie totale n'existe pas. Daniel Lebègue (1999 : 24) trouve que l'autonomie totale qu'il appelle «autonomie-isolement» est «absurde et impossible». De son côté, Verbunt (2006) souligne le fait

qu'une telle autonomie serait un idéal. Or, selon ce qu'affirment Rocque et al. (1999 : 52) aucun être humain ne peut atteindre cet idéal d'autonomie dans des conditions normales car à leur avis, «à moins d'être un surhomme ou une *superwoman*, il devient de moins en moins impossible d'avoir des conduites totalement autonomes pour toutes les habiletés réalisables dans une socioculture spécifique».

Il ressort des définitions précédentes que l'autonomie est un concept multidimensionnel. Dans ce sens, Rocque et al. (1999) distinguent l'autonomie d'action de l'autonomie de décision. Comme nous l'avons vu précédemment, l'autonomie d'action est considérée par ces auteurs, comme la capacité de réaliser des actions pour la satisfaction des besoins particuliers sans compter sur autrui. Elle renvoie ainsi à ce que Saint Pierre (1975), qualifie d'«indépendance instrumentale, c'est-à-dire être capable de remplir certaines activités et d'affronter les problèmes sans nécessairement avoir besoin d'aide». Quant à l'autonomie de décision, elle fait référence à l'indépendance décisionnelle qui, d'après Rocque et al. (1999 : 45), «est rattachée à la prise de décision, basée sur les préférences, les croyances et les valeurs de la personne».

A l'autonomie d'action et de décision, s'ajoute une autre dimension de l'autonomie : l'autonomie économique qui concerne les possibilités d'accès aux ressources économiques. Ici nous nous rapprochons de la définition du Forum des ministres responsables de la condition féminine (2001 : vi) qui considère l'autonomie économique ou «l'indépendance» ou encore «autosuffisance» économique comme :

La condition qui permet à toute personne, homme et femme, d'avoir accès à la gamme des possibilités et ressources économiques, y compris un emploi, des services et un revenu disponible suffisant, pour façonner sa vie et répondre à ses besoins ainsi qu'à ceux des personnes à charge.

Selon cette perspective, l'autonomie économique constitue le pilier et la voie d'accès à l'autonomie d'action et à l'autonomie de décision. Nous pouvons alors remarquer en nous référant aux définitions précédentes que l'autonomie acquise à ces trois niveaux a pour avantage de procurer à l'individu une certaine confiance en soi et une liberté d'action et

de pensée. Cette conception des conséquences de l'autonomie sur la personne qui l'acquiert se rapproche de la définition que Carl Rogers (1967) cité par Saint Pierre (1975 : 166) donne de la personne autonome : « une personne ouverte à son expérience, confiante en soi, qui trouve à l'intérieur d'elle-même plutôt que dans les autres, le lieu et le principe de l'évaluation de ses actions ». En cela il n'est pas loin de Verbunt (2006 : 144) qui voit que « l'individu autonome sait ce qu'il veut, il sait où il va ; s'il lui arrive de suivre les autres c'est qu'il a engagé sa liberté dans un projet collectif ». Nous retenons, dans le cadre de cette étude, que la personne autonome est quelqu'un qui dispose d'une autonomie de ressources, de décisions et d'action lui permettant, non seulement d'agir par lui-même mais aussi de s'associer aux autres dans un projet commun.

Au fait, autonomie personnelle et vie sociale ne sont pas deux aspects contradictoires. Au contraire, ils sont très liés parce que l'autonomie d'une personne ne l'empêche pas de s'intégrer dans sa communauté et d'y exercer des rôles avec les autres membres de la communauté. C'est ce qu'affirment Rocque et al. (1999 :53) en montrant que « l'autonomie est établie dans une socioculture particulière ». Au fond, une personne autonome est capable de s'engager librement dans des activités communes. Cela renforce d'ailleurs possiblement son attachement à sa communauté. Pour cette raison, Verbunt (2006 : 164) trouve que « l'autonomie est un nouveau type d'appartenance sociale et culturelle ».

A ce stade, il est important de prendre en considération le fait que l'autonomie s'acquiert par autonomisation qui est un processus par lequel l'individu acquiert la capacité de prendre des décisions et de faire des choix. Pour Verbunt (2006), ce processus est susceptible d'intervenir à différents stades de la vie et peut s'appliquer aux individus comme aux groupes de personnes. Rocque et al. (1999), quant à eux, précisent que l'autonomisation est une démarche informelle et une affaire de toute une vie pour l'être humain qui ne cesse de commencer et de recommencer les stratégies visant à conquérir l'autonomie dans une multitude de contextes différents les uns des autres.

Pour ce qui est de l'autonomisation des femmes en particulier, Le ministère de la condition féminine en RDC⁷ (2005) cité par Malu Muswamba (2006 : 12) nous fait remarquer qu'«autonomiser la femme, c'est la libérer en brisant les différents obstacles qui l'empêchent d'évoluer normalement dans différents domaines comme son partenaire homme.» A cet égard, Kabeer (2005), pense que l'autonomisation des femmes passe par trois niveaux qui pourraient leur permettre de prendre en main leur propre destiné : les capacités réelles d'action, les ressources et les réalisations. Ces propos sont proches de ceux de Malu Muswamba (2006 : 12) qui trouve que l'enjeu de l'autonomisation des femmes est «la maîtrise par ces dernières de leur destin».

Un autre point important à soulever est que l'autonomisation des femmes implique l'existence d'un certain nombre de conditions préalables. A ce propos, Malu Muswamba (2006) dégage certains éléments qui, d'après elle, constituent «le socle» de l'autonomisation des femmes : les lois, le statut, la situation matérielle, la culture et l'environnement juridique et socioculturel. Dans un même esprit, Verbunt (2006) montre que l'autonomisation requiert des conditions matérielles suffisantes ainsi que le respect du droit des individus à faire des choix relatifs à leur rôle dans la société. Il souligne ainsi que «le fait d'avoir les revenus réguliers et substantiels est une condition pour avoir accès à l'autonomie.» (Verbunt, 2006 :184) Il ressort clairement des propos de ces deux auteurs que la précarité des conditions matérielles constitue un obstacle majeur à l'autonomie des personnes en général et à celle des femmes en particulier.

C'est ainsi que les difficultés d'accès à l'emploi et aux ressources familiales auxquelles font face les femmes dans les pays en voie de développement, les mettent dans une situation de dépendance et de pauvreté les privant, par voie de conséquence, de toute autonomie de ressources, de pensée et d'action. C'est dans ce cadre qu'interviennent plusieurs programmes de développement destinés à améliorer la situation socio-économique des femmes, tout en leur permettant d'acquérir une certaine autonomie au sein de leur famille et dans la société. Et, bien entendu, la prise en considération des

⁷ RDC : République Démocratique du Congo

femmes dans ces programmes ne veut pas dire que les hommes y sont exclus car l'approche GED est prise en compte.

Pour montrer les résultats escomptés de tels programmes de développement, Moulay El Mokhtar (2005 :20-21) propose des indicateurs des améliorations apportées à la situation des femmes comme résultats de ces programmes, lesquelles améliorations peuvent attester de leur autonomie dans leur famille et dans leur milieu de vie :

Acceptation plus grande, par les femmes et les hommes, des femmes en tant que responsables des décisions dans la collectivité ; plus grande indépendance personnelle et économique ; confiance en soi plus marquée chez les femmes ; participation accrue des femmes au développement personnel, familial et communautaire ; augmentation du nombre d'organisations de femmes ; organisations de femmes plus visibles et efficaces ; plus de femmes inscrites aux programmes d'éducation et de formation ; amélioration de la santé des femmes et des enfants ; amélioration du statut juridique des femmes ; déclin de la violence faite aux femmes ; contrôle accru des femmes de leur propre fécondité ; déclin de la discrimination et des préjugés institutionnels à l'égard des femmes ; sensibilisation accrue du public à l'égard des questions intéressant les femmes.

De leur côté, par rapport aux effets des programmes de développement sur les femmes, Rouighi (2007), Boyé et al. (2006), Lapenu et Reboul (2006), Lapenu et al. (2004), Guérin (2000), Hashemi (1997) établissent un rapport entre la participation des femmes à la microfinance, en tant que programme de développement et l'acquisition par ces dernières d'une certaine autonomie financière qui influence leur autonomie d'action et de décision. Face à la position de ces auteurs en ce qui concerne les impacts de la microfinance sur les femmes, une interrogation nous vient directement à l'esprit : leurs affirmations sont-elles réalistes ? Pour vérifier le bien fondé de ce qu'ils affirment, il nous semble important de passer en revue ce que disent ces auteurs et certains autres sur la microfinance, ses stratégies, ses pratiques ainsi que ses impacts.

1.2.3 La microfinance

La microfinance constitue un sujet d'actualité en matière du développement. Cette

situation est liée à sa récente apparition sur la scène internationale mais aussi et surtout à l'originalité de sa mission en faveur des exclus du système bancaire classique à savoir la population la plus pauvre, constituée en majorité par les femmes. Elle est le centre d'intérêt de plusieurs chercheurs qui s'intéressent au développement des pays en voie de développement où la microfinance a semble-t-il déjà fait ses preuves. Tout, dans ce nouveau champ de développement attire l'attention des chercheurs. Au moment où certains s'attèlent aux aspects organisationnels et institutionnels de la microfinance, les autres se consacrent à sa viabilité financière et les autres encore à ses performances sociales. Ce dernier thème préoccupe de plus en plus les auteurs qui cherchent à savoir si réellement la microfinance parvient à toucher les plus pauvres pour améliorer leurs conditions socioéconomiques. C'est d'ailleurs la préoccupation de la présente étude. Mais, pour comprendre les performances sociales de la microfinance, il s'avère important de comprendre préalablement ce qu'est réellement la microfinance à travers son histoire.

1.2.3.1 Bref historique de la microfinance

Bien que son histoire récente remonte aux années soixante-dix, la microfinance a des origines lointaines. Selon certains auteurs comme Rouighi (2007), Boyé et al. (2006), Guérin (2000), ses débuts se situeraient au 19^{ème} siècle avec la fondation par Friedrich Raiffeisen en Rhénanie, en 1849, des premières organisations d'épargne et de crédit de type mutualiste en faveur des classes paysannes et ouvrières. Ce fut le succès de ces organisations dites «sociétés coopératives d'épargne et de crédit» ou encore «caisses Raiffeisen» qui donna le ton à la naissance de nombreuses coopératives en Europe et en Amérique du nord. C'est le cas des caisses populaires Desjardins créées en 1901 par Alphonse Desjardins à Lévis au Québec. Avec l'appui des autorités religieuses de cette époque et des autres intervenants par la suite, les caisses Desjardins sont devenues une institution financière de grande envergure au Québec.

Cinquante ans plus tard, le mouvement coopératif a pu atteindre les pays du sud. Mais tout au début, les services d'épargne et de crédits offerts par les coopératives étaient très limités à causes de leurs faiblesses au niveau des moyens financiers et des capacités

organisationnelles. C'est seulement avec l'indépendance de nombreux pays en voie de développement, au cours de années soixante et soixante-dix que le mouvement coopératif agricole s'est organisé. En même temps, les banques de développement voient le jour avec pour objectif d'offrir des crédits agricoles subventionnés aux paysans pauvres pour les aider à faire face à la pauvreté qui sévissait dans les pays du sud après les trente années glorieuses de l'économie mondiale.

Notons qu'avec les subventions pour les crédits agricoles, on était encore dans la logique de l'État-Providence qui assistait la relance du développement des milieux ruraux grâce à l'aide extérieure. Malheureusement, ni les banques de développement, ni les coopératives agricoles n'ont pu tenir les rênes pendant longtemps suite à une mauvaise gestion financière causée dans certains cas par l'ingérence indue des pouvoirs politiques. Cependant, les problèmes de pauvreté étaient loin d'être résolus. Au contraire, la pauvreté grandissait de plus en plus dans les pays en voie de développement mettant les pauvres (en majorité les femmes) dans une impossibilité d'accéder aux services financiers classiques.

C'est dans ce contexte qu'est née la microfinance telle qu'elle est connue actuellement avec pour mission de servir les exclus du système bancaire classique. Beaucoup d'auteurs accordent à Mohammed Yunus, professeur d'économie au Bangladesh, le privilège d'être l'initiateur de la nouvelle ère de la microfinance. C'est en effet, comme l'affirme Boyé et al (2006), Mohammed Yunus, qui a donné l'élan aux premières expériences de la microfinance «moderne», par la fondation, en 1975, de la Grameen Bank au Bangladesh. Comme nous l'avons dit plus haut, ce fut le contexte de la pauvreté profonde qui frappait spécialement les femmes du milieu rural qui incita l'éclosion des premières initiatives de la microfinance contemporaine d'abord en Asie puis en Amérique latine et en Afrique. La naissance de la Grameen Bank se situe aussi dans ce contexte car d'après Hashemi (1997 : 119) «la pauvreté, l'impuissance et l'assujettissement des femmes prévalant dans le Bangladesh rural forment la base contextuelle du modèle de la Grameen Bank».

Il est évident que dans ce contexte de dénuement dans lequel la Grammen Bank a vu le

jour, Mohamed Yunus n'avait pas, au départ, l'objectif d'en faire une institution bancaire parce qu'il voulait justement cibler les défavorisés des banques classiques. Il cherchait seulement, à la demande de son gouvernement, à trouver une solution adaptée à sa population-cible composée principalement par les femmes pauvres. Il commença alors à accorder des crédits aux groupes de femmes qui se constituaient en caution solidaire connus sous l'appellation «groupes solidaires». Le crédit en question est dénommé «crédit solidaire». Ce dernier est défini par Boyé et al. (2006 : 20), comme étant «un crédit à un groupe d'individus dont chaque membre est solidaire du remboursement de tous les autres».

Pour Guérin (2000) le crédit solidaire n'est rien d'autre qu'une réactualisation du crédit populaire de l'époque des coopératives agricoles. Cela n'empêche pas, cependant, que par ce type de crédit simple et accessible aux pauvres, la Grameen Bank ouvre de nouveaux horizons dans le monde de l'économie. Guérin (2000 : 6) affirme qu'«elle (la Grameen Bank) révolutionne le monde de la finance en montrant qu'il est possible d'octroyer du crédit aux pauvres dépourvus de terre, de biens et d'épargne». Par la suite, grâce à ses succès auprès des groupes solidaires des femmes de la Grameen Bank, le crédit solidaire devient vite populaire et le modèle s'étend rapidement dans plusieurs pays en voie de développement.

Toutefois, jusque là, on parlait seulement de « microcrédit» par allusion aux petits crédits accordés aux membres des groupes solidaires et remboursables sur une base hebdomadaire. Mais, petit à petit, les services financiers offerts aux groupes solidaires se sont développés ajoutant à l'octroi des crédits, le service d'épargne afin de répondre à la demande des membres qui exprimaient le besoin de faire de petites économies. Le terme «microcrédit» centré sur le seul service d'octroi de petits crédits fut ainsi remplacé par celui de «microfinance» qui pour Guérin (2000), est plus large de sens car il s'étend à toute une gamme de services financiers offerts aux clients. D'après Jacquier (1999) cité par Rouighi (2007) ce serait lors de la conférence sur la microentreprise organisée par la Banque Mondiale, en 1989, que le terme «microfinance» fut employé pour la première fois.

Dès lors, la microfinance prend de l'élan. En fait, les années quatre-vingt-dix furent caractérisées par une forte croissance de la microfinance que Boyé (2006 :21) appelle «période d'euphorie pour la microfinance». Actuellement, il y a un regain d'intérêt pour la microfinance, ce qui amène les bailleurs de fonds à y investir en accordant des prêts aux institutions de microfinance (IMF). Les Nations Unies, quant à elles, ont exprimé leur intérêt pour la microfinance, en déclarant l'année 2005 «Année Internationale de Microcrédit». De son côté, la Banque Mondiale manifeste l'importance croissante portée à la microfinance en lui accordant son soutien à travers toute une gamme de dispositifs allant de l'organisation des sommets et des conférences sur ce thème à la mise en place d'une riche documentation et des services de statistique qui donnent l'image de la microfinance au fil du temps.

1.2.3.2 Définition de la microfinance

Il faut remarquer que l'attention de plus en plus grande accordée à la microfinance est liée au fait qu'elle est considérée par beaucoup comme une voie de solution à la pauvreté. Dans ce sens, Gentil et Servet (2002) cité par Rouighi (2007 :15) la définissent comme

Un ensemble très diversifié de dispositifs offrant des capacités d'épargne, de prêts ou d'assurance à de larges fractions de populations rurales mais aussi urbaines, n'ayant pas accès aux services financiers des établissements soumis à des contraintes de rentabilité immédiate.

Ces deux auteurs insistent sur les caractéristiques du groupe-cible de la microfinance qu'on retrouve tant en milieu rural qu'en milieu urbain alors que Boyé et al. (2006) et Guérin (2000), nous font remarquer que dans le milieu rural la microfinance a moins de succès suite à la faible densité de la population, à la saturation des marchés et à l'instabilité des conditions climatiques.

Dans le même esprit de considérer la microfinance comme une opportunité de sortir les pauvres de leur situation, le Ministère des finances et de la planification économique (2006 : 1) trouve que la microfinance renvoie à tout acte

de consentir un crédit, recevoir l'épargne et/ou offrir les services financiers à une clientèle qui n'est pas desservie par les systèmes financiers et bancaires classiques par manque de garanties matérielles à offrir pour assurer pleinement le remboursement du crédit consenti, ou par la petitesse des sommes impliquées qui occasionne des coûts de transaction élevés.

Selon ce ministère, cette accessibilité des populations pauvres fait que la microfinance est prise par certains comme un dispositif d'éradication de la pauvreté. A son avis, la microfinance est aujourd'hui acceptée comme «un instrument indispensable dans le combat visant la réduction de la pauvreté au Rwanda». (MINECOFIN, 2006 : 1) Outre cette mission de lutte contre la pauvreté, la microfinance aurait une visée d'intégrer dans le monde de la finance, les populations les plus défavorisées par les institutions financières classiques. Ainsi, étant donné que les femmes représentent la majeure partie de la population pauvre dans le monde, elles constituent la principale clientèle de la microfinance (deux tiers selon les statistiques de la Banque Mondiale). Par conséquent, Guérin (2000 : 3) affirme que «la microfinance apparaît de plus en plus comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine». Abondant dans le même sens, Lapenu et al. (2004 : 3) trouvent qu'il s'agit là d'un moyen d'inclure aussi bien les femmes que les hommes pauvres dans le système bancaire :

La microfinance s'est construite comme outil d'inclusion des exclus du système bancaire classique, offrant des services aux « non-bancables », à ceux qui ne peuvent offrir des garanties physiques ou qui résident dans des zones reculées, enclavées, isolées des services financiers.

Au-delà de cette diversité de conceptions de la microfinance, la caractéristique la plus générale que nous retenons pour les fins de cette étude est que la microfinance est un ensemble de services financiers offerts aux individus qui n'ont pas accès aux institutions bancaires classiques pour les aider à améliorer leurs conditions de vie. Cette définition sous-entend la mission de la microfinance. A ce stade, il convient donc d'insister sur la mission et les objectifs que s'est fixée la microfinance ainsi que sur les stratégies et les pratiques qui y sont liées.

1.2.3.3 La mission et les objectifs de la microfinance

Comme sa définition l'indique, la microfinance poursuit une double mission : la viabilité financière et les services à la population à faibles moyens. C'est ce que souligne Rouighi (2007 :16) en montrant que l'objectif de la microfinance est de « combiner l'accessibilité aux pauvres avec la viabilité financière de l'institution ». Notons ici, que l'institution dont parle l'auteur est l'institution de microfinance (IMF) par laquelle passent tous les services financiers offerts aux clients dans le cadre de la microfinance. Comme le montrent Boyé et al. (2006), une IMF est une organisation à part entière avec une structure bien déterminée, des organes de décisions et de pouvoirs ainsi que des procédures établies pour permettre de délivrer des services de qualité à grande échelle. Remarquons, par ailleurs, que dans divers ouvrages les auteurs utilisent les termes « microfinance » et « institution de microfinance » pour signifier une même réalité. Au fond, il n'y a pas de différence entre la mission et les pratiques de la microfinance et celles des IMF qui en sont les organes d'exécution. Ainsi, dans ce travail, ces deux termes seront utilisés dans le même sens.

Pour revenir à la raison d'être initiale des premières organisations microfinancières, il ne faut pas perdre de vue que la mission sociale était au départ primordiale. C'est avec l'évolution du secteur de la microfinance que la mission d'assurer une certaine rentabilité financière pour rendre fiables et pérennes les services des IMF s'est imposée. Actuellement, la mission sociale de la microfinance est au cœur du débat. Beaucoup d'auteurs s'interrogent sur la portée de cette mission et sur ses impacts réels. La mission sociale des IMF renvoie aux changements positifs portés aux conditions de vie de leurs clients. C'est ce que disent Lapenu et Reboul (2006 :3) en ces termes « la mission sociale de la microfinance est liée à l'amélioration de la vie des clients pauvres et exclus et de leurs familles et à l'élargissement de la gamme d'opportunités socioéconomiques pour la communauté ».

De cette principale mission de la microfinance dérive la notion de performance sociale de la microfinance autour de laquelle tournent ses objectifs. En effet, selon CGAP

(2007 :3)⁸, la performance sociale n'est rien d'autre que

la traduction effective dans la pratique des objectifs sociaux d'une institution, conformément aux valeurs sociales reconnues ; ces objectifs sont notamment de servir durablement un nombre croissant de pauvres et d'exclus, d'améliorer la qualité et l'adéquation des services financiers, d'améliorer la situation économique et sociale des clients et de garantir la responsabilité sociale envers les clients, les employés et la communauté servie.

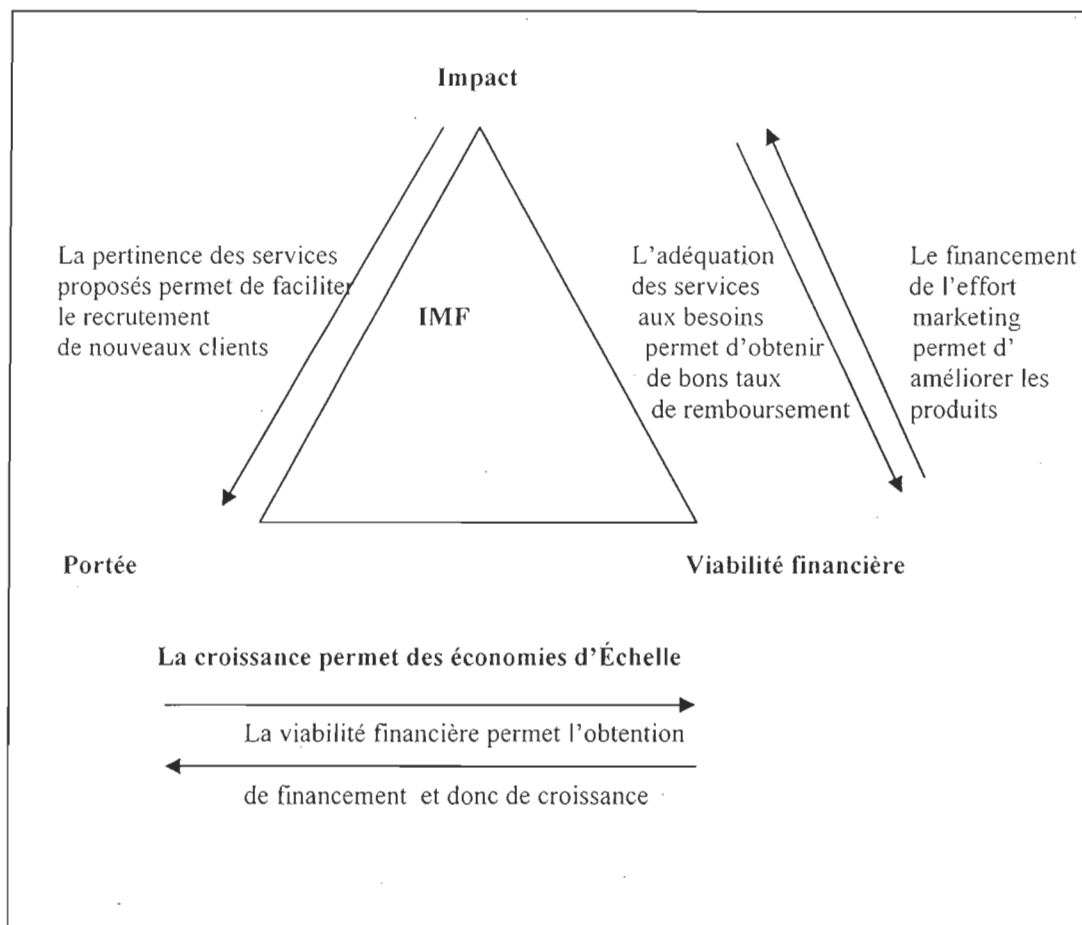
Les objectifs de la microfinance sont donc au nombre de trois : accroître le nombre de clients (la portée), améliorer la situation socioéconomique des clients (les impacts) et assurer la pérennité des services des IMF (la viabilité financière). D'après Boyé et al. (2006) ainsi que Lapenu et Leboul (2006), les deux premiers objectifs ont un rapport direct avec la performance sociale d'une IMF. Le premier objectif concerne la portée de la microfinance et consiste à atteindre un grand nombre des exclus du système bancaire classique. Le deuxième se rapporte aux impacts de la microfinance et consiste à proposer aux clients ciblés, des services de qualité conformément à leurs besoins afin de rendre meilleures leurs conditions socioéconomiques. Le troisième objectif est relatif à la viabilité de la microfinance et renvoie donc à la construction d'une IMF viable sur une base durable. La figure n°1 à la page 39 illustre les trois objectifs d'une IMF et leur complémentarité.

D'après cette figure, il ya a une influence réciproque entre les objectifs de la microfinance de sorte qu'un changement survenu au niveau de l'un d'entre eux affectent directement les autres. L'augmentation des fonds dans une IMF améliore la qualité des services rendus à la clientèle et augmente le nombre de clients qui sont attirés par ces services. Finalement avec un nombre plus élevé des clients satisfaits par les services de bonne qualité, les IMF réalisent plus de profits à travers l'augmentation du taux de remboursement.

⁸ CGAP: Consultative Group to assist the poorest. Il s'agit d'un «consortium formé de 28 bailleurs de fonds ayant pour objectif d'échanger les expériences et les pratiques en microfinance» (Rouighi, 2007 :16). Il a commandité beaucoup de travaux d'évaluation de la performance sociale de la microfinance.

Cependant, bien que les objectifs de la microfinance soient complémentaires (figure n°1, page 39) selon Boyé et al (2006), les IMF misent beaucoup plus sur l'objectif relatif aux impacts socioéconomiques de la microfinance sur les clients considéré comme la voie de réussite la plus rapide pour deux principales raisons. Premièrement, le changement de la situation socioéconomique des clients de la microfinance attire de nouveaux clients et le nombre croissant des clients augmente le chiffre d'affaire des IMF. Deuxièmement, quand, les clients atteignent leurs objectifs, ils remboursent correctement leurs prêts. Cela augmente les finances d'une IMF et garantit sa viabilité et sa pérennité.

Figure n°1 : Les objectifs stratégiques d'une IMF



Source : Boyé et al. (2006 : 213)

Il faut remarquer que d'après certains auteurs les impacts de la microfinance se

mesureraient par des changements à plusieurs niveaux : au niveau individuel, au niveau de la famille et de la communauté. Pour Hashemi (1997), l'impact économique peut se mesurer au niveau de la création des emplois et de l'augmentation des revenus des ménages. Dans une vision plus large de ce que dit Hashemi sur les améliorations au niveau des ménages, Lapenu et al. (2004) parlent des impacts de la microfinance au niveau de l'individu, de la famille et de la communauté. Ils proposent quelques indicateurs des impacts possibles de la microfinance qu'ils présentent dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : outil de mesure de l'impact socioéconomique

Indicateurs d'impacts sociaux	Indicateurs d'impacts économiques et financiers
<ul style="list-style-type: none"> -Création d'emploi pour la population exclue - <i>Empowerment</i> : position des individus dans leur famille et dans la communauté; - construction du capital social - Amélioration de la santé - Éducation des enfants, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement dans les revenus et les dépenses - Changement dans les actifs et dans les conditions de vie - Sécurité alimentaire - Création d'emploi au niveau de la communauté

Source : Lapenu et al. (2004 : 6)

Selon ce tableau, la mesure des impacts de la microfinance se situe à deux niveaux : au niveau social et au niveau économique. Ainsi, du côté des impacts économiques, on considère que l'accès à l'augmentation des revenus de la personne entraînerait les changements dans ses dépenses et dans son mode de vie. Au niveau des impacts sociaux, on considère que l'empowerment que la personne tirerait de son accès à un emploi pourrait influencer les changements de sa position dans sa famille et sa communauté.

Compte tenu de l'accent mis sur la clientèle féminine de la microfinance, certains auteurs mettent en évidence des indicateurs d'impacts de la microfinance sur les femmes. Dans

cette optique, établissant un lien étroit entre la microfinance et l'autonomie des femmes, Guérin (2000 : 3), parle des visées de la microfinance pour les femmes qui, à son avis, sont orientées vers leur autonomisation et pourraient constituer, par conséquent, des indicateurs de leur autonomie. Ces visées sont les suivants :

Augmenter leurs revenus et faciliter leur indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale, mais aussi, et peut-être surtout, améliorer leur statut au sein de la famille, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, ou encore favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'expression et de revendication. (Guérin, 2000 : 3)

De leur côté, Boyé et al (2006 : 92), montrent que les points essentiels dans l'évaluation de l'impact de la microfinance sur les clients et sur le développement se retrouvent dans certains de ses objectifs : «la réduction de la pauvreté, le renforcement de la position sociale de la femme et l'encouragement à la création des entreprises ». A ce niveau les propos de ces auteurs se rapprochent de ceux de Lapenu et al. (2004) présentés au tableau n°1. Ils insistent tous sur les impacts économiques et sociaux de la microfinance qui résulteraient de la création des entreprises et des emplois dans la communauté. Par ailleurs, Boyé et al (2006) soulignent que la microfinance revendique avoir une certaine influence sur le développement en renforçant les capacités de leurs clients en général et celles de leur clientèle féminine en particulier, dans la mise en place et la diversification des entreprises pouvant soutenir le développement local. Il en résulte que le soutien au développement entre aussi en ligne de compte parmi l'éventail des critères mis en avant pour mesurer l'impact de la microfinance sur les clients. Devant cette volonté manifeste de la microfinance d'apporter des changements positifs dans la vie de ses clients, nous nous demandons ce qu'il en est en réalité ? Quels sont les impacts réels de la microfinance sur leurs clients ?

1.2.3.4 Les impacts de la microfinance sur les clients

Les avis des auteurs, des praticiens et des bailleurs de fonds sur la question des impacts de la microfinance sont partagés. Au moment où certains sont convaincus des résultats positifs de la microfinance, d'autres restent sceptiques quant aux impacts des IMF. Et, il

y en a d'autres qui prennent une position intermédiaire. Les sceptiques fondent leurs doutes par rapport aux résultats de la microfinance, sur les difficultés financières de certaines IMF. C'est le cas de Morduch (2000) qui dit qu'il ya un enthousiasme exagéré par rapport aux résultats de la microfinance. Il critique ce qu'il appelle «le suroptimisme» des donateurs qui soutiennent la microfinance. Pour lui, cet enthousiasme n'est qu'une façon trouvée par les bailleurs de fonds pour justifier leurs choix politiques. Les idées de Morduch rejoignent la position de certains investisseurs qui, d'après Lapenu et al. (2004), affirment que le secteur de la microfinance est trop risqué arguant que les crises auxquelles font face la microfinance à l'heure actuelle ne garantissent pas leurs résultats.

Ces idées sont acceptées, en partie, par des auteurs qui prennent une position intermédiaire concernant les résultats de la microfinance. C'est-à-dire ceux qui, comme Tulchin (2003) cité par Lapenu et al. (2004), sans contester les impacts de la microfinance reconnaissent aussi la nécessité de mobiliser les ressources financières qui font tourner la machine de la microfinance. Dans ce sens, ceux que Lapenu et al. (2004), appellent «les investisseurs socialement responsables» trouvent que «la combinaison des bénéfices financiers et de l'impact social positif de la microfinance offre un atout aux IMF pour attirer ce capital». Cette combinaison serait un gage de la pérennité des activités et des impacts de la microfinance.

Sans ignorer ces suggestions pertinentes de leurs collègues pour ce qui concerne la viabilité financière des IMF, les optimistes restent confiants aux impacts positifs de la microfinance en s'appuyant aux résultats issus des études des performances sociales des IMF. Ils fondent leur croyance aux données de ces études sur des efforts considérables investis durant les années passées dans la mise en place des outils d'évaluation d'impact aussi fiables que possible. CGAP (2007) identifie par exemple huit outils d'évaluation de la performance sociale⁹. En se basant sur ces outils, Guérin (2000: 3) affirme que «la microfinance apparaît comme un moyen d'augmenter l'autonomie et la liberté réelle des femmes». En fait pour cette auteure, en offrant les prêts à ses clientes, la microfinance

⁹Les huit outils d'évaluation de la performance sociale identifiés par CGAP portent sur les différentes étapes du processus de microfinance : Outil CERISE, M-GRIL, Microfinanza rating, SPA, Planet Rating, Outil CGAP, Outil Grammen, Outil Ford. (CGAP, 2007 :4)

leur donne les moyens de développer des activités génératrices de revenus qui leur permettent de faire des gains financiers. Ainsi, les ressources financières acquises grâce à leurs propres efforts leur procure une certaine autonomie financière qui les met sur la voie de l'autonomie d'action et de pensée. De la sorte, selon le BIT¹⁰ (1999) cité par Guérin (2000 :8), «en leur permettant d'acquérir une certaine indépendance financière, la microfinance apparaît enfin comme un moyen de renforcer la confiance en soi ainsi que le statut des femmes au sein de leur famille».

Deux aspects essentiels relevés par le BIT, à savoir le gain de confiance et le changement du statut des femmes au sein de leurs familles et de leurs communautés sont confirmés par les résultats de l'évaluation de l'impact de la Grameen Bank sur ses clientes et leurs ménages. Parlant de ces résultats, Hashemi (1997 :126), montre qu'au Bangladesh l'adhésion des femmes à la microfinance est un processus de «valorisation» de ces dernières comme elles l'ont affirmé elles-mêmes en disant que :

pour la plupart d'entre elles, c'est la première fois qu'elles ont une identité autre que la fille, l'épouse ou la mère de quelqu'un. Les femmes acquièrent également de l'assurance. Participer à une activité publique leur permet de prendre de l'importance, de gérer de l'argent et de tenir des comptes ; cela leur donne confiance en elles...Beaucoup avaient pu «voir » leur village pour la première fois, elles avaient appris à parler aux hommes et aux personnes extérieures sans crainte, (...) elles avaient gagné le respect de leurs familles et de leurs communautés.

Il convient de prendre note que le processus d'autonomisation des femmes n'est pas le privilège de la Grameen Bank parce que les résultats des autres études montrent que cet impact est attribué à la microfinance d'une façon générale. Au fait, faisant référence aux études faites sur les impacts de la microfinance, Boyé et al. (2006 : 97), mettent l'accent sur les effets de la microfinance sur la position sociale des femmes. Pour eux, «l'accès aux services de la microfinance peut effectivement contribuer à une amélioration du statut des femmes au sein de la famille et au renforcement de l'estime qu'elles ont d'elles mêmes».

¹⁰ BIT : Bureau International du Travail

Il importe de remarquer que la microfinance ne se limite pas à donner à sa clientèle un nouveau statut familial et une estime de soi. Ses effets vont au-delà de l'estime individuelle et familiale de leur clientèle car selon Boyé et al (2006 :286), «son impact porte sur leur autonomie au sein de la collectivité». Pour expliquer de nouvelles capacités que les femmes acquièrent grâce à la microfinance, ces mêmes auteurs parlent de l'«empowerment», terme anglophone désignant « le processus par lequel une personne développe ses capacités à maîtriser sa propre vie et à participer à celle de sa collectivité». (Boyé et al, 2006 :286). Ce terme a été popularisé par John Friedmann dans le contexte du développement territorial.

Se situant dans le contexte africain, Awa Sarr, lors de son entrevue avec Fréchette et Diotte (2002 :13) appuie l'idée de l'empowerment de femmes par la microfinance. Elle affirme qu'en Afrique la microfinance crée et renforce l'assurance et l'estime de soi chez sa clientèle féminine car pour elle, «se sentir un maillon, une pièce d'un processus, savoir que l'on est utile, nous redonne un «self-esteem», une confiance en soi ». L'auteure insiste sur le fait qu'offrir aux femmes une occasion de mettre en œuvre leurs capacités d'organisation et d'action leur donne une nouvelle place dans la société. Les entreprises qui génèrent des revenus les aident à gagner en confiance et en pouvoir dans leurs ménages. Pour Sarr, ce fait est d'une importance considérable en Afrique. Elle le dit en ces termes «ce n'est pas peu dire dans une société comme la nôtre» (Sarr cité par Fréchette et Diotte, 2002 : 13). Elle parle ici, de la société africaine où les femmes ont du mal à se faire entendre et à faire reconnaître leurs droits.

Si les activités génératrices de revenus mises en place par les clients (hommes et femmes) des IMF ont un impact réel sur leurs conditions de vie, il en va de soi qu'elles exercent également une influence positive sur le développement des milieux où elles sont implantées. Elles répondent d'ailleurs aux ambitions des intervenants en microfinance moderne des années soixante-dix qui, de l'avis de Guérin (2000 : 6), veulent en faire «un véritable outil de développement». Il semble alors que la microfinance n'a pas déçu les attentes de ses initiateurs sur ce point. En effet, d'après Boyé et al. (2006 :285), la

microfinance se présente, à certains égards, comme une pierre fondatrice du développement car «son émergence témoigne de l'évolution de la pensée et de la pratique du développement ; sur certains plans, on peut même considérer que la microfinance a joué un rôle pionnier ».

Notons que certains auteurs soutiennent l'idée que dans ce processus de développement stimulé par la microfinance le rôle des femmes serait fort remarquable. Dans ce sens, Hashemi (1997) affirme qu'il ya eu une augmentation du nombre des femmes économiquement actives qui contribuent au développement au Bangladesh suite à leur adhésion aux services de la microfinance. De leur côté, Boyé et al. (2006 : 286) insistent sur le rapport étroit entre la microfinance et le rôle des femmes dans le développement en soulignant qu'il y a «la simultanéité de la diffusion de la microfinance auprès des femmes et de l'émergence du rôle des femmes dans la réflexion sur le développement».

De cette réflexion sur les performances sociales de la microfinance et ses liens avec le développement, il ressort que les impacts de la microfinance sur l'autonomie des clients(es) et sur le développement seraient incontestables. L'accès aux services financiers de base (épargne et crédits) offerts par les IMF aurait des impacts socio-économiques. Il ouvrirait, en fait, la porte à la création des emplois et des entreprises qui entraînerait une augmentation des revenus et influencerait le statut social des personnes concernées. Pour le cas des femmes, il y aurait une augmentation de leur autonomie et leur pouvoir d'action dans leurs familles et dans leurs communautés ce qui les amènerait à prendre une part active au développement de leurs milieux. Le tableau n°2 (page 46) résume les impacts de la microfinance retenus dans le cadre de cette étude et fait une présentation sommaire des indicateurs qui ressortent de l'analyse des trois principaux concepts.

Il faut rappeler que l'intérêt de notre recherche est centré sur le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda.

Tableau n°2 : Tableau des indicateurs d'impacts

Concepts/ Variables	Dimensions	Indicateurs
Participation active au développement local	Engagement personnel	Disponibilité pour les activités et les rencontres collectives Présence active et consciente dans les activités et les décisions collectives Confiance en soi dans les activités collective
	Le sens de responsabilité	Prendre des responsabilités dans la communauté Collaboration active et consciente dans les œuvres communes
Autonomie	Autonomie individuelle	Avoir des ressources financières personnelles Être économiquement indépendante Prendre des décisions personnelles Capacité d'action Auto-organisation Faire des choix personnels Avoir l'estime de soi Avoir confiance en soi Se prendre en charge
	Autonomie familiale	Changement de son statut au sein de la famille Estime par sa famille Capacités de contribuer aux ressources familiales Participer à la prise des décisions familiales
	Autonomie sociale	Changement du statut social Estime par sa communauté Prendre part aux rencontres et activités collectives Contribuer matériellement et financièrement aux œuvres communes Participer dans la prise des décisions au sein de sa communauté
La microfinance	Impact économique	Autonomie financière des clients Autonomie d'action et de pensée
	Impact social	Empowerment des clients (es) Confiance en soi et estime de soi des clients Changement des conditions de vie des clients Valorisation des clients au sein des familles et de leurs communautés
	Impact sur le développement local	Pratique du développement par «le bas» Soutien des projets de développement de la population pauvre Augmentation des revenus des familles pauvres

Source : Ngabonzima, 2009

Inspirées des impacts de la microfinance sur l'autonomie des clients(es) et sur le

développement régional ailleurs dans le monde, nous avons cherché à savoir ce qu'il en est de ses impacts sur l'autonomie de sa clientèle féminine et sur le développement au Rwanda. Nous nous sommes intéressées à trois aspects de l'adhésion des femmes rwandaises à la microfinance : les services offerts aux femmes par les IMF, les projets réalisés par les femmes par le biais des prêts reçus de la microfinance et les impacts que cela aurait sur leur autonomie et leur participation active au développement local.

En ce qui concerne les impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes, nous nous sommes situées à trois niveaux suggérés par la littérature:

- Le niveau individuel (les capacités de demande et de gestion des crédits, les capacités de gestion d'un projet personnel et des ressources financières, la confiance en soi , l'estime de soi) ;
- Le niveau familial (la contribution au budget familial, la participation à la gestion du ménage, l'estime par les membres de la famille) ;
- Le niveau de la communauté (la participation aux rencontres et aux actions collectives, l'estime par les membres de sa communauté et l'engagement au sein des villages). A ce dernier niveau nous nous sommes penchées spécialement à la participation active des clientes des IMF au développement de leur communauté.

1.3 Les questions et hypothèses de recherche

Le secteur de la microfinance a fait ses preuves en Afrique et ailleurs dans le monde. Au Rwanda, le domaine de la microfinance est en plein essor depuis les années soixante-dix. Dès son émergence, il a été considéré comme un programme de développement et un outil de réduction de la pauvreté. Conformément à la politique nationale du genre qui recommande à tous les programmes de développement de mettre dans leurs priorités la promotion des femmes, ces dernières constituent la cible principale de la microfinance au Rwanda. Étant donné que les femmes représentent plus de la moitié des acteurs du développement au Rwanda, une question principale et trois questions spécifiques se posent dans le cadre de notre étude pour savoir dans quelle mesure la microfinance peut soutenir le développement local par le biais de l'autonomisation de ses clientes.

1.3.1 La question principale

La question principale de cette étude est la suivante : Au Rwanda la microfinance soutient-elle l'autonomie des femmes au niveau individuel, familial et social ainsi que leur participation active au développement de leurs communautés ?

1.3.2 Les questions spécifiques

Par rapport à cette question principale trois questions spécifiques se posent:

1. Dans quelle mesure l'adhésion des femmes à la microfinance augmente-t-elle leur autonomie au niveau individuel, familial et au niveau de la communauté ?
2. Comment la microfinance permet-elle aux femmes de participer activement au développement local?
3. Dans quelles mesures les deux acquis de la microfinance chez les femmes, s'influencent-ils réciproquement : l'autonomie acquise par les femmes grâce à la microfinance et leur participation active au développement local par le biais de la microfinance?

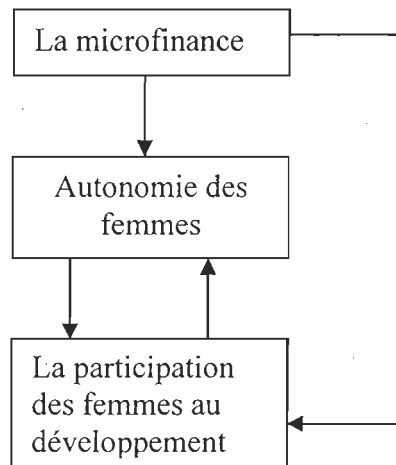
1.3.3 Les hypothèses de recherche

Pour répondre à ces questions de recherche trois hypothèses ont été formulées.

1. L'adhésion des femmes rwandaises à la microfinance influence leur autonomie au niveau individuel, familial et au niveau de leur communauté.
2. Les projets réalisés par les femmes par le biais de la microfinance favorisent leur participation active au développement local au Rwanda.
3. Il ya une influence réciproque entre l'autonomie que les femmes rwandaises acquièrent à travers leur adhésion à la microfinance et leur participation active au développement local.

La relation entre les différentes variables est illustrée par le schéma opératoire à la page 49:

Figure n°2 : Schéma opératoire



Source : Ngabonzima, 2009

1.4 La méthodologie de recherche

Cette section porte sur les aspects méthodologiques de notre recherche. Elle présente d'abord les caractéristiques de la population d'étude ainsi que la méthodologie d'échantillonnage. Elle donne, ensuite, des précisions sur le terrain de recherche et finit par la présentation de la procédure de collecte des données, des questions éthiques et de la procédure d'analyse des données.

1.4.1 La population et l'échantillon d'étude

Selon Mucchielli (1971 :16) la population d'étude est « l'ensemble de groupes humains concernés par les objectifs d'enquête dans lequel sera tiré l'échantillon d'étude ». Notre population d'étude était composée du personnel des institutions de microfinance (IMF), des clientes de ses institutions et des autorités locales des villages où les clientes des IMF résident. C'est de cette population que nous avons tiré notre échantillon d'étude.

Pour des besoins de notre enquête qui suit une démarche qualitative nous avons eu recours à l'échantillon à cas limité. Nous nous sommes donc limitées à quinze cas déterminés par choix raisonné en tenant compte de la diversification des critères de choix pour chaque groupe de répondants. Le choix de ce type d'échantillon est guidé à la fois

par les limites temporelles et matérielles de l'étude, le type de données recherchées et les caractéristiques de la population-mère composée par trois groupes d'enquêtés. L'échantillon a ainsi reproduit les caractéristiques des trois catégories ciblées: les employés des IMF, les clientes de ces IMF et les autorités locales des villages concernés.

En premier lieu, nous avons commencé par choisir les IMF en nous référant aux critères fixés lors de la détermination de la population-mère :

- Avoir un statut juridique
- Être recensé parmi les institutions de microfinance (IMF) reconnues par le Ministère de la planification et des finances (MINECOFIN) comme stratégie de développement local ;
- Avoir au moins cinq ans d'expérience durant lesquelles elles ont gardé l'équilibre entre les trois objectifs stratégiques d'une IMF soulignées par Boyé et *al* (2006) à savoir l'impact, la portée et la viabilité financière, conformément aux rapports d'évaluation du MINECOFIN et de la Banque Nationale du Rwanda ;
- Avoir dans leurs groupes cibles les femmes ;

Sur huit IMF qui remplissaient les conditions requises nous avons retenu trois IMF qui répondaient le plus au dernier critère relatif au ciblage des femmes et qui interviennent dans toute la ville aussi bien au centre qu'à la périphérie. Il s'agit de COOPEDU¹¹, de Vision Finance Company S.A.¹² et du Réseau Interdiocésain de Microfinance S.A. (RIM S.A.).

Par la suite, nous avons fait le choix de trois employés des IMF concernées par l'enquête. Les critères de choix de ces employés des IMF ont été leur expérience professionnelle d'une année au moins au sein des IMF respectives et leurs fonctions qui devaient avoir un lien direct avec l'octroi des crédits et le suivi des clients et des clientes sur terrain.

En deuxième lieu, en collaboration avec les IMF, nous avons procédé au choix des clientes des IMF qui sont des participants-clé de l'enquête. Comme il fallait choisir neuf

¹¹ COOPEDU : Coopérative d'épargne et de crédit Duterimbere

¹² S.A. Société Anonyme

clientes des IMF ayant monté des projets grâce à la microfinance, nous avons envisagé de choisir deux domaines d'activités à savoir le petit commerce et l'artisanat mais la réalité sur terrain nous a montré qu'au Rwanda, la microfinance soutient presque exclusivement le domaine commercial. Nous avons ainsi opté pour le petit commerce ou le commerce de détail dans lesquels se classent les neuf projets retenus.

Par ailleurs, nous avons fait en sorte que les projets choisis se retrouvent dans différents domaines de l'activité commerciale : produits alimentaires, produits cosmétiques et soins de beauté, boissons alcoolisées, charbon, quincaillerie, magasins pour divers articles. Ainsi les projets qui ont été retenus représentent plusieurs types de projets de commerce des clientes des IMF ce qui fait que l'échantillon reproduit les mêmes caractéristiques que la population d'enquête.

En troisième lieu, nous avons procédé au choix de trois autorités locales des trois villages concernés par l'enquête. Il s'agit des élus locaux en fonction depuis une année au moins et dont les attributions ont un rapport avec le développement local de leurs villages. Les autorités locales ont participé à l'enquête à titre de témoins des acquis des clientes des IMF et de l'impact de leurs projets sur le milieu où ils sont implantés.

1.4.2 Le terrain de recherche

Bien que les institutions de microfinance soient implantées sur tout le territoire rwandais, trois districts de la ville de Kigali¹³ ont constitué notre terrain de recherche. Il s'agit des districts Gasabo, Kicukiro et Nyarugenge (voir annexe 7, page 191). Dans ces districts nous avons identifié trois villages : un village situé à la périphérie de la mairie et deux villages du centre de la mairie. En plus des moyens et du temps limités pour notre étude, le choix de ce terrain d'étude a été guidé par les affirmations de certains spécialistes de microfinance selon lesquelles la microfinance serait plus rentable en milieu urbain qu'en milieu rural.

¹³ Kigali est la capitale du Rwanda

En fait comme le soulignent Boyé et al, (2006 : 24), en microfinance « desservir les zones rurales pose plusieurs difficultés : la faible densité de la population qui rend difficile la rentabilisation des services, l'existence des risques communs à tous les emprunteurs comme le risque climatique». Cela est aussi l'avis de Guérin (2000) qui s'appuie sur les résultats des travaux de Chao-Berhoff, (1997) et IRAM, (1996) pour montrer que les situations d'échec de la microfinance sont beaucoup plus fréquentes en milieu rural qu'en milieu urbain. Guérin affirme donc que les difficultés de la microfinance dans les zones rurales sont liées au fait que dans ces milieux, le commerce qui est l'activité principale en microfinance fait face à plusieurs défis comme celui de l'approvisionnement et de l'écoulement des produits. Pour elle,

le milieu rural est beaucoup moins propice à des activités commerciales rentables, notamment en l'absence de marchés d'une certaine taille à proximité. Le problème de l'enclavement est accentué lorsque la vitesse de rotation du fonds de roulement est faible. (Guérin, 2000 : 18)

Compte tenu des points de vue de ces auteurs, les IMF du milieu urbain semblent donc plus aptes à nous fournir des données fiables en ce qui concerne les impacts de la microfinance. C'est par souci de connaître les différentes faces de la réalité étudiée par cette recherche que le choix a porté sur deux villages du centre de la ville de Kigali et un village de la périphérie de la ville de Kigali proche du milieu rural. Son éloignement du centre ville et sa proximité avec le milieu rural entraîne un faible taux d'habitation et une diminution de la concentration des activités commerciales ce qui le différencie avec les villages du centre ville. Nous avons opté pour cette diversification dans le choix des villages pour mieux comprendre toutes les réalités de la question abordée par notre recherche.

La sélection des villages a été faite avec l'aide du personnel des IMF. Pour les villages du centre ville, nous avons choisi un village où les IMF interviennent le plus à savoir le village de Kanyinya dans le secteur Gisozi et le village de Gataba dans le secteur Kacyiru où les IMF ne sont pas très actifs. Pour finir nous avons retenu le village de Rusheshe dans le secteur Kabuga.

1.4.3 La procédure de collecte des données

Pour la collecte des données de notre recherche, trois méthodes ont été utilisées. D'abord la méthode documentaire qui a consisté à consulter la documentation disponible au sein des IMF en vue de nous faire une idée générale de leur fonctionnement. Dans ce cadre, les plans d'actions, les rapports d'activités, les rapports financiers, les rapports d'audit interne et externe au sein des trois IMF nous ont aidés à comprendre certains aspects relatifs aux objectifs, aux réalisations et aux principaux enjeux de la microfinance au Rwanda. La documentation a été rassemblée du 20 au 25 mai 2008 (voir tableau n°3, page 54).

Ensuite, nous avons eu recours aux entretiens en profondeur auprès des quinze répondants qui ont constitué notre principale source d'information. Pour commencer, pendant deux semaines (du 01 au 14 juin 2008), nous avons eu des rencontres individuelles avec les répondants pour solliciter leur participation à la recherche. Cette a été suivi par un pré-test (du 15 au 16 juin 2008) qui a été fait sur un échantillon de trois personnes représentant les trois groupes de la population d'enquête et choisis dans une IMF et un village qui ne sont pas concernés par l'enquête. Le pré-test avait pour objectif de déceler et corriger les éventuelles imperfections de notre guide d'entretien avant les entrevues proprement dites.

Après la correction de notre questionnaire, nous avons mené pendant six semaines, du 18 juin au 30 juillet 2008, des entretiens individuels avec tous les répondants. Chaque fois, les entretiens ont été réalisés dans un endroit sûr et convenu avec les répondants. Avec la méthode d'entretien en profondeur nous avons amené les participants à exprimer librement leurs points de vue en rapport avec les thèmes de notre sujet de recherche. Notre attitude plus ou moins directive recommandée pour ce type d'entretien ainsi que les contacts directs établis avec les participants dans leur milieu de travail et de vie, ont mis ces derniers en confiance. En plus, l'information en rapport avec les mesures de confidentialité et d'anonymat clairement expliquée à chaque répondant(e) a augmenté

aussi notre crédibilité.

Par conséquent, les femmes interrogées qui étaient, comme nous l'avons spécifié en haut, les participants-clés de l'enquête nous ont longuement et librement parlé de leur vie avant leur participation à la microfinance, de leur expérience avec la microfinance et des changements survenus dans leur vie, dans leur famille et dans leurs milieux grâce aux projets de commerce réalisés par le biais des prêts de la microfinance. De même les employés des IMF et les autorités locales des villages visés par l'enquête ont donné librement leurs avis quant aux impacts perçus de la microfinance sur les femmes et le développement local.

Pour finir, pendant trois semaines allant du 02 au 21 août 2008, nous avons effectué les observations directes au sein des villages afin de capter les informations que les autres méthodes n'avaient pas pu nous apporter. Cette méthode nous a paru essentielle pour étudier sur place les impacts de la microfinance sur les femmes, sur leur famille et sur le développement. En fait, le changement est un processus continu. Par conséquent, il est important de prendre le temps d'examiner les indicateurs du changement chez certains membres des communautés directement concernés par l'enquête. Ce type d'observation se prête bien à cet exercice d'analyse des situations et des changements des acteurs du milieu car d'après Arborio et Fournier (2005 :39), «l'observation directe, en ce qu'elle implique l'entrée en interaction avec les acteurs de la situation et la répétition de certaines de ces interactions dans des relations suivies, conduit nécessairement à se rapprocher de certains acteurs».

En fait, durant toute cette période, nous avons été en permanence dans les trois villages. Là, l'observation directe a porté particulièrement sur les activités et la situation des femmes ayant reçues des prêts de la microfinance ainsi que les changements apportés par ces activités au niveau individuel, familial et au niveau de la collectivité. Nous avons tenu un journal de bord quotidien dans lequel ont été notés les informations importantes issues de l'observation et des échanges informels avec les villageois. Les différentes étapes de la

cueillette des données qui a duré 3 mois sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°3 : Calendrier de la collecte des données

Période	Activités
20 -25 mai 2008	Documentation au sein des IMF
	RIM : plan d'action 2005-2009, 2 rapports d'activités, 3 rapports financiers, 1 rapport d'audit interne)
	COPEDU : 2 plans d'actions, 3 rapports d'activités, 3 rapports financiers, 1 rapports de crédit)
	Vision Finance Company : (2 plans d'actions, 3 rapports d'activités, 4 rapports financiers, 1 rapport d'audit interne)
01 – 14 juin 2008	Contact avec les participants à l'enquête
15 – 16 juin 2008	Pré-test
18 – 30 juillet 2008	Entretiens en profondeur
02 – 21 août 2008	Observations

1.4.4 Le schéma d'entrevue

Trois types de schéma d'entretien plus ou moins identiques nous ont servi dans la réalisation des entrevues auprès de nos trois groupes d'enquêtés. (Voir annexe 1, 2 et 3) Le questionnaire a été élaboré compte tenu des thèmes de la recherche qui sont au nombre de quatre. Ces thèmes ont été identifiés sur la base du cadre conceptuel de cette recherche. Ici, il faut rappeler que les trois concepts de cette étude sont : la participation active des femmes au développement local, l'autonomie et la microfinance.

Les principaux thèmes et sous-thèmes de la recherche sont présentés au tableau n°4 à la page 56 :

Tableau n°4 : Tableau des principaux thèmes et sous-thèmes

Thèmes	Sous thèmes	Numéro de la question dans les questionnaires I, II, III
L'adhésion des femmes à la microfinance	Les raisons de la participation des femmes aux institutions de microfinance (IMF)	4a, 4b, 4c, 8a (I)
	L'encadrement des femmes par les IMF	5b, 5c (I); 4 (II); 3b,3c (III)
	Les perceptions services des IMF	5d (I), 5 (II); 4 (III)
Les acquis de la microfinance	Expérience dans la demande et la gestion des crédits	5a, 5d, 6 (I)
	Expérience dans la planification et la réalisation des projets	7 (I) ; 6 (II) ; 4 (III)
Impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes	L'autonomie au niveau personnel	8b, 8c, 8d, 8e, 8f, 8g, 8h (I); 7b,7c (II) ; 5b, 5c (III)
	L'autonomie au niveau familial	9 (I) ; 7e, 7f (II); 6d, 6e (III)
	L'autonomie des femmes au niveau de leurs villages suite à leur participation à la microfinance	10g, 10i (I); 7b (III)
Impacts de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local	L'apport des projets des femmes à la communauté	10a, 10b, 10c (I); 7a, 7g (II); 5a, 5f (III)
	La participation des femmes au développement de leurs villages suite à leurs projets	10d, 10e, 10f, 10h, 10j (I); 7g, 8db (II); 5f, 5g, 6b (III)

Source: Ngabonzima, 2009

Chacun de ces concepts a été défini en tenant compte de ses dimensions. Ainsi, la participation active des femmes au développement local a été analysée à travers leur engagement personnel et leur sens de responsabilité dans les rencontres et les actions collectives. L'autonomie des femmes quant à elle, a été abordée à trois niveaux de leur vie : les niveaux individuel, familial et social. Pour finir, le rôle de la microfinance a été étudié par le biais de son impact social et économique sur les clients.

Le tableau n°3 présente les thèmes de recherche et leurs sous thèmes ainsi les questions correspondantes dans les questionnaires (I, II, III) utilisés lors des entrevues auprès de trois groupes de répondants : le groupe I est celui des femmes, le groupe II est celui du personnel des IMF et le groupe III est celui des autorités locales. Pour élaborer les thèmes et les sous-thèmes de notre recherche ainsi que des questions pour nos guides d'entretien nous nous sommes inspirées du tableau des indicateurs (tableau n°2), des questions de recherche, des objectifs et des hypothèses de notre étude.

1.4.5 Les questions éthiques

En vue de respecter les normes éthiques, nous avons soumis le devis de notre recherche au Comité éthique de la recherche de l'Université du Québec à Rimouski qui nous a donné son approbation pour mener l'enquête. Avant les entrevues, tous les participants ont donné leur libre consentement en signant le formulaire de consentement préparé à cet effet (annexe 4). En lisant attentivement le dit formulaire, ils avaient été largement informés de leur droit de retrait de l'enquête à tout moment sans aucun préjudice et sans devoir justifier leur décision. Par la même occasion, ils ont pris connaissance du fait qu'il n'y avait pas d'inconvénients particuliers à participer à cette enquête et des avantages liés à leur contribution à l'avancement des connaissances sur le sujet de recherche. Les mesures de respect de la confidentialité et l'anonymat des participants leur ont été également expliquées comme nous venons de le dire au point précédent.

Afin d'être fidèle à notre promesse en rapport avec le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, nous avons utilisé la codification numérique pour identifier les participants. Ainsi les femmes sont identifiées par la lettre F suivi par les lettres a, b et c représentant les IMF qui les soutiennent et des numéros allant de 1 à 9 suivant l'ordre des entretiens. Les autorités locales sont représentées par la lettre A suivi des numéros variant de 1 à 3. Le personnel des IMF est représenté par la lettre P suivi des numéros 1, 2 ou 3 attribués au hasard à chacun d'eux. De la sorte, aucun nom de participant ne figure dans nos enregistrements audio. Le matériel de collecte des données est conservé sous clé. Nous et notre directrice de recherche sommes les seules à y avoir accès. Il sera détruit

à la fin de l'année 2009.

1.4.6 La procédure d'analyse des données

Les méthodes qualitatives que nous avons employées pour la collecte des données nous ont amenées à recueillir des données qualitatives dont la principale caractéristique d'après Miles et Huberman (2003 : 27) est qu'«elles se concentrent aux événements qui surviennent naturellement et des événements ordinaires qui surviennent dans des contextes naturels afin de pouvoir vraiment saisir ce qui se passe au quotidien, dans la vie réelle». Pour analyser ces données nous avons eu recours à l'analyse de contenu qui, selon Landry (2002) consiste à faire une lecture systématique des textes à analyser et à interpréter afin de faire des inférences valables. Parmi plusieurs types d'analyse de contenu, nous avons privilégié l'analyse thématique.

Comme son nom l'indique, l'analyse thématique est centrée sur les thèmes ou des unités thématiques qui servent d'unité de base pour l'analyse. Les unités thématiques sont définies par Landry (2002 : 338), comme étant «des noyaux de sens dont la présence ou la fréquence permettront de faire des inférences». Ce sont alors ces unités qui sont recherchées dans le texte lors de l'analyse car comme le montre Paillé et Mucchielli (2003 : 124) «l'analyse thématique consiste à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agit d'un verbatim d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observation». De ce fait, ce type d'analyse nous a semblé le plus approprié pour nos données obtenues grâce aux trois méthodes qualitatives soulignées par ces auteurs dans leur définition à savoir : la méthode documentaire, les entrevues et l'observation directe.

Le travail d'analyse de contenu thématique s'est fait en plusieurs étapes. La première étape a été celle de la transcription intégrale des entrevues enregistrées tout en notant les remarques importantes consignées dans notre carnet de bord. Cela a été suivi par l'élaboration des fiches de synthèse d'entretien avec thèmes codés. Selon Milles et Huberman (2003 :1004), une fiche de synthèse d'entretien «consiste en une simple feuille

comportant une série de questions visant à résumer ou préciser un contact sur le terrain». Enfin nous avons procédé à la réalisation des tableaux synthétiques des résultats par thème qui nous ont servi dans l'analyse et interprétation des données de l'enquête.

Chapitre 2 : Résultats de la recherche

Dans ce chapitre nous nous intéressons aux résultats de notre recherche qui vont être présentés en trois parties. La première partie concerne les considérations générales sur le terrain d'étude, en l'occurrence le Rwanda. La deuxième partie porte sur la présentation des institutions de microfinance concernées par l'étude. La dernière partie se consacre à l'analyse et à la présentation des données de l'enquête.

2.1 Les considérations générales sur le lieu de recherche : le Rwanda

Cette section est consacrée à la présentation sommaire du Rwanda. Pour ce faire, nous aborderons d'abord, les aspects administratifs et socio-économiques pour parler ensuite, de trois politiques de développement qui ont un lien direct avec notre étude.

2.1.1 L'organisation administrative du Rwanda

Le Rwanda est un pays de l'Afrique centrale connu sous le nom de «Pays des milles collines» compte tenu de son relief montagneux. Il se trouve en effet, au cœur des régions des volcans et dispose dans le Nord-Ouest, d'une chaîne de volcans de hautes altitudes dont le sommet le plus élevé atteint 4500m. Il est également traversé du Nord au Sud par la crête Congo-Nil dont l'altitude atteint 2500 m. Situé dans la région des grands lacs de l'Afrique centrale, le Rwanda est frontalier avec le Congo démocratique à l'Ouest, la Tanzanie à l'Est, le Burundi au Sud et l'Ouganda au Nord (voir annexe 5, page 189). Sur une petite superficie de 26338 km², le pays avait, lors du dernier recensement général de la population en 2002, 8 128 553 habitants d'où une densité démographique de 321 hab./km² qui se compte parmi les plus élevées du monde (MINECOFIN, 2002). Avec une si forte densité démographique et des ressources économiques très faibles, le Rwanda se retrouve parmi les pays les plus pauvres du monde ce qui explique l'effort déployé par les autorités pour instituer les politiques visant la réduction de la pauvreté dont la politique nationale de la décentralisation qui régit l'administration du pays.

En effet, depuis 2000, le Rwanda a mis en place une nouvelle organisation administrative qui s'inscrit dans la politique nationale de décentralisation adoptée au cours de cette

même année suite à des consultations populaires. Cette politique a deux objectifs : renforcer la capacité, la qualité et l'accessibilité des services aux populations et associer la population à la gestion des affaires locales pour assurer son bien être. Selon le MINALOC¹⁴ (2005 et 2007), en lien direct avec la vision globale du développement nommée «Vision 2020», la politique nationale de décentralisation a pour finalité de mobiliser la communauté locale de façon à ce qu'elle participe à l'initiation, à la création, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes de développement local qui la concernent, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, des capacités et des ressources locales en vue de la réduction de la pauvreté.

La première phase de la mise en œuvre de cette politique en 2001 a passé par la réorganisation territoriale et le transfert des compétences et des ressources. Cinq ans après, en 2005-2006, suite aux nouvelles législations en rapport avec la décentralisation, une révision de la structure territoriale aboutit à l'actuelle architecture administrative qui comprend cinq niveaux administratifs : les provinces et la ville de Kigali, les districts, les secteurs, les cellules et les villages. Ainsi, en plus de la ville de Kigali qui dispose d'un statut particulier, il y a quatre provinces: la province du Nord, la province du Sud, la province de l'Ouest et la province de l'Est (voir annexe 6, page 190). Les quatre provinces et la ville de Kigali sont subdivisées en 30 districts, subdivisés à leur tour en 146 secteurs. Ces derniers comprennent 2148 cellules qui sont subdivisées en de nombreux villages. Le village est la plus petite entité administrative du pays et par conséquent, le niveau le plus proche de la population. Il n'y a pas de précisions sur le nombre total des villages étant donné qu'il s'agit des organes nouvellement créés et dont la structuration n'est pas encore achevée. Par conséquent, les données statistiques sur leurs aspects géographiques, démographiques et économiques ne sont pas encore disponibles.

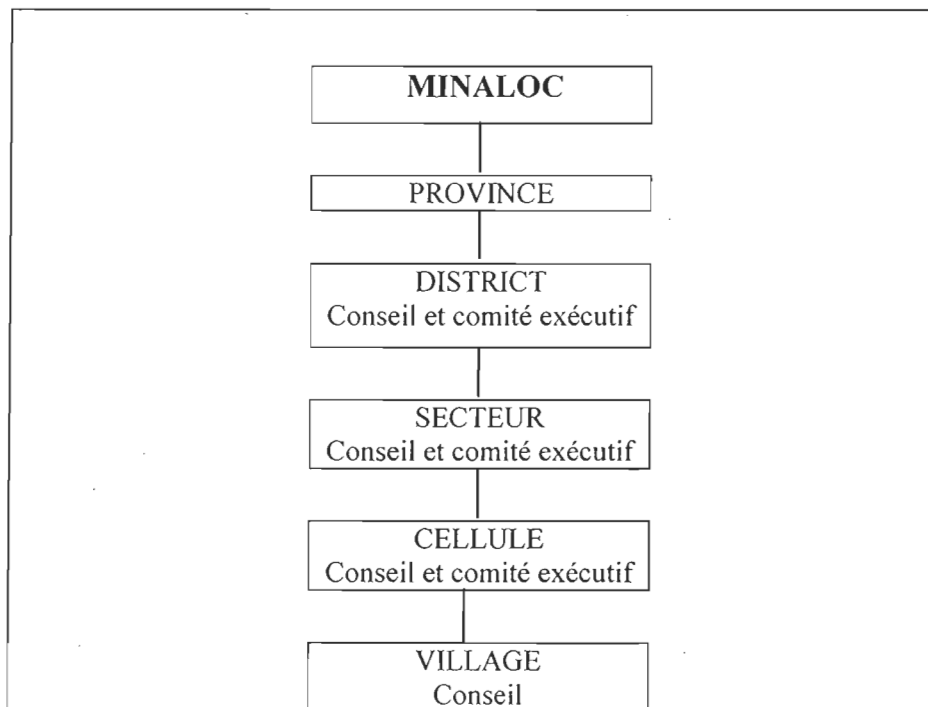
Mis à part l'échelon administratif le plus élevé, en l'occurrence les provinces et la ville de Kigali qui sont respectivement, sous la responsabilité des gouverneurs et du maire, tous les niveaux administratifs disposent d'un organe politique «le conseil» et d'un organe

¹⁴ MINALOC : Ministère de l'Administration Locale

technique «le comité exécutif». A tous les niveaux, les membres du conseil sont élus par la population pour un mandat de cinq ans. Sous la supervision d'un coordinateur, chaque élu assume une responsabilité précise au sein du conseil: l'éducation, le développement, la promotion du genre, la santé, la sécurité, l'hygiène. Toutes les politiques et les programmes de développement passent par les échelons les plus proches de la population (secteurs, cellules et villages). Pour le MINALOC (2005), ces échelons sont considérés comme un instrument de l'autonomisation et de la mobilisation de la population pour le développement économique durable et un outil de réconciliation de la population et de la bonne gouvernance politique, économique, civique et administrative.

La coordination des organes politiques et exécutifs à tous les niveaux est assurée par le Ministère des collectivités locales, du développement communautaire et de la bonne gouvernance qui se présente comme un organe d'accompagnement technique. C'est lui aussi qui se charge de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de la décentralisation. La structure administrative du Rwanda est illustrée par la figure qui suit :

Figure n°3 : La structure administrative au Rwanda



Source : MINALOC (2005 : 16)

2.1.2 Les aspects socio-économiques

Pauvre en ressources naturelles, l'économie du Rwanda dépend essentiellement de l'agriculture. D'après l'ONAPO¹⁵, (2003 : 12) «L'agriculture est le secteur primordial de l'économie qui représente 40% du PIB, 91% des emplois et 80% des exportations». Les seuls produits d'exportation sont le café et le thé. Ils constituent, par conséquent, les principales sources du revenu national. Mais, la quantité insignifiante produite et la baisse des prix de ces produits sur le marché mondial réduit sensiblement les recettes nationales. Les secteurs de l'industrie et des services sont très peu développés. Comme le montre l'ONAPO (2003), ils représentent respectivement 21% et 35% du PIB.

Concernant l'emploi, pour 91% de la population active du pays qui vit en milieu rural, les activités agricoles constituent la principale source de revenus. Néanmoins, la forte croissance démographique et la rareté des terres arables qui représentent seulement 52% de la superficie du pays rendent la production agricole insuffisante. Cette insuffisance de la production agricole affecte beaucoup la qualité de l'alimentation au sein des ménages et le revenu de la majorité de la population. Le désintéressement par rapport à l'activité agricole et le chômage qui en résulte entraînent l'exode rural des jeunes qui vont chercher des emplois dans les villes. Or, là aussi l'emploi se raréfie parce que le secteur manufacturier emploie seulement 2% de la population active tandis que le secteur des services emploie 7% de cette même population. Dans ces conditions, avec 60% de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté, le Rwanda se classe ainsi parmi les pays les plus pauvres du monde.

Dans le milieu rural où vit la majorité de la population, les travaux de production ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Les principales activités des hommes sont l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et les services, parfois le petit commerce. Les femmes font très souvent l'agriculture et le petit commerce qu'elles considèrent comme le principal générateur de revenus. Et, bien qu'elles consacrent beaucoup de temps aux travaux agricoles, elles considèrent cette activité comme secondaire. Dans les

¹⁵ ONAPO : Office nationale de la population crée en 1981 et ayant pour mission d'étudier tous les problèmes liés à la croissance démographique et de proposer des solutions.

viles, les hommes sont dans le secteur des services et du commerce de gros tandis que la majorité des femmes font le petit commerce. Bien que les femmes contribuent au revenu familial comme les hommes, c'est aux hommes chefs de ménages que revient la gestion des revenus du ménage. L'étude qui a été réalisée, en 2002, par le Ministère du genre et de la promotion de la famille (MIGEPROF) sur la mentalité et les attitudes culturelles en rapport avec l'égalité et la complémentarité des sexes au Rwanda souligne que les décisions concernant la gestion des biens familiaux sont prises en majorité par les hommes comme l'illustre le tableau suivant:

Tableau n°5: La part de l'homme et de la femme dans la gestion du patrimoine familial

Type de patrimoine	Gestion du patrimoine familial		
	L'homme %	La femme %	En commun %
Cultures industrielles	56.6	20.6	24.8
Le gros bétail	60.0	14.8	25.8
Le petit bétail	52.7	22.8	24.5
Les produits laitiers	17.1	67.7	15.2
Cultures vivrières	20.1	45.7	34.2
Argent	46.6	23.9	29.5
Les biens immobiliers	60.6	21.4	18.0

Source : MIGEPROF (2002 : 12)

D'après cette étude, la gestion commune du patrimoine familial est encore très faible. Elle est estimée à 20%. La femme s'occupe essentiellement de la gestion des cultures vivrières et de celle des produits laitiers pour nourrir la famille tandis que l'homme gère en grande partie tout ce qui rapporte des ressources financières dans le ménage. Cette situation entraîne la dépendance économique de la femme vis à vis de son mari qui est une des causes des violences domestiques que subissent 53,8% des femmes d'après les

données du MIGEPROF (2004) et de la dégradation de son bien être socio-économique.

Cette situation de faiblesse dans laquelle vivent les femmes dans la société rwandaise se retrouve dans plusieurs secteurs de la vie comme le montrent les chiffres donnés par l'ONAPO (2003). Dans le secteur de l'éducation, en 2003, le taux d'alphabétisation des femmes était de 43,6% au moment où celui des hommes était 50,5%. Pour ce qui concerne l'accès à l'emploi rémunéré, les femmes représentent 16% des employés du secteur manufacturier et 22% du secteur des services. C'est seulement au niveau de l'accès des femmes aux instances de prise de décisions que des progrès significatifs ont été réalisés car les femmes représentent actuellement 55% des membres du parlement et 30% des membres du gouvernement. Leur représentation au niveau des échelons administratifs proches de la population est également plus élevée que celle des dix dernières années. C'est le résultat des efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale du genre. Toutefois, l'impact de leur accès aux instances de prise de décisions sur l'amélioration du statut socio-économique de la femme reste à vérifier.

Pour ce qui est des causes de ces inégalités entre les hommes et les femmes dans la société rwandaise, dans son document de 2003, l'ONAPO montre qu'elles sont surtout liées au système patriarcal rwandais qui donne aux hommes beaucoup de privilèges au détriment des femmes. Les hommes jouent le rôle de chef de famille incontesté qui a droit sur tout : la gestion des biens familiaux, des enfants et des femmes et le pouvoir de décisions dans tous les domaines. La place des femmes est seulement celle d'épouse et de mère qui doivent se soumettre à leurs maris et accepter de vivre sous leur dépendance économique.

Conscient de la gravité de ce problème, actuellement le gouvernement rwandais manifeste beaucoup de volonté d'y remédier. Les efforts fournis dans ce sens ont pour but non seulement d'améliorer la situation socio-économique des femmes mais aussi de tirer la population, composée en majorité par les femmes, de l'état d'extrême pauvreté où elle vit. C'est dans ce cadre qu'il a mis en place une vision globale de développement «la

Vision 2020» dans laquelle s'inscrivent plusieurs autres politiques comme la politique nationale du genre et la politique de microfinance. Ces politiques vont faire l'objet de la partie suivante.

2.1.3 Les politiques de développement au Rwanda

Cette partie fait le point sur trois politiques nationales mises en place par le gouvernement rwandais comme stratégies de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Nous nous sommes intéressées aux politiques qui ont un lien avec l'expansion de la microfinance au Rwanda.

2.1.3.1 La vision 2020 pour le développement au Rwanda

La vision 2020 est une stratégie nationale de développement du gouvernement rwandais pour la période allant de 2000 à 2020. Elle a été élaborée dans le contexte de pauvreté extrême et de problèmes économiques importants qui frappent tous les secteurs de la vie nationale. D'après le Rwanda Development Gateway (2005), et l'ACDI¹⁶ (2005), dans cette stratégie, le gouvernement rwandais a privilégié six domaines d'actions qui sont considérés comme étant les six piliers de la vision 2020.

1. Le renforcement des capacités institutionnelles;
2. La bonne gouvernance : le développement d'un État crédible et efficace gouverné selon le principe d'un État de droit;
3. Le développement des ressources humaines en conformité avec l'objectif de faire du Rwanda une économie prospère fondée sur le savoir, le savoir-faire et l'amélioration de la qualité de vie;
4. Le développement des infrastructures économiques;
5. Le développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé;
6. La modernisation de l'agriculture et de l'élevage et le développement rural.

Face à l'insuffisance des produits agricoles et à la quasi absence du secteur industriel, le Rwanda mise sur le développement rapide de l'entrepreneuriat et d'un secteur privé

¹⁶ ACIDI : Agence Canadienne de Développement International.

moderne et compétitif fondé sur la culture de l'initiative et de la créativité qui constitueraient un pilier solide de la vision 2020. Parallèlement à ces six piliers, la vision 2020 a aussi quatre domaines transversaux à savoir :

1. Les questions relatives à la dimension du genre ;
2. La protection de l'environnement ;
3. Les sciences et technologie qui incluent les technologies de l'information et de la communication ;
4. L'intégration régionale et internationale.

Le Rwanda s'est engagé dans cette perspective de développement à court et moyen terme en s'inspirant des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Selon l'ACDI (2005), les objectifs de la Vision 2020 constituent une adaptation rwandaise des Objectifs de développement du millénaire comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°6 : La vision 2020 pour le développement au Rwanda et les objectifs de développement du millénaire

Objet	Vision 2020	Objectifs de développement du millénaire
Pauvreté, croissance économique	Ramener le pourcentage de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté de 60 % à 30 % d'ici 2015; atteindre un taux annuel de croissance économique équivalent à 7 % ou 8 % du PIB d'ici 2020.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; réduire de moitié la proportion des gens qui souffrent de la faim.
Égalité entre les sexes	Parvenir à ce que les femmes profitent autant que les hommes (50/50) de la formation tertiaire.	Éliminer les disparités entre les sexes au primaire et au secondaire d'ici 2005, et à tous les niveaux d'enseignement au plus tard en 2015.
Croissance de la population	Ramener le taux de croissance de la population de 3,2 % à 2,5 % d'ici 2010.	

Taux de fécondité	Ramener le nombre moyen d'enfants par famille de 6 à 4 d'ici 2010.	
Mortalité maternelle	Ramener le taux de mortalité maternelle de 810/100 000 à 202/100 000 d'ici 2015; rendre des services de santé génésique accessibles à toutes les femmes.	Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
Mortalité infantile et juvénile	Ramener le taux de mortalité infantile de 107/1 000 à 35/1 000 d'ici 2015.	Réduire des deux tiers le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, entre 1990 et 2015.
Alphabétisation, éducation de base	Faire passer le pourcentage net d'inscription à l'école primaire de 72 % à 100 % d'ici 2015.	Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, où qu'ils vivent, aient la possibilité de terminer leurs études primaires.
Prévalence du sida	Ramener le taux de prévalence de 14 %* à 5 % d'ici 2020.	#D'ici 2015, mettre fin à la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance.
Protection des sols contre l'érosion	Faire passer le pourcentage des zones protégées de 20 % à 70 % d'ici 2020.	Mettre les principes du développement durable au cœur des politiques et programmes nationaux; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

* Estimation de 2000, révisée à la baisse depuis par l'ONUSIDA, et ramenée de 7,6 à 3,4
Source : ACDI (2005)

Dans cet énoncé de politique du développement du Rwanda, s'intègrent tout un ensemble de politiques et de stratégies de développement visant principalement la réduction de la pauvreté comme le programme stratégique de réduction de la pauvreté (PSRP), le programme national de consolidation de la bonne gouvernance, la politique nationale de la décentralisation, la politique nationale du genre, la politique de microfinance, etc. De ce fait, la vision 2020 est considérée comme une ligne directrice qui structure les objectifs et les actions de tous les acteurs du développement au Rwanda d'ici l'an 2020.

2.1.3.2 La politique nationale du genre

La politique nationale du genre a été élaborée par le gouvernement rwandais par le biais du ministère à la primature chargée de la promotion de la famille et du genre. La mise en place de cette politique s'inscrit dans un long processus de lutte contre les inégalités entre les genres dans lequel le Rwanda s'est engagé depuis de nombreuses années en ratifiant et en adoptant de nombreuses conventions en faveur de l'égalité des genres. Les principales citées par le MIGEPROF (2007 : 8) sont :

- La Charte des Nations Unies du 26 Juin 1945 qui, en son article 55, intègre la dimension sexuée de l'humanité;
- La Convention sur les droits politiques de la femme conclue à New York en date du 31 mars 1953 qui, en son article 2 stipule que les femmes seront, dans des conditions d'égalité avec les hommes, éligibles à tous les organismes publiquement élus, constitués en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination. L'article 3 de la présente Convention déclare que "Les femmes auront, dans des conditions d'égalité, le même droit que les hommes d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination" ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 Décembre 1966 dont l'article 4 interdit les dérogations incompatibles aux obligations du droit international spécialement lorsqu'elles entraînent une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale ;
- La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui exhorte les Etats membres à assurer une plus grande représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux mis sur pied pour prévenir, gérer et résoudre les conflits ;

La politique nationale du genre exprime la préoccupation du pays de tenir compte des questions du genre dans les grandes orientations nationales. D'après le MIGEPROF (2007), le principe fondamental de la politique nationale du genre est l'égalité des hommes et des femmes dans le processus de développement et la considération du genre comme un domaine transversal de tous les secteurs du développement national.

Ainsi, les grandes orientations nationales et les grands programmes de développement s'inspirent de cette politique pour déterminer leurs objectifs et leurs actions. C'est le cas de la nouvelle Constitution du Rwanda de 2003 qui a institué l'Observatoire du genre et le Conseil national des femmes pour renforcer la participation des femmes dans les instances de prise de décisions et dans le développement du pays. De même, dans la vision 2020 comme dans la stratégie de réduction de la pauvreté, la promotion du genre est une dimension transversale. Également, en conformité avec ce qu'exige la politique nationale du genre, la politique nationale de décentralisation prévoit le renforcement de la représentation des femmes dans les instances de prise de décision de façon à ce que leur nombre égal ou dépasse le quota de 30% prévu par la constitution nationale.

Selon le MIGEPROF (2007), c'est dans le souci de poursuivre son objectif principal qui consiste à donner à tous, les femmes comme les hommes, les mêmes chances d'accès et de contrôle des ressources, des biens et des services dans le processus de développement que la politique nationale du genre a identifié neuf domaines prioritaires. Et, comme la réduction de la pauvreté est aussi une grande préoccupation nationale, les neuf domaines s'inscrivent dans la logique de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (PRSP).

Il s'agit de :

- La réduction de la pauvreté,
- L'agriculture et la sécurité alimentaire,
- L'éducation et la formation professionnelle,
- La santé,
- Le VIH/SIDA,
- La gouvernance et la prise de décision,
- Les droits humains et la violence basée sur le genre,
- La paix et la réconciliation,
- Les Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Suite à la prise en compte des principes de cette politique, beaucoup d'actions en faveur de l'égalité des genres ont été accomplies. Les principales réalisations sont constatées

dans le domaine de la gouvernance et de la prise de décisions où, comme le montre Kanakuze (2004), le bilan de la participation des femmes aux instances de prise de décisions est positif. Avec les femmes députées qui représente 55% des membres de l'Assemblée Nationale, le Rwanda occupe, en effet, la première place selon les données de l'Union Interparlementaire. Par ailleurs, le quota de 30% des membres des comités exécutifs est respecté dans toutes les instances de prise de décisions au niveau communautaire.

Des progrès essentiels ont été également réalisés dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé et des droits humains. De façon non exhaustive, on peut citer la création des fonds d'autopromotion des femmes et des fonds de garantie auprès des banques pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, les actions d'encouragement des filles et des femmes pour la fréquentation des écoles techniques et supérieures, la mise en place des programmes spécifiques pour la santé maternelle et infantile, la révision de la code de la famille en faveur des femmes. A cela s'ajoute le renforcement des mécanismes nationaux de promotion de la femme comme le Ministère du genre et de la promotion de la famille, le Forum des femmes parlementaires, les organisations de promotion de la femme, etc.

Toutefois, malgré des progrès remarquables accomplis dans le domaine de l'intégration du genre dans différents domaines du développement national, il y a encore beaucoup à faire compte tenu des problèmes énormes qui restent à résoudre. A ce propos, le MIGEPROF (2007 : 20), affirme que

divers rapports ont révélé la persistance de nombreux cas de discrimination soutenus soit par les instruments juridiques et jurisprudentiels, soit par les attitudes et pratiques coutumières ou alors par des écarts flagrants observés entre les discours officiels et la pratique.

L'analyse de cette situation a montré que le genre n'est pas suffisamment intégré dans les politiques et les programmes de développement faute de stratégie appropriée pour la mise en œuvre de la politique nationale du genre. C'est dans ce cadre que le MIGEPROF a

élaboré, en 2007, le document de la mise en œuvre de la politique nationale du genre. Dès lors, ce document sert de référence à tous les acteurs de développement au Rwanda quant à ce qui concerne la prise en compte de la dimension genre dans leurs objectifs et programmes de développement.

2.1.3.3 La politique de microfinance au Rwanda

Avant de parler de la politique nationale de microfinance, il nous semble important de présenter brièvement l'histoire du secteur de la microfinance au Rwanda. Cela nous permettra de nous faire une idée sur son origine, son évolution et sa situation actuelle et de comprendre le contexte dans lequel elle est apparue.

2.1.3.3.1 Évolution du secteur de la microfinance au Rwanda

Au Rwanda, le secteur de la microfinance date de 1975 avec la naissance de la première banque populaire. Avant cette période, il y avait des organisations paysannes d'entraide connues sous le nom de tontines ou «ibimina» dans la langue rwandaise. Selon Uwanyilijuru (2000 :16), «les tontines sont des associations financières créées entre des personnes qui se connaissent bien en vue de collecter, par des cotisations, des sommes d'argent à verser à tour de rôle à chacun des membres ». De telles organisations existent encore actuellement et fonctionnent souvent de façon informelle même si un cadre réglementaire offrant aux tontines une personnalité juridique est en place.

Suite au désordre du secteur microfinancier au Rwanda au lendemain du génocide de 1994, le gouvernement rwandais, à partir de 1995, a pris la mesure de procéder à la réforme de tout le secteur financier en général et de celui de la microfinance en particulier. Ainsi, en 1999, la banque nationale du Rwanda (BNR) a reçu la responsabilité de réglementer et de superviser la microfinance. Il s'en est suivi la mise en place de deux instructions régissant les activités de la microfinance en 2002 et en 2003. Il s'agit des instructions n° 06/2002 et n° 05/2003 qui précisent la procédure d'agrément, les ratios prudentiels à respecter ainsi que les exigences dans le cadre des systèmes de contrôle interne et de gestion d'informations des IMF. D'après le MINECOFIN (2006 :4), le but de ces réglementations

était «de définir un cadre de gestion de ces institutions en vue d'assurer, en même temps, leur viabilité et la sécurité des dépôts des épargnants ».

A partir de 2004, la mise en pratique des instructions de la BNR a entraîné des changements considérables dans le secteur de la microfinance. Beaucoup d'institutions n'ont pas pu répondre aux conditions de demande d'agrément auprès de la BNR ce qui a entraîné leur fermeture en 2005 et 2006. Celles qui restaient s'efforçaient de mieux fonctionner mais le besoin d'un cadre réglementaire se faisait de plus en plus sentir parce que les deux instructions de la BNR ne pouvaient pas régir un secteur aussi important de la vie nationale. C'est dans ces circonstances qu'est née l'idée de développer la politique nationale de microfinance.

2.1.3.3.2 Le contexte et le contenu de la politique nationale de microfinance

L'élaboration de la politique nationale de microfinance se situe à la fois dans un contexte national, régional et international. Ce fut d'abord, une conférence sur la microfinance tenue en 2004 au Rwanda qui a mis la pression sur le gouvernement en lui suggérant dans ses recommandations primordiales, l'élaboration d'un document de politique nationale de microfinance. Ensuite, la campagne générale sur le microcrédit dans le cadre de la décennie internationale d'éradication de la pauvreté (1997-2006) et la déclaration de l'année internationale de microcrédit (2005) amenèrent le gouvernement rwandais à sentir la nécessité de mettre en place cette politique. Enfin, le constat que la microfinance sert la plus grande partie de la population finit par décider le gouvernement à lui trouver un cadre légal. En effet, d'après les statistiques du MINECOFIN (2006 : 2), «en considérant le nombre de déposants et d'emprunteurs, les IMF servent 88% et 90% respectivement contre 12% et 10% pour les banques commerciales ».

Comme il est précisé dans cette politique adoptée en 2006, son objectif est de «permettre aux IMF de rendre à la population rwandaise des services d'intermédiation financière accessibles, pérennes et sécuritaires adaptés à leurs besoins ». (MINECOFIN, 2006 : 2) Elle définit ainsi les orientations du secteur de microfinance en rapport avec le rôle qu'on

attend de lui qui est celui de contribuer au développement économique et social des rwandais pauvres et vulnérables, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Dans ces conditions, comme le précise le MINECOFIN dans son document de 2006 sur la politique nationale de la microfinance, celle-ci sert de guide pour la supervision et la réglementation du secteur de microfinance. Elle détermine les stratégies et les principes du secteur de microfinance que tous les acteurs doivent respecter afin d'assurer la stabilité du système financier. Les principes formulés dans cette politique visent, chacun, un volet déterminé de la microfinance. Certains précisent le rôle de chaque intervenant et leur partenariat dans les réseaux locaux, régionaux et internationaux. D'autres concernent la réglementation, la viabilité et le professionnalisme des IMF, leur intégration dans le système financier rwandais et leur groupe cible. Pour ce dernier point relatif à la cible de la microfinance, la politique encourage les IMF à contribuer à l'autonomisation des femmes et à étendre leurs services à toutes les couches de la communauté, plus particulièrement aux personnes les plus démunies et les plus vulnérables de la société.

Quant aux stratégies de cette politique, elles mettent en évidence la place de la microfinance dans les autres secteurs de développement. De la sorte, le secteur de la microfinance est considéré comme une partie intégrante du système financier national étant donné ses compétences à donner aux pauvres, des services financiers d'épargne, de crédits et d'assurance dans le but de les aider à générer des revenus et à améliorer leurs conditions de vie. Ces compétences expliquent d'ailleurs la raison de tant d'efforts investis dans ce secteur par le gouvernement rwandais. C'est dans cette optique que, dans ce même document de 2006, le MINECOFIN affirme qu'au Rwanda, la microfinance est acceptée comme un instrument puissant et indispensable dans le combat contre la pauvreté. Selon cette logique la politique de microfinance suggère que ce secteur devrait contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de la Vision 2020 en appuyant les piliers du développement économique par la promotion de l'investissement et de l'infrastructure, la création des métiers et le soutien au développement local. Par ces réalisations, la microfinance entretiendrait des liens directs avec les autres stratégies de développement au Rwanda comme la politique nationale de réduction de la pauvreté et la politique nationale

de décentralisation.

En outre, pour souligner le rôle indispensable de la microfinance, cette politique dégage de nombreuses opportunités de ce secteur tel que la demande inexploitée importante du marché car la majorité de la population pauvre active n'a pas accès aux services financiers. Il y a aussi la disponibilité de l'aide extérieure, la plate-forme des praticiens en microfinance et l'existence même de cette politique. Bien entendu, cette dernière met aussi en évidence les contraintes de ce jeune secteur de développement qui se cherche encore.

Les principales difficultés identifiées par MINECOFIN (2006) sont, d'une part, liées au manque de moyens matériels, humains et financiers et à la mauvaise gestion des IMF et d'une autre part, à l'inexpérience des clients qui entraîne leur surendettement et accroît le taux des crédits non remboursés. Cela affecte énormément le chiffre d'affaire des IMF ainsi que leur viabilité financière. Dans ces circonstances, certaines IMF perdent la crédibilité aux yeux de la Banque Nationale du Rwanda qui assure leur supervision, des bailleurs de fonds et des bénéficiaires. Par conséquent, leur pérennité en souffre. C'est là que la politique nationale de microfinance intervient en se constituant un ensemble de principes visant à aider les IMF à faire face à ces contraintes en vue de rendre pérenne la microfinance au Rwanda.

2.2 La présentation des Institutions de Microfinance (IMF)

Notre étude s'est intéressée à trois IMF œuvrant au Rwanda : La Coopérative d'Épargne et de Crédit Duterimbere (COOPEDU), Vision Finance Company S.A. (VFC) et le Réseau Interdiocésain de Microfinance S.A. (RIM. S.A.). Ces IMF offrent des prêts aux neuf femmes qui constituent notre échantillon de recherche. Cette partie va se consacrer à une brève présentation de l'historique et des activités de chacune d'elles.

2.2.1 Coopérative d'Épargne et de Crédit Duterimbere Kigali (COOPEDU)

Créée en 1998 par une organisation sans but lucratif de promotion des femmes rwandaises

dénommée DUTERIMBERE, COOPEDU est devenue opérationnelle en 1999. C'est une institution de microfinance qui a un double objectif :

- Offrir les services financiers à ses membres qui n'ont pas d'accès aux banques classiques
- Permettre spécialement aux femmes défavorisées d'accéder aux crédits pour le financement des microprojets générateurs de revenus.

Tableau n°7 : COOPEDU : Catégories de crédits

Type de crédit	Destinataire	Plafond	Durée de remboursement	Conditions à remplir
Crédit ordinaire	Hommes et femmes	5 000 000 Frw	3 ans	-Être membre pendant au moins 6 mois
Crédit femme entrepreneure	Femmes entrepreneures	1 ^{er} cycle : 300 000 Frw 2 ^{ème} cycle : 600 000 Frw 3 ^{ème} cycle : 1 200 000 Frw 4 ^{ème} cycle : 2 400 000 Frw	Variable entre 8 et 12 mois	-Épargne préalable de 30% du crédit,

Groupe d'épargne et de crédit	Groupes solidaires de femmes à faible moyen	1 ^{er} cycle : 50 000 Frw par personne 2 ^{ème} cycle : 100 000 Frw par personne 3 ^{ème} cycle : 150 000 Frw par personne 4 ^{ème} cycle : 200 000 Frw par personne	1 ^{er} cycle : 4 mensualités, 2 ^{ème} cycle : 6 mensualités, 3 ^{ème} cycle : 8 mensualités, 4 ^{ème} cycle : 8 mensualités.	-Épargne préalable de 5% du crédit pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle, -Épargne préalable de 10% pour le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} cycle
-------------------------------	---------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : CAPMER (2008 : 1)

Étant donné que COOPEDU est une coopérative, tous ses clients deviennent automatiquement ses membres une fois qu'ils ouvrent un compte et commencent à effectuer des opérations d'épargne, de demande de crédits et de remboursement de crédits. Tel que l'indique le tableau n°7 (page 76), les crédits offerts par COOPEDU à ses membres pour le développement de leurs projets sont classées en trois catégories : les crédits ordinaires, les crédits femmes entrepreneures et les crédits aux groupes solidaires d'épargne et de crédits dans lesquels chaque membre est solidaire du remboursement de tous les autres. Chaque groupe est composé de 6 à 8 membres qui se choisissent sur des critères définis par eux-mêmes.

Pendant les dix ans de son existence, COOPEDU a seulement opéré dans la ville de Kigali où elle a vu l'effectif de ses membres évoluer d'année en année. Le rapport présenté lors de l'assemblée générale des membres le 31 août 2008 a montré que les membres sont passés de 18710 en 2004 à 24737 en 2007. L'évolution de l'effectif s'accompagne de l'évolution des dépôts et des crédits octroyés aux membres. La situation actuelle des dépôts et des crédits selon les trois catégories se présente comme suit :

Tableau n°8 : COOPEDU : La situation des dépôts et des crédits à la fin 2007

Année	Dépôt (Frw)	Types de crédit	Nombre de crédits	Montant (Frw)
2007	1621453446	CO	511	795854273
		CEF	402	232050000
		GEC	1875	256320000

Source : COOPEDU (2008 :7)

Comme de nombreux autres IMF, les principaux défis auxquels COOPEDU fait face est celui de trouver les fonds pour satisfaire les demandes de tous les membres et le problème de retards de remboursement de crédits. Heureusement, il ya des améliorations par rapport à ce dernier défi. Le rapport des crédits de 2007 spécifie que de 2006 à 2007, les retards des crédits ordinaires ont légèrement diminué. Ils sont passés de 13% à 11%. Ceux des crédits des femmes entrepreneurs ont considérablement diminué passant de 15% à 4%. Pour les crédits octroyés aux groupes d'épargne et de crédit, il ya aussi une diminution de 20% de retard de remboursement pour les deux années considérées. D'après COOPEDU (2008), cela constitue non seulement un encouragement mais aussi une garantie de sa viabilité financière et c'est également rassurant pour ses clients.

2.2.2 Vision Finance Company S.A. (VFC)

Vision Finance Company S.A. (VFC) a été créé en 1999 sous l'initiative de World Vision Rwanda. World Vision ou Vision Mondiale est une organisation internationale humanitaire qui a pour mission de promouvoir le bien-être des pauvres à travers les programmes de développement dans plusieurs pays du monde. Tout en étant une branche de World Vision Rwanda qui constitue l'une de ses principales sources de financement, VFC est une entité légale dont le fonctionnement ne dépend pas de l'administration de World Vision Rwanda. D'après Uotila (2005), l'objectif de VFC est de promouvoir les conditions de vie de la population rwandaise pauvre mais économiquement productive, les femmes en particulier, en soutenant le développement de leurs microentreprises.

Selon ce même auteur, ceux que VFC considère comme les pauvres économiquement actifs se retrouvent dans la troisième catégorie de la classification de la pauvreté établie par le MINECOFIN (2002). Les deux premières catégories sont celles de l'extrême pauvreté qui va jusqu'à paralyser l'activité des gens alors que la catégorie 4 est celle des pauvres ayant le minimum de moyens pour survivre. Quant aux catégories 5 et 6, elles regroupent respectivement les riches en ressources agricoles et les riches en ressources financières. La troisième catégorie constitue donc la cible de VFC. Mais, au sein de cette catégorie, pour être éligible aux crédits de VFC, la personne doit être impliquée dans une activité génératrice de revenu pour laquelle elle possède une expérience et remplir les autres conditions exigées. VFC offre trois types de crédit à ses clients tel que le montre le tableau ci-après :

Tableau n°9 : VFC : Les types de crédits

Crédits	Groupe cible	Montant du crédit	Taux d'intérêt/mois
Banque communautaire de 10 à 30 membres	Groupe de débutants sans garanties	150 000 frw/client	1.25%-2.5%
Groupe solidaire Amizero ¹⁷ de 4 à 9 membres	Clients moyens sans garanties	100 000 -800 000 frw par client	1.25%-2.5%
Individuel	Garantie valable	500 000 -2 000 000 frw	Salariés : 1.25% Commerce : 1.66% Biens : 1.41%

Source : CAPMER¹⁸, (2008 : 1)

Actuellement, VFC sert 23000 clients dont 60% sont des femmes. Ils sont repartis dans les quatre provinces du pays et dans la ville de Kigali. Bien qu'il ne soit pas confronté aux problèmes de financement comme les autres IMF parce qu'il dispose de beaucoup de sources de financement, VFC cherche à relever le défi de l'autofinancement pour assurer lui-même sa viabilité financière et augmenter sa crédibilité vis-à-vis de ses clients.

¹⁷ Groupe solidaire Amizero : Groupe de clients dans lequel chaque membre est solidaire du remboursement de tous les autres. A VFC, chaque groupe est composé de 4 à 9 membres qui se choisissent sur des critères définis par eux-mêmes.

¹⁸ CAPMER : Centre d'Appui au Moyennes et Petites Entreprises au Rwanda

2.2.3 Réseau Interdiocésain de Microfinance S.A. (RIM S.A.)

Le Réseau Interdiocésain de Microfinance S.A. (RIM S.A.) est une IMF de l'Église catholique rwandaise dont les activités ont été initiées par la Caritas rwandaise en 2000. Au début, il s'agissait d'un vaste programme de développement de quatre ans destiné à donner aux pauvres l'accès aux services de microcrédits adaptés à leurs conditions de vie. Ces services étaient assurés aux associations de solidarité financière par les caisses paroissiales et diocésaines de développement. A partir de 2002 suite à l'instruction N°06/2002 du 09 juillet 2002 portant réglementation des activités de microfinance, l'Église Catholique du Rwanda, a fusionné les caisses paroissiales et diocésaines pour créer, le 6 Mai 2004, le Réseau Interdiocésain de Microfinance S.A. (RIM S.A.). En tant que société anonyme dont les actionnaires fondateurs sont les diocèses catholiques du Rwanda, le RIM S.A. fournit des services financiers aux anciens bénéficiaires des caisses paroissiales et diocésaines.

Comme le montre Uwamahoro (2008 : 32), le fondement principal de la mission de RIM S.A. est de « promouvoir la dignité humaine ». Ainsi, selon cette auteure, pour réaliser cette mission, RIM S.A. a pour objectif de réduire durablement la pauvreté des personnes économiquement actives en leur fournissant les services d'épargne et de crédit leur permettant de développer des microentreprises susceptibles de leur rendre la dignité humaine. Par le renforcement de l'esprit entrepreneurial de sa clientèle, RIM cherche également à contribuer au développement économique du pays.

Conformément à son objectif RIM S.A. offre à ses clients les services d'épargne et de crédit. Les crédits offerts par le RIM S.A. à ses clients ont investi principalement dans le domaine du petit commerce. Ils se répartissent dans trois catégories comme le montre le tableau n°10 à la page 81.

Tableau n°10 : RIM S.A. : Types de crédits offerts

Crédit	Bénéficiaires	Conditions
Crédits solidaires	Associations de solidarité financière ¹⁹	Avoir une activité économique viable ; Avoir une résidence reconnue et stable ; N'avoir aucun arriéré de crédit auprès des autres IMF ; Accepter d'être solidaire au sein du groupe de solidarité ; Accepter de constituer une épargne d'au moins 300 frw par semaine
Crédits aux personnes morales	Personnes morales	Disposer des documents suivants : Statuts notariés de l'association ; Personnalité juridique ; Projet viable à financer.
Crédits individuels	Individus	Conditions particulières qui varient selon le type de crédit (avance sur salaire, crédit habitant, commerce, etc.)

Source : Uwamahoro (2008 : 39)

Pour ce qui concerne l'épargne, Uwamahoro (2008), affirme que ce service constitue à la fois un moyen d'éducation à l'épargne et à la constitution d'un fond de crédit et une solution à beaucoup de problèmes socio-économiques que rencontrent les clients de la société. Il ya deux sortes d'épargnes : l'épargne volontaire et l'épargne obligatoire. Cette dernière est réservée seulement aux membres des associations de solidarité financière et est fixée à 300 Frw par semaine. Le rapport annuel des activités de RIM S.A.²⁰ pour la période de 2007 montre que depuis l'existence de l'institution, l'épargne n'a cessé d'augmenter. En moyenne, le ratio épargne sur actif total est de 55% sur la période de quatre ans. Cela constitue une grande force pour RIM S.A. qui s'ajoute à la crédibilité dont il jouit grâce à son appartenance à l'Église catholique. Néanmoins, selon les conclusions de ce même rapport d'activités, l'institution fait face au problème de gestion

¹⁹ Association de solidarité financière (ASSOFI) : nom attribué aux groupes des femmes qui se constituent en caution solidaire à RIM S.A. Ils sont composés par 10 membres au maximum.

²⁰ RIM S.A., *Rapport de microfinance annuel*, Kigali, 2007

du portefeuille de crédits car son portefeuille à risque est très élevé à cause d'un grand nombre de crédits en retard de paiement. Cela est un grand défi à relever pour RIM S.A. Dans son mémoire portant sur l'évaluation des performances de RIM S.A, Uwamahoro (2008 :70), montre que ce retard de paiement est lié au mauvais transfert des anciennes caisses paroissiales à RIM

«...cela trouve son origine dans les crédits des caisses paroissiales. Ces caisses ont été transférées au RIM sans un inventaire qualitatif préalable et sans formation des bénéficiaires existants. Le transfert de ces crédits a été effectué sans adhésion des responsables précédents qui se sont donc désintéressés de ces dossiers».

Il faut remarquer que, la seule condition pour devenir client(e) de ces IMF est l'ouverture d'un compte bancaire au sein de l'une ou l'autre d'entre elles. Mais l'accès aux crédits exige de remplir les conditions déterminées par chaque IMF pour les différents types de crédits comme nous l'avons indiqué plus haut. Les crédits les plus usuels en microfinance sont les microcrédits ou crédits solidaires qui, selon Boyé et al. (2006), sont de petits crédits accordés aux groupes solidaires²¹. Pour les IMF sous forme de coopérative comme COOPEDU, les clients (es) sont automatiquement des membres. Ils participent aux assemblées générales annuelles de l'institution qui en est l'instance suprême. Cela n'est pas le cas des IMF à caractère de société anonyme tel que VFC S.A. et RIM S.A. dont l'organe suprême est le conseil d'administration composé par les personnes qui ont des parts dans la société. Toutefois, étant régies par une même réglementation, les services offerts à la clientèle par toutes ces IMF sont presque similaires.

²¹ Groupe solidaire : Petit regroupement qui se constitue en caution solidaire pour les clients à faible revenu ne disposant pas de garantie et ayant besoin d'obtenir des prêts de la microfinance. Le groupe est formé par les clients des IMF eux-mêmes sur base des critères personnels comme les liens d'amitié, la proximité de leurs lieux de travail ou d'habitation, etc. Chaque groupe a son organisation interne. Le nombre de membres de ces groupes varie d'une IMF à une autre. Les membres s'entraident dans les démarches de demande et de remboursement des crédits auprès des IMF. Les demandes de prêts sont présentées en groupe mais le prêt est individuel et dépend du chiffre d'affaire de chacun ainsi que des capacités de remboursement de chacun. Il n'y a pas de durée précis pour un groupe solidaire puisque il ya toujours des recrutements de nouveaux membres en remplacement de ceux qui passent aux crédits individuels compte tenu de l'augmentation de leur chiffre d'affaire ou de ceux qui quittent la microfinance pour des raisons personnelles.

2.3 Analyse et présentation des résultats de l'entretien

Cette section s'intéresse à l'analyse et la présentation des résultats de notre recherche. Cela va se faire en deux parties. La première partie concerne l'analyse descriptive des participants à l'enquête : les femmes, le personnel des IMF et les autorités locales. La deuxième partie porte sur l'analyse thématique. Elle présente les résultats obtenus au niveau des quatre principaux thèmes de notre étude.

2.3.1 Analyse descriptive : Le portrait des participants à l'enquête

Nous nous proposons dans cette partie de présenter de manière succincte les portraits des quinze membres de notre échantillon d'étude. Pour ce faire, nous exposerons d'abord les portraits des neuf femmes qui sont des participants-clés de cette recherche. Ensuite, nous présenterons les portraits du personnel des IMF dont la participation à l'enquête avait pour but d'apporter des éclaircissements sur le fonctionnement des IMF ainsi que leurs visées en rapport avec le développement local et la politique nationale du genre. Enfin, viendront les portraits des trois autorités locales des trois villages concernés par l'enquête, qui ont participé dans cette recherche à titre de témoins des changements vécus par femmes suite à leur participation à la microfinance et les retombées sur leurs milieux de vie. Par souci de garder l'anonymat des participants, nous avons utilisé des codes à la place de leurs véritables noms.

2.3.1.1 Les femmes

Les portraits des femmes tracent leur trajectoire de vie personnelle, familiale et sociale. Sans être exhaustif, chaque portrait révèle les éléments importants sur les activités que les femmes réalisent par le biais de la microfinance et leurs effets sur leur vie personnelle, celle de leurs familles et sur le développement de leurs villages, tel que l'illustre le tableau n°11 (page 91).

FC1

Jeune femme de 24 ans, FC1 est mariée et mère de trois enfants. Elle vit dans son village depuis son mariage. En plus de ses trois propres enfants, sa famille prend en charge trois autres enfants, un orphelin et deux nièces ce qui fait que les charges familiales sont importantes et que la contribution de chacun des parents pour combler les demandes est nécessaire. FC1 tenait, au marché local, un petit commerce qui ne rapportait pas beaucoup quand elle a appris l'existence de la microfinance par le biais d'un agent de crédit, il y a sept ans de cela. Elle a tout de suite adhéré à la microfinance avec son groupe solidaire. Avec le premier crédit obtenu, elle a ouvert un magasin de produits alimentaires.

Comme elle le dit, au début, le nombre de produits dans son magasin était très limité. Actuellement, après avoir obtenu les prêts de la microfinance sept fois de suite, il ne manque rien au magasin. Elle y a ajouté même des produits cosmétiques selon la demande de la clientèle féminine locale. Elle est très fière de contribuer de plus en plus au budget familial. Elle s'occupe entièrement de la nourriture pour toute la famille. Cela lui vaut plus d'estime de la part de son mari et des autres membres de la famille. Ces derniers sollicitent ses idées et ses conseils, ce qui n'était pas le cas avant.

Avoir un compte bancaire et pourvoir à ses propres besoins lui donne plus de confiance en elle-même. Les membres de sa communauté admirent beaucoup son courage et ses actions. Les femmes sollicitent ses conseils en matière de soins de santé. C'est pour cela qu'elle a été élue pour le poste de chargée de l'hygiène dans le conseil de son village. Pour elle, la responsabilité constitue un enrichissement personnel. Son plus grand souhait c'est d'avoir une maison personnelle pour son commerce et réaliser un nouveau projet d'agriculture et d'élevage ceci pour son propre intérêt et celui de sa famille mais aussi pour le bénéfice de son village.

FC2

Mariée et mère de quatre enfants, FC2, vit dans son village depuis l'année 2000. Quand elle a connu la microfinance en 2004, sa famille faisait face aux problèmes de logement, de scolarisation des enfants et d'alimentation. Le salaire de son mari couvrait à peine les frais de scolarité des enfants et avec les revenus du petit commerce de légumes qu'elle tenait, elle faisait difficilement face aux dépenses relatives à l'alimentation de la famille. Elle s'est vite associée aux autres commerçantes pour former un groupe solidaire avec l'aide d'un agent de crédit d'une IMF.

Le premier prêt qu'elle obtenu lui a permis d'ouvrir un nouveau commerce : une mini quincaillerie d'objets seconde main sur la place du marché local. Cela marche bien de sorte qu'elle rembourse ses prêts sans problèmes et qu'elle a des économies personnelles. Elle se réjouit de ne plus attendre tout de son mari et de contribuer en moitié aux frais de scolarité pour les enfants qui ont pu avoir accès à l'école secondaire. Elle a pu également renouveler et équiper leur maison qui était en très mauvais état.

Ses relations avec son mari se sont améliorées parce qu'il accorde une valeur à ses activités. «Il croit maintenant en mes capacités d'action», dit-elle. Les autres villageois comptent aussi sur elle. Elle reçoit de plus en plus de commandes. Ils reconnaissent également son sens de responsabilité et son honnêteté raison pour laquelle elle a été élue comme juge au niveau des juridictions «Gacaca»²². Cette femme dynamique et engagée dit qu'elle est très heureuse de faire quelque chose pour son village.

FB3

FB3 est une mère célibataire de 36 ans qui a à sa charge ses trois propres enfants et un orphelin. Quand elle est venue s'installer dans la ville de Kigali, elle n'avait aucune

²² Juridictions «Gacaca»²² : juridictions locales chargées de juger les auteurs du génocide rwandais de 1994. Ces tribunaux se sont inspirés des anciennes assemblées villageoises où les sages tranchaient les différends sur la place publique.

ressource. Trouver de quoi manger pour elle et pour ses enfants était un grand problème. Et, dans cette situation elle n'arrivait pas à payer le loyer, les soins de santé et les frais de scolarité. C'est à ce moment-là qu'un agent d'une IMF lui a parlé de son fonctionnement. Elle a vite constitué un groupe solidaire qui a reçu par la suite l'encadrement nécessaire et des prêts de la microfinance. C'était au cours de l'année 2000. Avec son premier prêt, elle a commencé un petit commerce de tomates au marché. Elle a su bien gérer ses gains financiers de telle sorte que tout en remboursant convenablement ses prêts, elle a pu ouvrir, d'abord, une boutique de produits ménagers et ensuite un commerce de bois de chauffage qui se développe au jour le jour, d'après ses affirmations.

FB3 dispose actuellement de deux comptes bancaires dans deux IMF différentes. Elle parvient à combler ses besoins et ceux de sa famille et a même une maison personnelle. C'est une femme qui déborde d'énergie. Elle a de nouvelles visées pour son projet qu'elle compte agrandir dans l'avenir. Elle a su gagner la confiance de ses voisins et des chefs du village qui la consulte pour aider les autres villageois à se développer. Sa volonté d'action est sans limite. Elle s'est investie dans beaucoup d'œuvres caritatives au sein de son village en faveur des rescapés du génocide de 1994 et des pauvres. Elle affirme que le courage et la force ne lui ont jamais manqué durant toute sa vie mais que l'ouverture d'esprit et les fonds d'investissement lui viennent de la microfinance. Pour cela, elle est infiniment reconnaissante envers son IMF.

FB4

Agée de 38 ans, FB4 est une femme mariée qui vit dans son village depuis 6 ans. C'est dans ce même village que son mari tient un commerce de légumes et fruits. Elle est mère de quatre enfants : ses deux propres enfants en bas âge et deux jeunes filles adoptives de 18 et 23 ans. Jusqu'en 2007, elle était femme au foyer s'occupant des travaux ménagers et donnant de temps en temps un coup de main à son mari dans son commerce. Elle affirme qu'elle se sentait un peu désœuvrée. Vers la fin de 2007, elle a appris d'une amie l'existence de la microfinance. Elle a compris que c'était pour elle une voie de sortie de

sa vie cloîtrée à la maison et une occasion rêvée de réaliser une activité dont les revenus pourraient l'aider à satisfaire ses besoins.

Effectivement, le commerce de boissons alcoolisées qu'elle a ouvert lui a permis de faire des économies, d'ouvrir un compte bancaire et d'envoyer ses deux jeunes filles à l'école des métiers. Avoir des enfants sans métiers qui attendaient tout d'elle constituait sa principale préoccupation parce qu'elle croit à l'expression selon laquelle «au lieu de donner à quelqu'un un poisson à manger, il faut lui apprendre à pêcher». Maintenant elle est rassurée sur ce point et ne fusse que pour ce fait, elle a une grande estime d'elle-même. Elle constate aussi que son mari l'associe beaucoup plus à la planification des activités familiales et lui révèle même l'état de ses comptes parce qu'il peut compter sur ses idées et sa contribution financière. À son avis, elle se sent parfaitement à sa place dans son village. Les villageois apprécient l'apport de son projet au village de sorte qu'ils ne lui permettent pas de fermer son commerce même pour toute une journée. Cela renforce son engagement dans le conseil du village où elle ne craint plus de donner ses idées pour le développement local.

FA5

Femme mariée âgée de 53 ans, FA5 est une mère de quatre enfants. Elle habite dans son village depuis 22 ans. C'est une femme dynamique qui croit qu'avec un peu de volonté tout est réalisable. Elle est membre d'une IMF depuis de nombreuses années mais elle a longtemps craint de prendre un prêt de la microfinance parce qu'elle ne croyait pas en ses capacités de gestion de crédit. Elle tenait alors un petit bar et faisait de simples épargnes de ses gains. Malheureusement tout a été perdu durant le génocide de 1994. Devenue agente de l'État en 1994, elle a abandonnée son travail peu après parce que son salaire n'arrivait pas combler sa part dans les dépenses familiales.

Une formation sur les groupes solidaires et la gestion du crédit reçue à cette époque, lui a ouvert les yeux. Il y a quinze ans, elle a commencé à demander des prêts avec son groupe

solidaire. Elle a ouvert un petit salon de coiffure au départ. Son commerce a vite prospéré de sorte que l'IMF dont elle est membre a consenti à lui accorder des prêts individuels. Elle dispose actuellement d'un grand salon de coiffure et d'un compte bancaire solide. Avec ça, elle s'acquitte bien de sa contribution au budget familial à savoir le paiement des frais de scolarité comme elle en a convenu avec son mari. Devant les progrès qu'elle a atteints, son mari, ses frères et voisins l'admirent énormément. Ses voisines sollicitent continuellement ses conseils sur la collaboration avec la microfinance et l'élaboration des projets. Elle a d'ailleurs été élue présidente du comité des femmes au niveau du secteur. «Je me sens sûre de moi» dit-elle. Pour cela elle ne tarit pas d'éloges pour la microfinance qui, à son avis, a fait d'elle «une femme honorable et digne de confiance».

FA6

FA6 est une jeune femme mariée de trente ans, mère de deux enfants. Dans son village où elle vient de passer sept ans, elle tient un commerce de boissons en collaboration avec son mari. Elle a adhéré à la microfinance en 2003 après avoir constaté qu'ils avaient besoin d'avoir des fonds d'investissement pour renforcer leur commerce. Elle connaissait la microfinance depuis longtemps mais elle n'osait pas prendre le risque de demander des prêts et se contentait de faire partie des tontines. La décision de devenir membre d'une IMF est venue quand elle a fini par constater que ses projets d'agrandissement de son commerce ne correspondaient plus à ses économies et que leurs gains financiers ne comblaient plus leurs dépenses. Maintenant grâce à la microfinance, leurs problèmes sont résolus.

Avec un stock de 200 caisses de boissons, FA6 et son mari sont passés de simples détaillants pour devenir des grossistes en boissons. La collaboration avec son mari en famille et au travail est parfaite. Elle est contente que son mari n'exerce plus une sorte de contrôle sur elle dans la gestion financière. Pour elle c'est la preuve qu'elle a gagné sa confiance. En outre, les membres de sa communauté comptent sur elles. En effet, bien qu'elle n'ait pas de responsabilité particulière dans son village, elle est active dans les

actions et les rencontres communautaires où elle prodigue des conseils aux femmes sur l'entrepreneuriat féminin. Femme pleine d'énergie, elle pense à un nouveau projet de pâtisserie étant donné qu'elle est cuisinière de formation. Et, avant de mettre en œuvre son plan, elle se réjouit déjà de l'idée d'avoir un projet personnel qu'elle ne partagera pas avec son mari.

FA7

Femme mariée âgée de 44 ans, FA7 est mère de trois enfants mais sa famille prend en charge un orphelin et un petit fils. Elle est nouvelle dans son village où elle s'est installée en 2007, année au cours de laquelle elle est devenue membre d'une IMF. Avant cette époque, elle avait un commerce de poissons qui ne marchait pas du tout faute de fonds d'investissement. Les problèmes financiers qui en résultaient envenimaient les rapports avec son mari. Son adhésion à la microfinance lui a permis de démarrer un nouveau commerce de légumes et des fruits qui a beaucoup prospéré depuis une année. Elle a pu également acheter un vélomoteur qui est employé comme moyen de transport au village et constitue une autre source de revenus.

A l'heure actuelle, FA7 se sent très fière de disposer d'un compte bancaire et de pourvoir aux dépenses courantes de sa famille car le salaire de son mari «minime» dit-elle, couvre seulement les frais de loyer. Un beau climat règne à la maison. Elle se réjouit du soutien et des conseils de son mari par rapport à son projet. Néanmoins, même si elle apprécie l'appui de son mari, elle affirme qu'elle est la seule responsable de ses activités commerciales, des gains ou des pertes qui peuvent être enregistrés. C'est elle qui prend toutes les décisions. Cela renforce son estime personnelle.

Suite aux résultats atteints, elle dit qu'elle se sent de plus en plus motivée. L'approbation des autres villageois et des autorités locales constitue aussi un encouragement. Selon elle, ces derniers considèrent son comptoir de légumes et des fruits comme une innovation importante dans leur milieu. Cela incite FA7 à chercher comment améliorer

continuellement son commerce pour mieux répondre aux besoins locaux. Pour cela, elle s'intéresse davantage à ce qui se passe au village et apporte sa contribution aux actions communes de développement local.

FB8

Agée de 31 ans, FB8 est une femme mariée, mère de 3 enfants. Elle a ouvert un commerce de produits alimentaires au marché du village où elle réside depuis cinq ans. Son but était d'aider son mari à couvrir d'importantes dépenses de sa famille. En fait, elle et son mari, ont la charge de cinq personnes en plus de leurs trois enfants. C'est sur son lieu de travail qu'elle a pris connaissance de la microfinance, il y a cinq ans. A cette époque, elle avait beaucoup de difficultés dans son commerce et dans sa famille parce que ses revenus et ceux de son mari ne couvraient plus leurs dépenses. Elle a vite présenté sa demande d'adhésion à la microfinance avec un groupe solidaire de ses collègues. Son chiffre d'affaire s'est multiplié par cinq, passant de 300000frw à 1500000frw dans une période de cinq ans. Elle en tire beaucoup de fierté. Elle trouve qu'elle est beaucoup plus respectée dans sa famille et au sein de son village. Son mari accepte ses idées et ses enfants se confient à elle car elle est capable des les aider. Étant beaucoup pris par son commerce, elle ne participe pas toujours aux rencontres collectives mais elle s'est investie dans les œuvres caritatives en faveur des pauvres du village. Avec toute la confiance qui lui est accordée elle croit beaucoup plus en elle ce qui fait qu'elle compte agrandir son commerce en y introduisant de nouveaux produits alimentaires.

FC9

FC9 a 27 ans. Elle est mariée et a un bébé d'un an et six personnes à charge dans sa maison. Elle vient de passer une année au village où elle a ouvert, en 2006, un bar grâce aux prêts de la microfinance. Avant cela, elle tenait à temps partiel un petit commerce de légumes au marché mais elle passait la grande partie de son temps à la maison à s'occuper des tâches ménagères.

Tableau n°11 : Les caractéristiques des femmes participantes à l'enquête

Code	Age	Statut matrimonial	Personnes à charge	# année dans le village	# années dans la microfinance	# et type de crédits obtenus	Type d'activité exercée	Contribution au budget de la famille	Responsabilité dans la communauté
FC1	24	M	3 e. 3 at.	10	7	7 CS	Commerce de produits alimentaires	Nourriture	Chargée de l'hygiène des ménages
FC2	42	M	4 e.	8	4	5 CS	Mini quincaillerie	Nourriture ; Frais de scolarité	Juge dans les juridictions «Gacaca»
FB3	36	MC	3 e. 1 at.	8	6	5 CS	Vente du charbon	Nourriture ; Frais de scolarité	Membres au conseil des femmes
FB4	38	M	2 e. 2 at.	3	1	3 CS	Boutique des produits variés	Nourriture ; Frais de scolarité	Membre du conseil du village
FA5	53	M	4 e. 1 at.	22	15	13 CS et CI	Salon de coiffure	Frais de scolarité	Présidente du comité des femmes
FA6	30	M	2 e. 2 at.	7	4	4 CS	Vente de boissons alcoolisées	Nourriture ; Frais de scolarité	
FA7	44	M	3 e. 2 at.	1	1	2 CS	Commerce des légumes et fruits	Tous les soins des enfants	
FB8	31	M	3 e. 5 at.	5	5	10 CS	Commerce de produits alimentaires variés	Frais de scolarité ; Loyer ; Nourriture	Comité de soutien aux pauvres
FC9	27	M	1 e. 6 at.	1	3	5 CS	Bar	Agit suivant les besoins	Chargée de l'hygiène

Statut matrimonial : mariée (m) ; mère célibataire (mc)

Personnes à charge : enfant (e) ; autres (at.)

Type de crédit : Crédit solidaire (CS) ; Crédit individuel (CI)

Source : Ngabonzima, 2009

Elle souhaitait faire des épargnes mais elle n'y arrivait pas. Son esprit entrepreneurial la poussait à faire plus comme elle le dit. C'est à ce moment qu'elle a pris la décision d'adhérer à la microfinance.

Selon elle, son bar lui rapporte beaucoup de revenus de sorte qu'elle a pu faire d'importantes épargnes qui lui permettent de se sentir plus forte et engagée à réaliser de meilleures actions. Elle affirme qu'elle est devenue capable de prendre de grandes décisions qui améliorent continuellement son commerce.

FC9 a l'objectif d'initier de nouveaux projets pour augmenter ses ressources financières. C'est comme cela qu'elle a fait des transformations dans sa maison de commerce avec l'accord du propriétaire et qu'elle a acheté une maison d'habitation en son propre nom. Par ailleurs, elle affirme qu'elle entretient des rapports d'égal à égal avec son mari qui apprécie énormément ses activités. Les autorités locales ne cachent pas non plus leur admiration pour son commerce car ils sollicitent son aide pour développer, chez les autres femmes, l'esprit entrepreneurial.

2.3.1.2 Le personnel des IMF

Le portrait des employés des IMF met en évidence les fonctions qu'ils occupent dans leurs IMF respectives, leur expérience dans le domaine de la microfinance et leurs perceptions des impacts de la microfinance sur les femmes qui y adhèrent. Le genre grammatical masculin est employé pour tous (hommes et femmes) afin de conserver leur anonymat.

P1

P1 est âgé 29 ans. Depuis 7 ans, il occupe le poste de responsable d'agence et se charge des crédits-habitation. Ses tâches consistent à analyser les dossiers de demande de crédits pour les clients qui ont besoin d'un crédit-habitation, à visiter les garantis-maisons, à analyser et approuver les dossiers compte tenu des conditions requises pour recevoir les

crédits. Avant d'occuper ses actuelles fonctions, il a longtemps travaillé dans la section des crédits solidaires. Là, il a eu l'occasion d'accompagner beaucoup de clients composés en grande partie par les femmes dans le processus de demande de prêts, de réalisation des projets et de remboursement de prêts. Cette expérience lui a permis d'acquérir de riches connaissances dans le secteur de la microfinance, son impact sur les clients(es) et sur sa contribution au développement local. Ainsi, exemples à l'appui, il a témoigné des changements qu'entraîne la microfinance sur la vie des femmes sur le plan individuel, familial et social. Par la même occasion, il nous a parlé aussi de ce qu'il faudrait améliorer pour augmenter la performance sociale de la microfinance.

P2

P2 a 37 ans et a une expérience de quatre ans dans le domaine de la microfinance. Il occupe le poste d'agent d'épargne et de crédit. Il s'agit d'un travail de terrain qui lui permet d'assurer une liaison entre son IMF et les clients (es). Ses principales fonctions sont d'abord la sensibilisation et le recrutement des clients, la facilitation du processus de demande des crédits et le suivi de clients pour les assister dans le remboursement de leurs crédits et dans l'épargne. Il s'est beaucoup attaché à son travail dont la valeur est pour lui inestimable, vue les résultats qu'il constate quotidiennement sur terrain. Il estime que la microfinance est une façon efficace de faire sortir les pauvres économiquement actifs, en particulier les femmes, de leur situation. Pour cet employé, le développement local dépend du progrès de chaque citoyen et de chaque citoyenne.

P3

Agé de 38 ans, P3 est un agent de crédit dans une IMF depuis janvier 2006. Il est chargé de préparer les dossiers de crédits, d'octroyer les crédits et de faire le suivi des remboursements des crédits. Durant les trois ans qu'il vient de passer dans le domaine de la microfinance, il a pu apprécier la contribution de celle-ci au développement local par son soutien aux pauvres économiquement actifs. Néanmoins, il déplore que comme les

IMF sont encore peu nombreuses, il y ait encore beaucoup de gens qui ne peuvent pas bénéficier de leurs services. C'est pour cette raison que P3 trouve que, conformément à son objectif de cibler un grand nombre de pauvres, les femmes en particulier, la microfinance devrait renforcer ses stratégies d'approche des femmes et adapter ses services au contexte socioéconomique. D'après lui, cela permettrait à la microfinance, d'assurer à ses clientes un soutien financier valable dont profiteraient également leurs milieux de vie.

Tableau n°12 : Les caractéristiques du personnel des IMF

Code	Age	Poste	Années d'expérience dans les IMF
P1	30	Responsable d'agence et chargée des crédits	7 ans
P2	37	Agent d'épargne et de crédit (agent de terrain)	4 ans
P3	38	Agent d'épargne et de crédit (agent de terrain)	3 ans

Source : Ngabonzima, 2009

2.3.1.3 Les autorités locales au niveau des villages

Les portraits des autorités locales des villages font ressortir leurs responsabilités au sein des villages et leur perception de l'impact de la microfinance sur la population féminine et sur le développement des villages. De même que pour le personnel des IMF, le genre grammatical masculin est appliqué à la présentation des portraits de toutes les autorités.

A1

A1 est âgé de 36 ans. Il exerce les fonctions de chargé de développement au conseil de son village depuis 2005. Grâce à ses responsabilités au sein du conseil du village, il participe quotidiennement à tout ce qui a trait au développement du village. Ainsi, il collabore étroitement avec trois IMF dans le suivi des activités de leurs clients (es) dans son village. D'après les résultats du suivi des activités des femmes clientes des IMF, il trouve que les impacts de leurs interventions sur elles sont importants surtout en ce qui

concerne l'amélioration de leurs conditions de vie au niveau de l'alimentation, de la scolarisation des enfants, et de l'accès aux soins de santé. Ce qui est intéressant pour lui, c'est que l'augmentation des revenus de certaines familles influe directement ou indirectement sur les autres familles et sur le développement local. Pour renforcer cet effet, il souhaite organiser avec les IMF une formation des femmes du village par les pairs. Il pense que dans ces formations le témoignage des femmes entrepreneures aura un impact réel d'autant plus qu'il sera soutenu par leurs actions.

A2

A2 a été élu chef du village en mai 2007. Il a 51 ans et vit dans son village depuis 18 ans. Cette personne dynamique et communicative est elle-même membre d'une des quatre IMF œuvrant dans son village. Il a réalisé un commerce de boissons avec les prêts de la microfinance. Il connaît par conséquent le fonctionnement des IMF et apprécie énormément leur principal objectif de renforcer les capacités économiques de la population à faible revenu. Ce qu'il admire le plus est que dans la plupart des cas, les prêts octroyés sont conformes aux souhaits présentés par les clients compte tenu des devis de leurs projets. Et, étant donné que les projets de la population répondent souvent aux besoins locaux en matière de développement, les IMF contribuent indiscutablement au développement local.

A2 est content du fait que les femmes qui représentent la majorité de la population du village sont les principales bénéficiaires de la microfinance. Pour lui, en plus des profits financiers et matériels pour elles-mêmes et leurs familles, elles en tirent un changement de mentalité qui facilite leurs activités, leurs relations sociales et leur implication dans le développement local. Comme les groupes solidaires contribuent beaucoup à ces changements chez les femmes, il aimerait que les IMF les renforcent pour développer l'esprit coopératif qui est favorable au développement du village.

A3

A3 a 43 ans. Il s'est installé dans son village, il y a une année, pour exercer les fonctions de secrétaire exécutif au niveau de la cellule où son village est recensé. Avec son dynamisme et sa détermination à améliorer les conditions de vie de la population, dès le début de ses fonctions, il a identifié la microfinance parmi les forces dont dispose son milieu. Ainsi, un des objectifs annuels que s'est fixé le comité exécutif de la cellule²³ était de faire en sorte que la majorité des femmes de leur région adhère à la microfinance. L'objectif n'est pas encore atteint mais les autorités locales ne baissent pas les bras vu que les progrès réalisés par les femmes sont très encourageants.

Pour lui, ce qui est frappant est le changement de mentalité pour ce qui touche la propreté corporelle. Les soins corporels (habits, souliers, toilette corporelle) qu'on remarque chez la majorité des clientes des IMF ne sont pas habituels dans cette région proche du milieu rural. Un autre constat positif lié au changement de mentalité chez les femmes est qu'elles participent à plus de 70% aux réunions villageoises sans l'influence de leurs maris. Son souhait le plus cher à l'endroit de la microfinance est que les IMF augmentent le montant des prêts pour permettre à la population de réaliser des projets beaucoup plus importants pour eux et pour leurs villages.

Tableau n°13 : Les caractéristiques des autorités locales ayant participé à l'enquête

Code	Age	Responsabilité au sein du village	Années d'expérience
A1	36	Chargé du développement du village	3
A2	51	Chef du village	1
A3	43	Secrétaire exécutif	1

Source : Ngabonzima, 2009

²³ Comité exécutif de la cellule : Organe administratif chargé de la gestion d'un nombre déterminé de villages constituant la cellule. (Voir la section 2.1.1 Organisation administrative du Rwanda)

2.3.2 Analyse thématique

Cette section porte sur l'analyse des résultats obtenus sur les quatre thèmes de recherche à savoir : la participation des femmes à la microfinance, les acquis de la microfinance, les impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes et les impacts de la microfinance dans la participation active des femmes au développement local. Nous allons présenter les avis des participants des trois groupes (les femmes, le personnel des IMF et les autorités locales) sur les différents points de chaque thème. Même si les femmes proviennent de trois villages différents, l'analyse des données a montré qu'il n'y a pas de traitement particulier pour un village donné de la part d'une IMF. Il n'y a pas non plus de différence significative entre les résultats des différents villages. C'est pour cela que les résultats de l'étude sont présentés sans faire mention des villages de provenance des femmes. Comme il a été fait au niveau de portraits des participants, le genre grammatical masculin est invariablement employé pour toutes les autorités locales et le personnel des IMF par souci de garder l'anonymat quant au sexe de la personne concernée.

2.3.2.1 L'adhésion des femmes à la microfinance

Nous nous sommes intéressées, à ce niveau, à l'analyse de la participation des femmes à la microfinance. Pour ce faire, nous avons examiné les raisons qui ont poussé les femmes à devenir des clientes des IMF, les services rendus par les IMF et les perceptions des services des IMF par les participants à l'enquête.

2.3.2.1.1 Les raisons d'adhésion des femmes aux institutions de microfinance (IMF)

Les données de cette rubrique ont été recueillies auprès des femmes seulement. Elles ont répondu aux questions relatives à la façon dont elles ont connu la microfinance, les raisons de leur adhésion aux IMF, leur décision d'adhésion, et la réaction de leurs proches par rapports à leur décision en vue de d'expliquer comment s'est passé le processus de leur adhésion à la microfinance.

A. La connaissance de l'existence des IMF

Les femmes interrogées sont des membres des trois IMF présentées dans les pages précédentes : COOPEDU, RIM sa, Vision Finance Company sa. Elles font toutes le commerce. Elles disent toutes qu'elles ont connu l'existence de la microfinance par le biais de leurs collègues de travail aux marchés des villages sauf deux qui l'ont appris à l'église et une qui l'a su grâce à un agent d'une IMF. La connaissance du fonctionnement de la microfinance a fait naître chez toutes ces femmes l'envie d'y adhérer au plus vite. Cependant, les raisons qui les ont incitées à vouloir collaborer avec la microfinance sont multiples.

B. Les raisons d'adhésion des femmes aux institutions de microfinance

Le manque de ressources financières est évoqué par toutes les femmes comme étant la raison majeure de leur adhésion à la microfinance. Certaines femmes disent qu'elles avaient besoin d'un prêt de la microfinance pour renforcer ou agrandir leur commerce dont les revenus ne parvenaient pas à combler leurs dépenses. Les moyens financiers dont elles disposaient ne correspondaient pas aux visées qu'elles avaient pour leurs projets. A ce propos, FA6 s'est exprimée ainsi «je me rendais compte que mes projets ne correspondaient pas à mes économies (...) je voulais renforcer mon commerce c'était ça mon premier souci ». Une répondante (FA5) dit qu'elle avait de plus hautes visées de réaliser un nouveau et grand projet. Elle ajoute que pour y arriver elle voulait apprendre à faire des épargnes. Elle le dit en ces termes «j'ai décidé d'être membre de la microfinance pour apprendre à faire des épargnes de mes gains (...) parce que je voyais que je gaspillais mes gains financiers dans des choses non prévues ».

D'autres femmes ont souligné le fait qu'il leur manquait des ressources financières pour faire face aux dépenses familiales diverses : payer le loyer, les frais de scolarité, la nourriture, renouveler une maison. Pour résoudre ce problème il fallait trouver auprès des IMF des fonds à investir dans leur petit commerce afin d'augmenter les revenus. De fait,

le manque de ressources financières exprimé comme raison principale de l'adhésion des femmes aux IMF renferme deux autres motifs: le problème de fonds d'investissement et celui des dépenses familiales.

La volonté de réaliser autres chose que des travaux ménagers qui ne rapportent pas de revenus au ménage a été citée par FC9 et FB4 comme motivation de leur adhésion à la microfinance. FC9 dit qu'elle avait envie de réaliser une activité personnelle rentable tandis que FB4 indique qu'elle s'ennuyait de ne rien faire de productif. Deux raisons liées au fonctionnement des IMF ont été également évoquées. A ce propos, deux femmes ont dit qu'elles ont été attirées par l'accueil chaleureux du personnel des IMF tandis que deux autres ont affirmé avoir été intéressées par les intérêts des IMF qui sont plus bas que ceux des banques classiques. Le tableau suivant présente en résumé les divers motifs de l'adhésion des femmes à la microfinance.

Tableau n°14 : Les raisons d'adhésion des femmes aux institutions de microfinance

Raisons d'adhésion des femmes aux institutions de microfinance	FA5	FA6	FA7	FB3	FB4	FB8	FC1	FC2	FC9
Faire des épargnes	x								
Problèmes de fonds d'investissement pour renforcer son projet		X	x			x	x	x	
Problèmes de fonds d'investissement pour réaliser un plus grand projet	x								
Bien être du ménage		x							
Manque de ressources financières pour combler les dépenses familiales : loyer, frais de scolarité, nourriture, acheter une maison d'habitation, renouveler une maison				x	x	x	x	x	x
Les intérêts qui ne sont pas très élevés			x				x		
N'avoir rien à faire qui rapporte des revenus à la maison					x				
Accueil chaleureux du personnel des IMF							x	x	
Besoin de réaliser une activité personnelle (FC9)									x
Progrès réalisés par les autres membres des IMF									x

Source : Ngabonzima, 2009

A. La décision des femmes

Toutes les femmes ont dit qu'elles ont pris elles-mêmes la décision de collaborer avec la microfinance sans passer par une autre personne sauf FB4 qui a dit qu'elle a d'abord consulté son mari : «...la décision est venue de moi. Seulement je m'étais entretenue là-dessus avec mon mari auparavant.»

B. La réaction des proches

Pour savoir s'il ya eu des encouragements ou des obstacles dans l'entourage direct des femmes nous leur avons posées la question suivante : quelle a été la réaction de vos proches (famille et amis) par rapport à votre décision ? En répondant à cette question, aucune femme n'a dit qu'il y a eu une réaction négative par rapport à sa décision d'adhérer à la microfinance dans le cercle de ses proches. Les huit femmes mariées ont expliqué que leurs maris et les autres membres de la famille ont bien accueilli leur décision. Certains maris ont même encouragé leurs femmes dans cette voie. C'est le cas de FC2 qui a donné ce témoignage

Ils ont eux aussi très bien pris la chose. (...) Il (le mari) m'a montrée qu'il n'est pas beau d'attendre son salaire qui quelques fois n'est pas suffisant alors qu'avec un crédit, on gagne peut-être peu mais c'est un avoir propre car on n'a pas à quémander l'argent. Il l'a très bien pris. (...) Il m'a beaucoup encouragée.

FB4 et FC9 ont également souligné que leurs amies ont tellement admiré leur décision qu'elles leur ont demandé de les intégrer dans leurs groupes solidaires pour qu'elles aient accès elles aussi à la microfinance.

Synthèse des résultats

L'adhésion des femmes à la microfinance résulte de leur propre décision. Dès qu'elles ont pris connaissance de l'existence des IMF, elles ont tout de suite manifesté leur intérêt

de collaborer avec la microfinance. Bien que les motifs de cette volonté d'adhérer à la microfinance soient variés, le manque de ressources financières semble en être la raison majeure.

On remarque toutefois que ce qui est exprimé comme raison principale de l'adhésion de ces femmes commerçantes aux IMF renferme deux autres principaux motifs: le problème de fonds d'investissement pour certaines femmes et celui des dépenses familiales qui excèdent les revenus pour d'autres. Mais étant donné que le prêt de la microfinance ne peut pas servir à couvrir directement les dépenses familiales, la principale motivation de ces femmes semble être la même. Les unes comme les autres avaient le souci d'obtenir auprès de la microfinance un fond d'investissement qui leur permettrait d'augmenter leur revenu commercial et de satisfaire par la suite leurs besoins financiers.

Cet objectif est valable autant pour les femmes qui étaient déjà dans le commerce que pour celles qui voulaient démarrer une activité commerciale. Seulement, pour ces dernières, il y avait également une volonté de sortir du ménage et de se réaliser à travers une activité rentable. Il faut remarquer que l'organisation interne des IMF y a été aussi pour quelque chose parce que l'accueil chaleureux et les faibles intérêts des prêts ont influencé la décision des femmes d'adhérer à la microfinance. En outre, les réactions positives des proches ont renforcé la volonté des femmes d'adhérer à ce processus.

2.3.2.1.2 L'encadrement des femmes au sein des IMF

En vue de connaître l'encadrement assuré aux femmes une fois qu'elles accèdent à la microfinance, nous nous sommes intéressées aux services que les IMF rendent à leurs clients (es). La question relative à ce point a été posée à tous les répondants. Les réponses des trois groupes de répondants convergent sur quatre types de services : les visites, les formations, le service d'octroi des crédits et le service d'épargne. Les services d'octroi de crédit et d'épargne obligatoire ont été cités par tous les répondants comme étant des services essentiels de toute IMF.

A ces quatre services indiqués par tous les répondants, les femmes en ont ajouté un autre

qui, selon elles, est très important : les conseils. En effet, toutes les femmes ont insisté sur les conseils en rapport avec la bonne gestion et le remboursement des crédits qu'elles reçoivent lors des visites des agents des IMF chargés des services d'épargne et de crédits communément dénommés «agents d'épargne et de crédit». Elles ont dit que par le biais des visites des agents d'épargne et de crédit, elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour évaluer le niveau de leurs commerces et les conseils nécessaires pour améliorer leurs façons de faire. Les appréciations des répondants sur tous les services et sur le fonctionnement de la microfinance en général ont été recueillies grâce aux questions qui leur ont été posées au niveau du sous thème suivant.

2.3.2.1.3 Les perceptions des services IMF

Sur ce point, les trois groupes de participants à l'enquête ont identifié les points forts et les faiblesses des IMF.

A. Les points forts des IMF

a. Opinion des femmes

Toutes les femmes ont été unanimes sur le fait que les interventions des IMF sont en général appréciables. Pour souligner la qualité de ces interventions, cinq femmes (FA6, FB4, FB8, FC1, FC9) ont insisté sur le soutien financier des IMF qui a renforcé leurs capacités d'action. Ainsi, tout en reconnaissant que ce n'est pas un don mais un crédit remboursable, FB4 a dit que le soutien financier de la microfinance est la chose la plus appréciable. D'après son témoignage FC9 affirme que les prêts reçus de la microfinance représentent tout pour elle car cela lui a permis de réaliser ses activités. «Ils ont fait tout pour moi parce qu'ils me donnent les moyens de travailler». (FC9).

Concernant les qualités du service d'octroi des crédits à la clientèle, leur procédure d'octroi de crédits sans imposer trop d'exigences à la population à faible revenu a été appréciée par sept femmes parce que ce sont, selon elles, de dures exigences qui les

excluent des banques classiques. D'après FC9 cela n'empêche pas qu'ils soient rigoureux dans leurs services ce qui est très appréciable pour elle. Elle s'est ainsi exprimée «J'apprécie tout leur fonctionnement y compris certaines exigences dures pour les clients mais vraiment nécessaires vue là malhonnêteté de certaines personnes ». Notons que les exigences rigoureuses auxquelles FC9 fait allusion concernent les conditions d'accès aux crédits et les modalités de remboursements de crédits sur une base hebdomadaire.

S'agissant des relations avec les clients (es), deux femmes FC1 et FC9 ont respectivement apprécié leur façon de traiter les clients (es) et la confiance qui leur est accordée. Les conseils prodigués aux groupes solidaires par les agents de crédits dans ce climat de confiance constituent une grande richesse. C'est l'avis de FA6 qui s'est ainsi exprimé «c'est vraiment rare de trouver quelqu'un qui peut te conseiller (...) les conseils sont plus riches que tout».

b. Opinion du personnel des IMF

L'opinion d'un employé (P1) sur l'importance des interventions des IMF confirme ce qu'ont dit les femmes sur ce point. Il trouve que les prêts accordés aux femmes par la microfinance font évoluer leurs activités commerciales. De ce fait les femmes sont passées du commerce ambulante au commerce stable dans les boutiques ou les petits magasins. Cela aide les femmes à sortir petit à petit de la pauvreté. Selon son témoignage, c'est un signe que l'objectif de la microfinance est atteint. Il le dit en ces termes «l'objectif était de sensibiliser les femmes à l'épargne et au crédit et l'objectif a été atteint ». P3 est aussi de cet avis. Dans son témoignage, il s'est ainsi exprimé «l'objectif de notre IMF est d'aider les femmes à sortir de la pauvreté afin que ces dernières puissent à leur tour subvenir aux besoins de leurs enfants. En général cet objectif est atteint ».

Sur l'aspect relatif au respect des souhaits des clients, les employés des IMF considèrent que le fait de déterminer les services à offrir en prenant référence aux demandes des clients est très positif. De plus, en se référant à leurs expériences quotidiennes, les

employés des IMF ont souligné la rapidité, l'efficacité et le renouvellement continu des services qu'ils qualifient de points forts de la microfinance. Tous les trois employés pensent également que l'existence de différents types de crédits au sein des IMF constitue la principale force des IMF parce que cela donne aux clients (es) la possibilité de faire des choix correspondants à leurs moyens et à leurs projets.

De tous les types de crédits, P2 trouve que le crédit solidaire remboursable sur une base hebdomadaire est le plus efficace car il est le plus approprié à la population à faible revenu en l'occurrence les femmes. Cet employé dit que «ces petites séquences de remboursement par semaine sont très simples et accessibles aux gens qui ont un petit revenu ». La confiance et la solidarité ont été également mises en évidence comme un point fort de la microfinance par les trois employés des IMF. Ces derniers disent que la stratégie de créer un climat de confiance pour le renforcement des associations des femmes est très appréciable.

c. Opinion des autorités locales

De même que les autres groupes, les autorités locales affirment que les microcrédits donnent des moyens de travail à la population à faible revenu étant donné, selon eux, que les IMF ciblent en particulier les plus pauvres et spécialement les femmes. D'après eux, cela aide les clients et les clientes à sortir de la pauvreté et du chômage et contribue à leur bien être. Sur ce point, une autorité locale (A2) a affirmé qu'à travers ses différents services, la microfinance a renforcé les capacités d'actions des femmes dans son village.

Concernant la détermination des services au sein des IMF, tout comme les employés des IMF, les autorités locales ont apprécié la prise en considération des besoins de la population dans la mise en place et l'amélioration des services offerts à la clientèle des IMF. L'autorité locale A1 a même ajouté qu'il admire le fait que leurs objectifs et leurs services soient conformes aux orientations nationales. Il a aussi estimé que l'allocation des microcrédits contribue à la création d'un esprit associatif au sein des groupes

solidaires des femmes. Il a exprimé son idée par ce proverbe rwandais «inkingi imwe ntigera inzu» qui veut dire qu'une maison ne peut pas être faite par un seul pilier, il en faut plusieurs pour qu'elle puisse tenir debout.

B. Les points faibles des IMF

a. Opinion des femmes

Quatre femmes sur les neuf interrogées sur ce point n'ont signalé aucune faiblesse de la microfinance. Elles trouvent que tout est parfait étant donné de nombreux efforts des IMF pour s'adapter aux demandes des clients. A ce propos, FA5 a témoigné que l'IMF dont elle est membre a récemment diminué les intérêts compte tenu des propositions présentées par ses clients lors de la réunion annuelle. Elle s'exprimée en ces termes «nous avons présenté notre souhait de diminuer les intérêts et on l'a fait de sorte qu'actuellement ce n'est plus un problème. Les intérêt sont plus bas que ceux des autres banques ».

Les cinq autres femmes estiment que la faiblesse des IMF se situe au niveau des montants des crédits offerts aux clients qui sont insuffisants pour réaliser de grands projets surtout pour les débutants. Par rapport à ce constat, FB4 pense que le fait de fixer des plafonds des crédits est nuisible au cheminement personnel de chaque cliente. Voici le souhait qu'elle a exprimé là-dessus «je souhaiterais qu'ils élèvent un peu les crédits accordés aux clientes en tenant compte des activités économiques de chaque cliente sans fixer un plafond ». Un autre point faible souligné par FB8 serait que les activités des IMF sont très centralisées puisqu'elles ne disposent pas de succursales dans tous les villages ce qui fait que les clients sont obligés de faire de longs trajets pour recevoir leurs services. C'est décourageant à son avis.

b. Opinion du personnel des IMF

La faiblesse au niveau des montants des crédits soulevée par certaines femmes a été également citée par les employés des IMF qui disent qu'il faudrait augmenter les prêts pour les ajuster aux prix des marchandises sur les marchés. Le suivi des clients qui semble-t-il, n'est pas très strict a été aussi signalé comme un point faible des IMF. De son côté, P1 trouve que les IMF ont une défaillance au niveau des encouragements du personnel. Il pense qu'avec des employés motivés, les services à la clientèle seraient plus efficaces. Il l'a ainsi dit « Pour nous adapter à la demande de nos clients(es) qui voudraient que nous augmentions les heures de travail et que nous travaillions même durant les fins de semaine , il faut que les employés soient bien motivés ». (P1) Selon P2 l'insatisfaction des employés est à la base d'un manque de transparence quant aux processus de gestion et d'allocation de fonds.

c. Opinion des autorités locales

Comme les répondants des deux groupes précédents, les trois autorités locales disent que la plus grande faiblesse des IMF concerne les montants des crédits qui sont très bas si on considère les fonds nécessaires pour démarrer une activité commerciale. A cette défaillance A3 en a ajouté une autre liée à la sensibilisation et au recrutement des clients qui, selon lui, ne sont pas faits au maximum : il mentionne le faible effectif des femmes qui ont accès à la microfinance dans son village. Il pense que la résolution de ces deux problèmes peut avoir un impact positif sur le développement de leur région. Notre témoin le dit en ces termes : «Je pense que si toutes ces femmes qui sont capables de travailler pouvaient accéder aux crédits de la microfinance et si le montant des crédits était plus élevé, notre région serait beaucoup plus développée » (A3). L'usage du système de traitement manuel des données est considéré par A2 comme le point faible de plusieurs IMF parce que cela affecte sensiblement la qualité des services rendus à la population.

Ce qu'il faut améliorer c'est que beaucoup d'IMF n'ont pas encore informatisé leur système ce qui amène leurs employés à remplir

manuellement les fiches de crédits et d'épargne. Cela prend beaucoup de temps. Il faudrait donc qu'ils modernisent leur système afin qu'ils puissent rendre un service plus rapide et plus efficace aux clients pour obtenir leur satisfaction. (A2)

Synthèse des résultats

Concernant les interventions des IMF en général, le point fort des IMF se situe au niveau de l'impact de leur soutien financier sur les activités des femmes d'après les avis des répondants des trois groupes. Ils trouvent tous que la microfinance renforce la capacité d'action des femmes et améliorent leurs conditions de vie. Sur ce point, deux employés des IMF ont même dit que la microfinance atteint son objectif de sensibiliser les femmes à l'épargne et aux crédits pour améliorer leurs conditions de vie et celle de leurs enfants.

Au niveau des services, la force de la microfinance se trouverait dans la prise en compte des besoins de la population lors de la création et l'amélioration des services à offrir à la clientèle. Cela est l'avis des autorités locales et du personnel des IMF interrogés. Le service d'octroi de crédit constitue aussi une force de la microfinance. Cela a été affirmé par les femmes qui ont apprécié la procédure d'octroi des crédits des IMF accessible à la population à faible revenu. Les employés des IMF ont, quant à eux, souligné la rapidité et l'efficacité de ce service ainsi que la variété des crédits proposés à la clientèle. A ce propos le crédit solidaire a été identifié par un employé comme étant le plus indiqué pour les femmes à faible revenu. Un autre point fort cité par les trois groupes de répondants concerne les bonnes relations que les agents des IMF entretiennent avec les clients, cela favorisent le climat de confiance et l'esprit associatif au sein des groupes solidaires des femmes.

Pour la majorité des femmes et l'ensemble des autres participants, le petit montant des crédits constitue la plus grande faiblesse de la microfinance. Par ailleurs, trois problèmes sont considérés par quelques répondants comme étant des entraves aux services rendus par les IMF à leurs clients en général et aux femmes en particulier. Il s'agit de la faible

motivation du personnel, du suivi non strict des clients ainsi des systèmes non informatisés et très centralisés.

Conclusion partielle

Dans cette conclusion partielle nous nous pencherons sur les points saillants qui ressortent des résultats de ce premier thème relatif à l'adhésion des femmes à la microfinance. Nous insisterons sur les différents aspects qui ont été considérés comme étant les jalons du processus de décision d'adhérer à la microfinance et de l'encadrement des femmes au sein des IMF.

Les femmes qui ont participé dans cette étude à titre de répondantes sont des clientes de trois IMF : COOPEDU, RIM S.A. et Vision Finance Company S.A. et proviennent de trois villages : Kanyinya, Gataba et Rusheshe. Cependant leur décision d'adhérer à la microfinance ne dépend pas d'un programme spécifique de recrutement organisé dans l'un ou l'autre village par une de ces IMF. En effet, huit femmes sur neuf n'ont pas été sensibilisées par un agent de la microfinance. Elles ont connu la microfinance au cours d'échanges avec les collègues et les amis sur leur lieu de travail ou au sein des églises qu'elles fréquentent.

Si la connaissance de la microfinance a été le fait du hasard pour les femmes interrogées, la décision d'y adhérer a été un acte volontaire et réfléchi, fondé sur un certain nombre de motifs. Des raisons personnelles et familiales sont à la base de leur décision. Ainsi, les femmes s'intéressent à la microfinance parce qu'elles ont des problèmes de ressources financières dans leur commerce et/ou au sein de leurs familles. Dans ces conditions, la microfinance se présente comme une solution à leurs problèmes. En effet, une fois acceptées par des IMF, elles obtiennent des prêts, qui, investis dans leurs commerces génèrent des revenus leur permettant d'augmenter leur chiffre d'affaire et de combler les déficits dans le budget familial. Les prêts de la microfinance constituent donc un moyen de renforcer leur commerce pour certaines femmes qui travaillent déjà ou de réaliser une

nouvelle activité commerciale pour celles qui veulent faire quelque chose de rentable en dehors de travaux ménagers.

Bien que la participation aux programmes de microfinance soit une décision personnelle des femmes, elle est approuvée par leur entourage à commencer par leurs maris pour les femmes mariées, les autres membres de la famille et leurs amis. Le soutien assuré aux femmes par la microfinance au moyen du service d'octroi de crédits est, selon l'ensemble des répondants, la plus grande force des IMF.

En effet, des cinq services qui constituent l'encadrement des femmes dans les IMF, c'est celui d'octroi des crédits qui est le plus intéressant aussi bien pour les femmes, les autorités locales que pour le personnel des IMF. Au niveau de ce service, beaucoup d'aspects ont suscité l'appréciation des enquêtés : l'accessibilité des crédits par la population à faible revenu, la diversité des crédits offerts, la rapidité et l'efficacité du service. L'épargne, les formations, les visites et les conseils qui sont aussi offerts aux femmes et aux autres clients sont pris par ces derniers comme des services accessoires utilisés comme préparatif ou accompagnement de l'activité principale des IMF à savoir l'octroi des crédits.

Mais les femmes soulignent l'importance de certains de ces autres services. Elles affirment qu'en plus du bon accueil et de la confiance dont elles font l'objet, les conseils et les visites sont très pertinents dans l'encadrement que leur donnent les IMF. Le rôle des groupes solidaires dans la formation des femmes est également apprécié par les répondants des trois groupes. Ils offrent aux femmes clientes des IMF un cadre de rencontre et d'échanges propices à l'ouverture de l'esprit entrepreneurial et associatif.

Un autre point important souligné par les enquêtés pour ce qui est des forces de la microfinance est la prise en compte des besoins de la population et des grandes orientations du pays dans la détermination des objectifs et des services à la clientèle. En fait, la promotion du genre et la réduction de la pauvreté sont parmi les priorités de la

vision 2020 pour le développement au Rwanda. Or, cibler la population la plus pauvre composée en majorité de femmes est l'objectif des trois IMF concernée par l'étude. Pour elles, donner aux femmes les moyens de travailler contribue à la réduction de la pauvreté des femmes et celle des familles.

Remarquons que cette perspective des IMF au Rwanda rejoint les résultats de l'étude de Cheston et Kuhn (2002 : 5) selon lesquels «les femmes dépensent une plus grande partie de leurs revenus pour leur foyer; c'est pourquoi, lorsqu'on aide les femmes à augmenter leurs revenus, le bien-être de l'ensemble de la famille est amélioré ». Selon l'avis de deux employés des IMF interrogés, cet objectif est atteint parce que les IMF ont sensibilisé les femmes à l'épargne et aux crédits ce qui a amélioré leurs conditions de vie et celles des enfants. Cela est confirmé par les autorités locales qui y voient un point positif de la microfinance.

Néanmoins, si les crédits octroyés aux femmes sont très appréciés, leur petit montant constitue la plus grande faiblesse des IMF d'après ce que disent la majorité des répondants. A cela s'ajoute quelques défaillances dans l'organisation interne des IMF tels que les problèmes des encouragements du personnel, de suivi des clients et celui du traitement manuel des données faute d'avoir des systèmes informatisés. Certes, ces failles ne bloquent pas le système de microfinance, mais elles peuvent diminuer l'efficacité des services et l'encadrement assuré à ceux et celles qui choisissent d'y adhérer.

Dans la partie qui suit, nous allons nous intéresser aux acquis que les femmes tirent de leur adhésion à la microfinance suite à l'encadrement qui leur est offert.

2.3.2.2 Les acquis des femmes par la microfinance

Nous nous proposons sur ce point de présenter les résultats obtenus au niveau du deuxième thème à savoir les acquis des femmes par la microfinance. Ces résultats seront examinés en deux parties : les expériences des femmes dans la demande et la gestion des crédits et leurs expériences dans la planification et la réalisation des projets.

2.3.2.2.1 Expérience des femmes dans la demande et la gestion des crédits

Les données qui vont être exposées sous cette rubrique ont été fournies par les femmes en répondant aux questions sur la procédure de demande de crédit, l'organisation de leur emploi de temps pour gérer le crédit, le remboursement des crédits et les connaissances acquises dans ce processus.

A. La procédure de demande des crédits

A titre de clientes de la microfinance, les neuf femmes interrogées dans notre étude ont eu accès aux crédits octroyés par des IMF. Le nombre de crédits obtenus par ces femmes varie entre 2 et 13 ce qui donne la moyenne de 6. Cette moyenne du nombre de crédits octroyés aux enquêtées montre que pour la plupart d'entre elles, c'est devenu une habitude de demander des prêts. C'est dans le but de savoir comment elles procèdent pour demander les prêts auprès des IMF que deux questions leur ont été posées : Comment avez-vous procédé pour présenter votre demande de microcrédit ? L'avez-vous fait seule ou avez-vous demandé l'aide de quelqu'un d'autre ?

Les réponses obtenues à ces questions sont variables. FA5 qui, à la suite de sa longue collaboration avec la microfinance, peut maintenant obtenir des crédits individuels a dit qu'elle remplit toute seule les formalités de demande de crédit. Elle précise qu'elle procède comme suit : présenter sa demande par écrit en donnant tous les détails sur son projet, sa situation financière, ses gains financiers, ses dépenses mensuelles et montrer ses garanties ainsi que son hypothèque. Quand tout est parfait, elle reçoit le prêt demandé.

Sur les huit autres femmes qui prennent les crédits solidaires, seules deux femmes affirment qu'elles bénéficient toujours de l'aide des agents de crédits qui les assistent pour remplir les formulaires de demande de crédit. Quatre femmes disent qu'elles ont appris à remplir les fiches de demande au sein de leurs groupes solidaires ce qui fait

qu'elles n'ont pas besoin de l'aide des agents de crédits sauf pour les visites d'évaluation de leurs projets. C'est ce que précise FB8 en ces termes « nous le faisons en groupe sans l'aide de quelqu'un d'autre. Les formulaires nous les remplissons au siège de COOPEDU. Ce que les agents de crédits font pour nous c'est de venir nous visiter ». A ce propos, FC2 se réjouit de cette façon de procéder en groupe solidaire « je le fais avec tous les membres de mon groupe solidaire et on se corrige mutuellement. C'est ça l'intérêt de travailler en groupe ».

Deux femmes (FB3 et FC1) disent qu'elles ont pris l'habitude de solliciter, en même temps, l'aide des agents de crédits et celui des membres de leurs groupes solidaires pour la présentation de leur demande de crédits. FC1 le précise comme suit : « J'ai pris l'habitude de consulter les agents de crédits de VFC et les autres membres de mon groupe solidaire dans cette procédure ». (FC1).

Les réponses des femmes à cette question peuvent être regroupées en quatre catégories correspondant aux procédures de demande de crédits employées par les femmes comme l'illustre le tableau ci- après :

Tableau n°15 : Procédures de demande de crédits

Procédures de demande de crédits	Seule	Avec l'aide des agents de crédits	En groupe solidaire	En groupe et avec l'aide des agents de crédits
Nombre de femmes	1	2	4	2

Source : Ngabonzima, 2009

B. Organisation de l'emploi de temps

Étant donné que la demande de crédit et sa gestion constitue de nouvelles responsabilités qui s'ajoutent aux nombreuses tâches ménagères quotidiennes des femmes, il nous a semblé important de savoir comment les femmes s'y prennent pour mener de front les

fonctions relatives à leurs projets sans délaisser les travaux ménagers. Toutes les femmes sans exception ont affirmé qu'elles ont trouvé le moyen d'organiser leur emploi de temps de telle sorte qu'elles arrivent à s'acquitter de leurs doubles responsabilités sans encombre. Toutefois, si elles ont en commun le fait de consacrer la plus grande partie de leur temps aux projets dans lesquels elles ont investi les crédits reçus de la microfinance, elles ont deux façons différentes d'organiser leur temps.

Certaines femmes comme FA6, FB3, FC1, FC2, FC9 prennent quelques heures de la journée pour s'occuper de leur famille et de leur maison. Voici comment FC9 et FA6 qui consacrent, toutes les deux, leurs matinées à leurs familles se sont exprimées sur ce point «Je commence à 11h00 pour terminer tard dans la nuit à 23h00. Les heures du matin je les consacre à mon foyer et mon bébé car comme je rentre tard, il a besoin de passer un moment avec moi ». (FC9) «Je me lève à 5 heures du matin pour m'occuper des enfants, contrôler le travail des domestiques en peu de mots pour m'assurer de la bonne marche de la maison. Après cela je vais au travail ». (FA6)

Les autres femmes (FA5, FA7, FB4, FB8) travaillent toutes les heures de la journée et prennent une journée par semaine pour prendre soin de leurs familles. Cela peut se faire en fin de semaine comme le fait FB8 qui donne ce témoignage « Je commence le travail à 8h00 et je termine à 18h00 tous les jours, sauf le dimanche que je consacre à ma famille». Ça peut aussi se faire au cours de la semaine. C'est le cas de FA5 qui utilise tous les lundis à ses responsabilités familiales. Elle le dit ainsi « Lundi c'est ma journée de congé (...) Je profite de cette journée pour me reposer, contrôler l'état de mon foyer et faire des achats pour toute la semaine. Les autres jours, je travaille au salon de coiffure de 8h00 du matin à 20h00 ». De même, FA7 réserve les mardis à sa famille, comme elle l'affirme dans ces propos : «Je travaille tous les jours au marché sauf mardi. C'est le jour où je me rend disponible pour ma famille.» (FA7)

Selon ces femmes, les jours de repos ne sont pas déterminés au hasard. C'est le résultat d'une bonne réflexion. Elles choisissent les jours où leur absence n'affecte pas

sensiblement leurs commerces. Par exemple FA5 dit que le lundi est le jour où il y a moins de clients dans les salons de coiffure en général parce que la majorité de gens profitent des fins de semaine pour se faire faire les soins des cheveux. Pour FA7 qui tient un commerce de fruits et de légumes, le choix du mardi comme jour de repos a été déterminé en tenant compte du fait que ce jour là il est difficile de trouver les produits à vendre parce qu'il y a peu de livraison en provenance des milieux ruraux.

Bin que toutes les femmes ont pu organiser leur emploi de temps, certaines font remarquer que ce n'est pas toujours facile de travailler autant d'heures chaque jour pour s'occuper de la maison et du commerce. Voici ce que dit FB8 à ce propos : « C'est parfois fatigant de se lever très tôt le matin pour se coucher très tard le soir et c'est ce que je fais quotidiennement pour terminer toutes mes tâches. Mais cela ne me décourage pas ».

C. Gestion et remboursement du crédit

À la question qui cherchait à savoir si les femmes remboursent leurs crédits en totalité et en respectant les délais, toutes les femmes ont répondu par l'affirmative. Mais à travers les réponses de certaines d'entre elles, on perçoit que ce n'est pas toujours facile. Pour y arriver, elles doivent travailler avec beaucoup d'efforts, comme le dit FC9 en ces mots : « Oui, dans notre groupe nous avons toujours remboursé nos crédits en respectant les délais (...) chaque jour je travaille hardiment parce que le remboursement du crédit est hebdomadaire ». C'est parfois le résultat d'un long apprentissage parce que certaines femmes qui, au début n'arrivaient pas à rembourser les prêts comme il faut, y parviennent petit à petit. À ce propos, FA6 souligne qu'elle a bien remboursé tous ses prêts mis à part le premier faute d'habitude dans la gestion des crédits à cette époque.

D'après les données recueillies à la question sur la manière de gérer les crédits de la microfinance, ce que les femmes apprennent dans la gestion des crédits ne concerne pas seulement le remboursement des crédits, il y a aussi toutes les astuces nécessaires à la

réussite du projet mis en place grâce aux crédits reçus. Par exemple, FB3 montre dans son témoignage qu'elle veille à garder l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses «quand les choses ne vont pas bien dans mon commerce je réduis les dépenses familiales pour maintenir l'équilibre». C'est la même chose pour FA7 qui énumère tous les aspects qu'elle contrôle afin d'être sûre qu'elle fait la bonne gestion lui permettant de faire des épargnes tout en remboursant correctement ses crédits. Elle le dit en ces termes :

Quand je rembourse le crédit, que j'arrive à faire l'épargne sur mon compte bancaire à COOPEDU car chaque membre doit en avoir un, que je peux nourrir ma famille et continuer à trouver l'argent d'investissement pour mon commerce, c'est qu'il n'y a pas de problème de gestion. (FA7)

Quatre femmes (FA5, FA7, FB3, FB8) trouvent donc que c'est à la suite d'une longue pratique que la capacité de concilier tout ce qu'il faut pour la bonne gestion des crédits s'installe. C'est ce que FA5 qui arrive à son treizième crédit veut souligner quand elle parle des capacités dans la gestion de crédits dont elle dispose aujourd'hui alors qu'elle n'en avait pas au début de son adhésion à la microfinance. Voici son témoignage : «Actuellement je me sens à l'aise dans le commerce de sorte que je peux même bien gérer un crédit de dix millions, avant ce n'était pas le cas». A son avis, cela fait partie des bénéfices tirés de la microfinance.

Les résultats sur le point relatif à ces bénéfices de la microfinance vont faire l'objet du point suivant.

D. Les connaissances et les attitudes acquises dans la gestion des crédits de la microfinance

Guidée par l'hypothèse selon laquelle la nouvelle expérience dans la gestion des crédits peut engendrer de nouvelles connaissances, améliorer les capacités des femmes et générer de nouvelles attitudes, nous sommes intéressées aux bénéfices que les femmes estiment tirer leur adhésion à la microfinance, mis à part les crédits investis dans leurs commerces. Nous leur avons alors posé la question suivante : Estimez-vous avoir tiré des acquis de

vosre adhésion à la microfinance ? Les réponses données à cette question montrent que toutes les femmes se réjouissent de ce qu'elles ont gagné grâce à leur participation à la microfinance : des savoirs, de nouvelles façons de faire et de se représenter les choses, des comportements et mêmes de nouveaux amis. Le tableau suivant fait le point sur les acquis que les femmes estiment tirer de l'utilisation des crédits octroyés par les IMF.

Tableau n°16 : Les acquis de la microfinance (savoirs, actions, pensées, comportements)

Les acquis de la microfinance (savoirs, actions, pensées, comportements)	FA5	FA6	FA7	FB3	FB4	FB8	FC1	FC2	FC9
Nouvelles capacités de pensées et de réflexion									
Eveil de l'intelligence (ouverture d'esprit)			x				x	x	x
Mieux réfléchir		x	x						
Changement de mentalité	x				x		x		
Comportements									
Développement de l'esprit de collaboration et de camaraderie	x		x		x			x	
Créer des contacts avec les gens						x			
Nouvelles capacités d'action									
Planification de ses actions		x		x		x			
Rembourser le crédit		x	x		x		x	x	x
Renforcer ses actions		x							
Faire le calcul mental								x	
Créer des projets	x			x		x			x
Comptabiliser l'argent							x		
Faire la gestion du projet	x	x		x		x	x	x	x
Faire la recherche des marchandises							x		
Nouvelles méthodes de travail	x	x							

Source : Ngabonzima, 2009

D'après ce tableau, les acquis que les femmes estiment tirer de la microfinance peuvent être regroupés en trois catégories : les nouvelles capacités de pensées et de réflexion, les comportements et les nouvelles capacités d'action. Au niveau des nouvelles capacités de pensées ou de réflexion, les femmes ont surtout insisté sur l'ouverture d'esprit et l'éveil de l'intelligence qu'elles ont acquis dans les différentes démarches auprès des IMF, dans les contacts avec les gens et dans diverses actions menées en vue de la réalisation de leurs projets. Pour certaines femmes cela entraîne le changement de mentalité favorable à l'adoption de nouvelles façons d'agir et de se comporter.

En ce qui concerne les nouveaux comportements, on constate qu'ils se rapportent surtout au développement du sens social. Dans ce sens, l'esprit de collaboration et de camaraderie est le plus cité. FC2 nous a confié ce qui suit «il y a une chose que nous avons gagné : l'esprit de collaboration et de camaraderie. Nous avons eu de nouveaux amis qui sont là quand on est malade, qui te rendent visite. C'est pour nous un grand estime d'évoluer dans un cercle d'amis. C'est vraiment intéressant». En fait, pour elle et pour certaines autres femmes comme FB4, lier de nouvelles amitiés et établir de nouveaux contacts est l'un des plus grands profits des rencontres hebdomadaires des membres des groupes solidaires.

Sur le point relatif aux nouvelles capacités d'action, les connaissances acquises indiquées par les femmes concernent surtout la mise en œuvre de leurs projets. En effet, la gestion des projets et ses composantes comme la planification des activités et le remboursement des crédits ont été mentionnés par la plupart des femmes. La création des projets a été également citée par certaines femmes comme un acquis qui résulte de la pratique du commerce et de l'expérience dans la collaboration avec les IMF. C'est ce que spécifie FA7 en ces termes : «Au fur et à mesure qu'on travaille, on apprend à mieux réfléchir et à développer d'autres projets car on est sûr de trouver un appui financier ».

Synthèses des résultats

L'adhésion des femmes à la microfinance leur a permis d'acquérir des expériences dans la demande et la gestion des crédits. D'après leurs affirmations, elles ont appris à présenter leurs demandes de crédits seules ou avec l'aide de quelqu'un d'autre. Mais qu'elles le fassent seules, en groupe ou avec l'aide des agents de crédits des IMF, chacune se plaît de l'option qu'elle a choisi pour accomplir cette démarche importante dans leur cheminement dans la microfinance. De même, elles sont habituées à gérer et rembourser dans les délais leurs crédits même si certaines reconnaissent qu'elles fournissent beaucoup d'efforts pour y arriver.

Selon les témoignages des femmes, la gestion des crédits a eu une influence sur les autres aspects de leur vie quotidienne. En effet, devant les nouvelles responsabilités dans leurs commerces, les femmes sont amenées à organiser, chacune, son emploi de temps de façon à ce qu'elles s'occupent à la fois de leurs commerces et de leurs familles. Selon elles, pouvoir organiser leurs journées est un nouvel apprentissage qui leur est bénéfique en plus des autres savoirs et attitudes acquis à travers la gestion des crédits. Si certains acquis ont un lien direct avec les projets des femmes et leur servent donc dans l'exercice de leurs activités commerciales, les autres sont applicables à d'autres domaines de la vie. C'est le cas du changement de mentalité, de l'éveil d'intelligence, de l'esprit de camaraderie et de collaboration qui peuvent être exploités à différentes occasions de la vie de tous les jours.

Néanmoins, d'après certaines femmes, la gestion de leurs projets leur exige parfois des efforts considérables. Elles affirment que s'occuper de la maison et des activités commerciales, entraîne une augmentation de leurs heures de travail, ce qui est quelque fois très fatigant.

2.3.2.2.2 Expérience des femmes dans la planification et la réalisation des projets

Nous allons nous pencher dans cette section sur les expériences des femmes dans la

planification et la réalisation des projets. Les dimensions suivantes seront prises en considération : les capacités des femmes de créer et de réaliser des projets, de se fixer des objectifs à long terme, de faire face aux obstacles dans la réalisation des projets et d'évaluer les résultats atteints. Tous les répondants ont donné leurs opinions sur ces points.

a. Opinions des femmes

A. La capacité de créer et réaliser les projets

A travers leurs réponses à la question relative aux projets réalisés avec les crédits reçus de la microfinance, chaque femme parmi les neuf interrogées a présenté son projet en précisant les étapes de sa mise en marche. La plupart des femmes (7 sur 9) avaient déjà des commerces au moment de leur adhésion à la microfinance. Mais comme elles le disent, les crédits et l'encadrement obtenus après des IMF les ont amenées à réfléchir aux nouvelles options visant à modifier, à renforcer et/ou agrandir leurs actions. FC9 explique ainsi les progrès qu'elle a réalisés : «Avant ça marchait à pas de tortue mais au fur et à mesure que je recevais les crédits, j'y introduisais de nouveaux produits et ça marche bien. J'augmente les boissons et en même temps je renouvelle l'état de mon bar». Seules deux femmes (FB3 et FB4) ont débuté les activités commerciales avec l'appui financier de la microfinance. Toutes les deux affirment qu'elles n'ont pas eu de difficultés dans la création et la réalisation des leurs petits projets grâce aux conseils des agents des IMF.

Sur le plan de la réalisation des activités commerciales, les enquêtées témoignent que la microfinance leur a fourni les moyens d'identifier ce qu'il faut faire pour bonifier leur commerce et déterminer de nouvelles méthodes de travail. FB8 nous a dit ce qui suit : «Il ya eu des acquis. J'ai appris à trouver de nouvelles façons de faire, à chercher les marchandises ici et là pour augmenter les articles de commerce depuis que mon chiffre d'affaire a augmenté». Quant à FA5 qui a passé du projet de vente de boissons mis en place par son mari à celui de salon de coiffure pensée par elle-même, dès qu'elle a eu accès aux microcrédits, elle estime qu'elle a tout appris de la microfinance, de la

conception à la réalisation de son projet.

B. Capacité de planification

D'après leurs témoignages, avec le temps passé à faire le commerce, les femmes sont devenues capables de planifier l'avenir de leurs projets en se fixant des objectifs à court et à long terme. Avant, elles n'avaient pas de plans et ne faisaient aucune évaluation pour savoir ce qui va bien et ce qu'il faut améliorer dans leurs activités. Les agents de crédits leur ont appris comment déterminer les objectifs sur base des résultats de leurs projets et des besoins des clients. Ainsi six sur neuf femmes ont des visées pour leurs projets. FA5 pense agrandir son commerce. Elle veut exploiter au maximum l'espace dont elle dispose dans son salon de coiffure pour y mettre le matériel de massage parce ce que ce service est réclamé par beaucoup de ses clients (es).

FB3 quant à elle, projette d'acheter une forêt pour fabriquer soi-même le bois de chauffage et faire le commerce de gros plus rentable que le commerce de détail qu'elle fait aujourd'hui. Devenir grossiste est aussi l'objectif de FB4. De leur côté, FB8 et FC2 cherchent à acquérir de nouveaux produits pour bonifier leurs commerces. C'est aussi le souhait de FA7 qui, après avoir bien identifié ce que demandent ses clients, a ainsi exprimé ses intentions :

Si j'avais un peu plus d'argent, j'augmenterai mes marchandises. Il y a beaucoup de produits alimentaires dont les clients ont besoin. Et puis, il y a des produits que je pourrais laisser car ils rapportent peu de bénéfices. Je pourrai surtout augmenter les régimes de bananes parce qu'ils sont très demandés.

Elle est donc non seulement capable d'évaluer son commerce mais aussi de percevoir ce qu'il faut faire pour augmenter les bénéfices. Ainsi ce qu'elle planifie pour son commerce n'est pas le fruit du hasard.

Pour leur part, FC9 et FA6 ont exprimé le besoin d'initier de nouveaux projets en plus de

leurs commerces actuels : un projet de téléphone public pour FC9 et une pizzeria pour FA6. Toutes les femmes ont aussi pensé aux stratégies qui leur permettront d'y arriver. Elles prévoient toutes demander de nouveaux crédits sauf FB4 qui a une autre tactique. Elle a dit dans ces termes : « la nouvelle stratégie pour mon projet est de travailler hardiment pour le faire prospérer ».

C. Capacités de faire face aux obstacles

Toutes les femmes interrogées disent qu'elles rencontrent de temps en temps des difficultés sans grande gravité dans leurs commerces et qu'elles arrivent à s'en sortir de plus en plus facilement parce que chaque solution trouvée est une expérience dont on se sert pour la suite. Elles estiment qu'elles seraient capables de contrer aussi de grandes difficultés. D'ailleurs, FA5 qui affirme avoir rencontré des obstacles importants dans son commerce comme la fuite d'argent, nous a confié qu'elle a su trouver des solutions adéquates. Une des dispositions qu'elle a prise est de rester en permanence sur son lieu de commerce pour tenir soi-même la caisse. A son avis, cela lui a appris à pouvoir identifier les obstacles, évaluer les risques et prendre des dispositions nécessaires pour y faire face.

D. Capacités d'évaluer les résultats des projets

En vue de savoir si les femmes ont des capacités d'évaluer leurs projets nous leur avons posés ces questions : Avez-vous enregistré des gains financiers jusqu'ici? Avez-vous enregistré des pertes financières jusqu'ici ? Quels sont les résultats actuels de vos activités accomplies grâce au microcrédit ? Etes-vous toujours motivée ?

Les femmes nous ont alors parlé de la situation financière de leurs projets et de ce qui en résulte. Toutes les neuf femmes disent qu'elles enregistrent jusqu'ici de gains financiers. Mais si plusieurs d'entre elles affirment qu'elles y arrivent sans grandes difficultés, il y en a une qui trouve que cela n'est pas facile. Il s'agit de FB8 qui nous donne ce témoignage : «J'obtiens des gains bien que ce n'est pas suffisant. J'arrive à trouver de

quoi manger, à payer le loyer et à payer les employés mais c'est difficile de faire des épargnes».

Pour ce qui est des pertes financières trois femmes admettent que même si aujourd'hui tout va bien, il y a eu des moments où elles ont enregistré des pertes financières pour diverses raisons. Pour FC2, ce fut à la suite des difficultés familiales entraînées par la maladie de son enfant tandis que pour FC9 et FA5 cela était lié à leur inexpérience au début de leurs commerces. FA5 affirme qu'avec l'expérience acquise dans l'exercice de ses activités commerciales, il n'y a plus de problèmes. Mais FC9 souligne que dans un bar, les pertes financières ne manquent jamais. Seulement ce qui l'enchant, c'est qu'actuellement elle sait comment faire pour s'en sortir. Les six autres femmes affirment qu'il n'y a jamais eu de pertes financières dans leurs projets.

Avec des gains financiers enregistrés dans leurs projets, ces femmes trouvent que les résultats atteints sont réjouissants. 8 femmes sur 9 disent que les problèmes qui les ont poussé à adhérer à la microfinance ont diminué suite aux gains de leurs projets comme en témoigne FA6 en ces mots : «Les problèmes qui m'ont poussé à prendre les crédits se sont allégés. Je voulais renforcer mon commerce c'était ça mon premier souci. Mais aussi mes préoccupations par rapport au bien être de mon ménage ont été apaisées».

Les autres femmes également, estiment avoir trouvé des réponses à leurs préoccupations. Il y en a donc celles qui ont résolu les problèmes lié à l'habitation comme FC2 et FB3 qui ont renouvelé, chacune, leurs maisons, FC9 qui a acheté une maison à louer et FA5 qui a équipé sa maison. D'autres se sont occupées de la scolarisation de leurs enfants (FC2 et FB4). Le renforcement du commerce par l'acquisition de nouveaux produits est aussi cité par beaucoup de femmes comme résultats issus des crédits reçus et des efforts mis dans la réalisation de leurs projets. Face à ces résultats, il n'est pas étonnant que toutes les femmes affirment qu'elles se sentent encore motivées à collaborer avec les IMF et à travailler comme le dit FC2 : «Oui, je suis très motivée et je continuerai à collaborer avec la microfinance ». FB3 insiste sur le fait que son projet est sa seule force ce qui explique

selon elle, sa motivation.

b. Opinion du personnel des IMF

Tous les employés des IMF trouvent que les femmes clientes des IMF ont acquis de l'expérience dans la création et la réalisation des projets. Ils ont expliqué que les femmes sont capables d'identifier ce qu'elles peuvent faire compte tenu de leurs moyens financiers et de gérer avec réussite leurs commerces. D'après P1, au fur et à mesure qu'elles collaborent avec les IMF, les clientes obtiennent des prêts de plus en plus élevés qui leur donnent les possibilités de réaliser de plus importants projets. Cela est aussi l'avis de P2 qui souligne qu'il ya une évolution des capacités des clientes des IMF au fil du temps. Il fait ce constat : «Leur progrès est très remarquable».

Parlant de la réussite des projets des femmes, P3 a affirmé que la majorité des projets des femmes ont eu beaucoup de succès. A ce propos, il nous a confié ce qui suit :

Pour ce qui concerne nos clientes, plus de 60% des projets sont une réussite et les clientes reconnaissent que c'est grâce à nous (IMF) qu'elles ont pu réussir. Pour beaucoup d'entre elles leur commerce s'est agrandi, les enfants vont à l'école, elles se sont procuré les maisons d'habitation, elles peuvent s'acheter des habits. Il ya beaucoup de signes de changement.

Les deux autres employés disent également que, dans l'ensemble, les clientes réussissent bien leurs activités commerciales.

c. Opinion des autorités locales

Les autorités locales des villages d'où proviennent les femmes interrogées dans notre étude sont toutes d'avis qu'il n'y a aucun doute quant à l'expérience acquise par les femmes clientes des IMF sur le plan de la création et de la réalisation des activités commerciales. A leur avis, la microfinance donne aux femmes des informations et des capacités nécessaires pour renforcer continuellement leurs commerces. Ce qui est

intéressant, selon eux, est que les femmes réalisent des choses qu'elles ne pouvaient pas faire il y a seulement quelques années avant leur adhésion à la microfinance. Elles organisent seules tout ce qui est relatif à leurs activités commerciales sans toujours recourir à leurs maris ou attendre que quelqu'un d'autre le fasse pour elles faisant ainsi preuve d'une audace et d'une efficacité remarquables. Dans ces conditions, ils trouvent que les résultats de leurs projets sont pour la plupart des cas positifs. A1 trouve même que ce qu'elles réalisent « ...est vraiment admirable et beau à voir».

Synthèse des résultats

L'accès aux crédits de la microfinance a procuré aux femmes les capacités de créer de nouveaux projets ou d'améliorer les commerces qu'elles détenaient au moment de leur adhésion à la microfinance. C'est l'avis de tous les groupes de répondants. Les femmes soulignent que grâce à l'encadrement reçu, elles sont devenues capables de réaliser intelligemment leurs activités commerciales en prenant les dispositions adéquates. Elles évaluent continuellement leurs actions et planifient ce qu'il faut faire compte tenu des résultats de l'évaluation et de la demande extérieure. Elles arrivent ainsi à faire face aux obstacles rencontrés dans l'accomplissement de leur travail et à mettre en place de nouvelles méthodes de travail.

Selon les dires des femmes, ces stratégies qui leur semblaient difficiles au début sont entrées peu à peu dans leurs habitudes de sorte qu'actuellement elles enregistrent rarement des pertes financières et, si cela arrive, elles savent comment gérer cette situation. Même les autorités locales témoignent que les femmes s'en sortent bien toutes seules et s'en étonnent vu qu'il y a seulement quelques années ces mêmes femmes ne pouvaient rien faire sans l'aide de quelqu'un d'autre. Le personnel des IMF qualifie de remarquables les progrès réalisés par les femmes dans le domaine de la création et de la réalisation des activités commerciales.

Il est évident que dans ces conditions, les résultats atteints sont satisfaisants non seulement pour les femmes mais aussi pour les autres répondants. Comme le disent les

employés des IMF, les projets des femmes sont une réussite. Les autorités locales sont aussi de cet avis. En fait, les femmes affirment qu'elles enregistrent plus de gains financiers que de pertes financières. Cela leur permet de résoudre aussi bien les problèmes liés à leurs commerces que certaines difficultés familiales. Comme elles le soulignent, pour 8 femmes sur 9, ce sont ces mêmes problèmes qui les ont poussées à adhérer à la microfinance. Ainsi, encouragées par leur réussite toutes les femmes disent qu'elles sentent encore la motivation de continuer leurs activités avec le soutien des IMF.

Conclusion partielle

Selon leur témoignage, à la suite à leur adhésion à la microfinance, les femmes ont acquis plusieurs expériences dans la demande et la gestion des crédits ainsi que dans la réalisation des projets. Au niveau de la demande des crédits, mis à part le fait que les femmes ont su comment faire pour présenter leurs demandes de crédit, elles ont acquis une ouverture d'esprit qui leur a procuré de nouvelles capacités de réflexion et d'action. Ainsi quand elles ont reçu les crédits, elles ont été capables de créer et/ou améliorer leurs commerces de façon à ce qu'elles obtiennent des gains financiers.

Par ailleurs, tout au long de la réalisation de leurs projets, elles ont eu d'autres acquis entre autres : la gestion des crédits, le respect des délais de remboursement des crédits, la détermination des objectifs, la planification des actions et l'évaluation des projets. En même temps, elles ont gagné plusieurs autres connaissances qui les servent dans leur collaboration avec les IMF, dans la réalisation de leurs projets et dans la vie quotidienne. La connaissance la plus appréciée est l'organisation de l'emploi du temps considérée par toutes les femmes comme une connaissance fondamentale dans tout ce qu'elles font tant dans leurs commerces que dans leurs foyers. C'est aussi le cas de l'esprit de collaboration et du changement de mentalité acquis par quelques femmes. Ces dernières disent que ces acquis leur sont bénéfiques dans plusieurs circonstances.

Cependant, toutes ces connaissances n'ont pas été facilement acquises. Les débuts ont été

difficiles que ce soit dans la présentation des demandes de crédits, dans leur gestion et même dans la réalisation des projets. Elles disent qu'elles ont du fournir des efforts considérables et augmenté les heures de travail par jour, ce qui est parfois épuisant pour l'organisme. Il a fallu aussi un temps d'initiation. D'ailleurs, comme le disent certaines femmes l'apprentissage continue même après une longue durée de pratique. Il y a toujours des hauts et des bas. Elles apprennent à chaque instant à déterminer de nouvelles stratégies pour faire face aux obstacles et éviter les pertes financières. Évidemment, les leçons apprises leur servent toujours. Elles leur permettent de renforcer continuellement leurs activités commerciales et de réaliser de bons résultats reconnus à la fois par les femmes, les employés des IMF et les autorités locales interrogées. Pour cela, elles restent motivées dans ce processus de collaboration avec la microfinance.

2.3.2.3 Les impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes

Nous allons aborder, dans cette section, trois éléments qui se rapportent au troisième thème de notre recherche portant sur les impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes. Les trois éléments qui ont été analysés à ce niveau sont l'autonomie des femmes au niveau personnel, au niveau familial, et au niveau de leurs villages, à la suite de leur adhésion à la microfinance.

2.3.2.3.1 L'autonomie au niveau personnel

Sous ce point, il va être question de présenter les opinions de tous ceux qui ont participé à l'enquête menée dans le cadre de cette étude sur l'autonomie des femmes au niveau personnel. Les aspects relatifs à l'autonomie personnelle qui ont été étudiés sont les suivants : l'autonomie financière, l'autonomie de décision et la confiance en soi.

a. Opinion des femmes

A. L'autonomie financière

A la question qui visait à savoir si les femmes interrogées disposent des ressources

personnelles depuis leur adhésion à la microfinance, nous avons obtenu une réponse positive de la part de toutes les répondantes. Chacune a un compte bancaire au sein de d'une IMF. Et, étant donné qu'en microfinance l'épargne est obligatoire pour tous les clients et les clientes, les femmes font continuellement des épargnes sur leur compte. Selon leur témoignage, au début cela est fait à contre cœur seulement pour répondre aux exigences de la microfinance mais à la longue elles développent cette habitude et font des épargnes librement.

Par cette voie, elles disposent de ressources financières personnelles dont elles sont fières vue les adjectifs possessifs employés par certaines d'entre elles comme FC1 et FC9 pour signifier que cela est un avoir propre. «J'ai mes propres ressources financières et j'ai même un compte bancaire », a dit FC1. FC9 ne parle pas seulement de son compte mais aussi de la maison qu'elle a achetée : «J'ai mes propres ressources financières et la maison que j'ai achetée est à mon propre nom ». (FC9) Toutes les femmes affirment que cela leur est bénéfique parce qu'elles peuvent se prendre en charge sans attendre une aide extérieure. FB3 qui est une mère célibataire l'a dit en ces termes : «Je peux couvrir toutes les dépenses familiales et nourrir mes enfants sans quémander l'argent». Les femmes mariées, elles, se réjouissent de ne plus dépendre de leurs maris en toute chose. Voici ce qu'a dit FB8 à ce propos : «Je fais des épargnes de sorte que je résous mes problèmes courants sans avoir recours à lui ». FA5 témoigne qu'avant d'avoir ses propres ressources, elle avait des problèmes d'argent parce qu'elle devait tout demander à son mari qui n'était pas en mesure de toujours satisfaire ses besoins.

B. Autonomie de décision

Pour obtenir l'opinion des femmes quant à leur autonomie de décision, nous leurs avons posé les questions suivantes : Vous sentez-vous capables de prendre des décisions personnelles sans avoir recours à l'opinion des autres? (exemples entreprendre un nouveau projet, construire une maison, acheter ce dont on a besoin, etc.) Pourquoi? Pouvez-vous faire vos propres choix en rapport avec de nouveaux projets à réaliser à

l'avenir ? Précisez. Pouvez-vous organiser vous-même les activités relatives à votre projet ?

Les femmes interrogées ont répondu affirmativement à ces questions sauf FB4 qui a dit qu'elle ne peut ni prendre une décision, ni organiser son travail sans consulter son mari. Cela s'explique peut-être par le fait qu'elle travaille avec son mari dans leur boutique. Cependant, FA6 qui se trouve dans la même situation qu'elle puisqu'elle et son mari travaillent ensemble dans leur comptoir de boisson, dit qu'elle est capable de prendre de décisions relatives à leur projet actuel et de faire des choix pour de nouveaux projets. Elle nous a révélé aussi ses choix et son plan relatif au projet qu'elle s'est décidée à faire :

Je voudrais, à partir de l'année prochaine, faire un projet personnel que je ne partagerai pas avec mon mari. Avant de me lancer dans le commerce j'étais une cuisinière, c'est ça mon métier. Alors je me dis que je pourrais acheter une cuisinière pour faire des pizzas, des chappattis, des pains-viande et autres choses. Je chercherais par la suite un marché où faire écouler ces produits. J'engagerais aussi des employés pour m'aider afin de ne pas négliger mon commerce actuel.

FA7 trouve que décider de ce qui touche son commerce est un droit lié à sa responsabilité dans son projet, elle affirme «C'est moi la responsable de mes activités commerciales, des gains ou des pertes qui peuvent être enregistrés, c'est donc à moi de prendre toutes les décisions qui y sont relatives ». C'est ce que pense aussi FC2 qui montre dans sa réponse qu'il lui appartient de décider sur son propre commerce «pour ce qui est de mon propre commerce, je n'ai pas besoin de solliciter leurs avis (les membres du groupe solidaire et son mari) pour prendre une décision (...) Quelques fois, ni mes collègues ni mon mari ne sont pas au courant de mes décisions ».

Telle que FA6, les autres femmes ont aussi parlé de ce qu'elles ont décidé pour l'avenir de leurs projets afin de prouver leurs capacités de décision. Dans ce sens, FA5 nous a confié son projet de moderniser son salon de coiffure en offrant à la clientèle de nouveaux services comme le massage et la manucure. FB3 a parlé de différents choix qu'elle a fait en passant d'un commerce à un autre jusqu'à ce qu'elle trouve ce qui est

plus rentable à savoir le dépôt du bois de chauffage. Elle dit qu'elle prend elle-même toutes ces décisions parce qu'elle ne compte que sur elle pour tout planifier et tout réaliser dans son commerce.

En ce qui la concerne, FC9 indique à travers son témoignage à ce sujet qu'il y a un lien entre l'autonomie financière et l'autonomie de décision. C'est l'argent dont elle dispose sur son compte qui lui donne les capacités de prendre de décisions importantes

Je me sens capable de prendre des décisions. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait quand j'ai acheté la maison dont je t'ai parlé. Je me suis décidée à l'acheter parce que j'avais de l'argent sur mon compte bancaire. Je me suis dit que je peux acheter une maison, la louer et mettre les recettes sur mon compte. (FC9)

A partir de ces témoignages, on peut dire que l'autonomie au niveau des ressources procure aux femmes une certaine autonomie de décision et d'action pour ce qui touche directement leurs commerces et pour d'autres actions.

C. La confiance en soi et de l'estime de soi

Nous avons cherché à savoir si les femmes estiment avoir une plus grande confiance en elles et une plus grande estime d'elles-mêmes depuis leur adhésion à la microfinance. Toutes les femmes affirment qu'elles ont une plus grande confiance en elles qui proviennent en grande partie de leurs capacités financières et de la réussite des projets qu'elles ont-elles-mêmes planifié, organisé et réalisé. On peut le constater dans ce que dit FB8 : « Je sens en moi plus de confiance parce que j'obtiens des gains financiers dans mon commerce ». C'est également l'opinion de FC2 et FB4 qui trouvent qu'après les résultats de leurs projets, elles ont confiance dans tout ce qu'elles font actuellement.

Ce qui leur donne plus d'assurance et plaisent à plusieurs femmes est qu'elles peuvent se prendre en charge sans toujours compter sur leurs maris. Voici les propos de certaines femmes à ce sujet : « Je suis sûre que même s'il m'abandonne (...) je n'aurai

aucun problème.» (FA5) ; « Je m'estime beaucoup parce que je sais que je peux me procurer moi-même tout ce dont j'ai besoin sans demander l'argent à mon mari car j'ai mes propres ressources financières même si elles ne sont pas très élevées». (FC1)

Cette confiance leur permet de croire en leurs capacités et d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme comme FB3 qui le dit en ces mots : «J'ai confiance en moi et je suis sûre que je réussirai». C'est le cas aussi de FA5, FA6, FA7 et FC9 qui sont sûres de pouvoir réussir de plus grands projets. FA5 affirme qu'elle se sent capable de gérer même un crédit de dix millions tandis que FA6 dit qu'elle est capable d'initier un nouveau projet que son mari ne va pas gérer. A l'instar des autres, FA7 croit en ses capacités «...même si j'avais beaucoup plus d'argent je serais l'investir comme il se doit. (...) Le commerce fait partie intégrante de ma vie, c'est comme s'il coulait dans mes veines ». C'est la même chose pour FC9 qui dit qu'elle a confiance en elle depuis qu'elle a pu s'acheter une maison. Elle l'a dit en ces termes : «Je sens que je peux encore faire plus, comme l'agrandir ou encore acheter d'autres maisons et approvisionner beaucoup plus mon compte bancaire». (FC9)

b. Opinion du personnel des IMF

Interrogés sur l'impact des projets des femmes sur leurs capacités financières et leur estime personnelle, les employés des IMF ont tous répondu que même si les familles tirent un profit des projets des femmes, ces dernières en sont les premières bénéficiaires au point de vue l'indépendance financière et de la liberté d'action qu'elles en tirent. P2 dit que c'est une bonne chose que les femmes jouissent du droit de faire des opérations de dépôt et de retrait sur leurs comptes, selon leur volonté. A son avis, cela leur donnent les capacités de réaliser certains rêves qui leur étaient inaccessibles avant que la microfinance leur offre l'occasion de disposer de ressources personnelles.

Pour P3, la situation économique des femmes aussi bien que leur vie s'est sensiblement améliorée depuis leur adhésion à la microfinance. Il témoigne que parmi les changements

subis par les femmes, il y a une grande part de la sécurité financière dont elles jouissent grâce à leur collaboration avec la microfinance. Sur ce sujet, P1 affirme que les femmes ont une plus grande confiance en elles car la peur d'échouer dans ce qu'elles entreprennent s'estompe avec leur réussite. P2 est aussi de cet avis. Il trouve qu'au fil du temps, les clientes des IMF ont de plus en plus confiance en leurs capacités de réussite alors qu'au début elles n'y croyaient pas du tout.

c. Opinion des autorités locales

Aux mêmes questions relatives aux capacités des financières des femmes et leur estime personnelle, toutes les autorités locales ont donné une réponse affirmative. Parlant de l'autonomie financière des clientes des IMF provenant de son village, A1 a fait ce constat : « Actuellement, il n'y a plus parmi elles de gens qui quémandent même si ce sont en général des veuves ». Et, il fait remarquer qu'avant qu'elles deviennent membres des IMF ce n'étaient pas le cas car il y en avait qui, de toute leur vie, n'avaient jamais possédé même une petite somme d'argent. Pour illustrer ses affirmations il a cité ce que lui a confié une cliente de la microfinance de son village.

Une femme cliente d'une IMF m'a dit qu'elle a commencé avec un crédit de 30000frw mais actuellement elle gère un crédit de 500000frw. Or, elle dit qu'elle n'avait jamais possédé 20000frw de toute sa vie. Elle touchait seulement, de temps en temps, un peu d'argent que lui donnait son mari pour acheter du sel, de l'huile ou autre chose. (A1)

A2 souligne que l'accès aux ressources financières entraîne le changement de mentalité chez les clientes des IMF qui se reflète sur leur apparence corporelle. Il le fait remarquer en ces termes : « Elles ont une apparence saine du fait des revenus de leurs projets qui améliorent leurs conditions de vie. Cela est admirable ». A3 a remarqué aussi des changements corporels qu'il associe aussi bien à l'autonomie financière et de décision qu'à l'augmentation de l'estime personnelle des femmes. Il dit que les femmes se procurent tout ce dont elles ont besoin même les produits qui sont un peu plus chers en utilisant seulement les fonds provenant de leurs projets. Elles peuvent ainsi s'acheter les

habits et les souliers que leurs maris ne peuvent pas leur procurer. D'après lui c'est un changement important qui prouve que ces femmes commencent à avoir des moyens financiers et une plus grande confiance en soi grâce à la microfinance. Là-dessus, il a terminé sa réponse sur cette remarque « quand une femme de notre village proche du milieu rural commence à se soigner et à porter les souliers d'une valeur de 6000frw, c'est vraiment bon signe et c'est là le niveau qu'elles ont atteint ».

Synthèse des résultats

Sur ce point, notre intérêt était dirigé vers l'opinion des participants à l'enquête quant à l'autonomie des femmes au niveau personnel. A l'unanimité, les trois groupes de répondants affirment que les femmes qui ont participé à la microfinance jouissent d'une certaine autonomie financière. Les femmes disent qu'elles disposent toutes des comptes bancaires qui les aident à faire régulièrement des épargnes à partir des gains de leurs projets de commerce. De cela leur viennent des ressources leur permettant de satisfaire leurs besoins sans recourir à leurs maris ou quémander comme c'était le cas avant leur accès aux crédits de la microfinance. Cela est aussi l'opinion des employés des IMF qui trouvent que leurs clientes deviennent de plus en plus financièrement indépendantes. Selon eux, cela améliore les conditions de vie des femmes et leur procure une plus grande confiance en elles.

Également, les autorités locales ayant participé à l'enquête disent que les clientes des IMF ont des ressources financières qui leur donnent des capacités de décisions quant à la satisfaction de leurs besoins personnels. Un chef de village a même ajouté qu'il constate chez elles, un changement de mentalité qui, pense-t-il, serait lié à l'autonomie financière dont elles jouissent depuis leur participation à la microfinance. Un autre qui représente un village proche du milieu rural, abonde aussi dans cette idée. Il insiste sur les changements au niveau des soins corporels, ce qui pour lui, est un signe du changement de mentalité et de l'augmentation de l'estime personnelle chez les femmes. Il fait remarquer que s'acheter de nouveaux habits et de beaux souliers pour les femmes du milieu rural ce n'est pas fréquent faute de moyens. Selon lui, si elles y parviennent c'est qu'il y a un

changement qu'il faut prendre en considération.

Les femmes confirment d'ailleurs ce constat de regain de confiance et d'estime personnelle fait par les autres enquêtés, puisqu'elles affirment que suite à l'obtention de ressources financières et à l'augmentation de leurs capacités de décision et d'action, elles se sentent de plus en plus confiantes dans ce qu'elles font et dans l'avenir. En effet, certaines d'entre elles ont des plans de nouveaux projets à entreprendre, d'autres envisagent de renouveler leurs actions actuelles. Tout ça parce que comme elles en témoignent, elles n'ont plus peur ni de manquer les fonds d'investissement ni d'échouer. Par ailleurs, elles disent que leurs sentiments d'estime d'elles-mêmes ont augmenté. Selon leurs témoignages, les femmes mariées s'estiment beaucoup plus parce qu'elles ne vivent plus sous la dépendance financière de leurs maris et la seule mère célibataire de notre enquête est fière de ne plus quémander pour survivre.

2.3.2.3.2 L'autonomie au niveau familial

Nous aborderons dans cette rubrique de la présentation de l'opinion de tous les répondants sur l'autonomie des femmes au niveau familial. Les aspects qui ont été pris en considération sont la contribution des femmes au budget et à l'organisation familiale, leur participation aux discussions et aux décisions de la famille et leur estime par les membres de la famille.

a. Opinion des femmes

A. la participation des femmes au budget et à l'organisation de la famille

Dans le but de savoir s'il ya des changements quant à l'autonomie des femmes au niveau de leur famille, nous leur avons demandées si elles participent davantage à l'organisation et la gestion des ressources financières de la famille depuis la réalisation de leurs projets. Dans leurs témoignages toutes les femmes ont dit que leur contribution au budget familial a augmenté et que par conséquent, elles ont une plus grande part dans l'organisation de ce

qui se fait dans leurs familles. Ainsi toutes les femmes nous ont parlé de leurs responsabilités dans les dépenses familiales, sauf FC9. Cette dernière a dit qu'il n'y a pas de partage de responsabilités entre elle et son mari. Ils agissent selon les besoins parce que chacun d'entre eux a des moyens financiers pour le faire.

Les autres femmes ont des rôles précis à jouer pour ce qui concerne le budget familial et elles se félicitent de pouvoir accomplir convenablement leurs missions. Quelques unes tel que FA5, FC2, FA6, FA7 et FB4 disent qu'elles contribuent au paiement de frais de scolarité pour les enfants tandis que les autres s'occupent de nourrir leurs familles comme le font FC1, FB8, FC2, FA6, FA7, FB4. Selon les propos de 6 femmes sur 9, aider leurs conjoints à subvenir aux besoins de la famille est très important pour leur amour propre. Cela les met à l'aise au sein de leurs familles. Elles se sentent plus utiles, et plus autonomes parce qu'elles sont capables de donner de l'argent au lieu de tendre toujours la main. FA5 l'a ainsi dit « au lieu de réclamer tout le temps de l'argent comme les enfants, je le donne moi-même à mes enfants. Je trouve ça réconfortant».

B. La participation aux discussions et aux décisions familiales

Sur ce point, toutes les femmes sans exception disent que leur nouvelle situation économique leur donne le droit à la parole dans leurs foyers. Elles trouvent que le fait de partager les responsabilités familiales avec leurs maris amène ces derniers à accepter de partager aussi leurs idées. Voici ce dont témoigne FA6 à ce sujet : «Quand on n'a pas d'emploi rentable, c'est difficile de se faire entendre de son mari parce que si on attend tout de quelqu'un, on ne peut pas lui proposer ses idées ». FB8 fait le même constat : «Mes idées sont acceptées. Avant il devait résoudre tous les problèmes seul. Maintenant ce n'est plus le cas car je prends en charge certaines dépenses. Cela l'enchanté beaucoup ce qui fait qu'il m'écoute».

Même FB3, la mère célibataire de notre étude dit qu'elle est plus écoutée par ses enfants depuis qu'elle remplit ses devoirs envers eux. Dans ces conditions, FA5 et FA7 trouvent

que l'obstacle à la bonne entente familiale est le manque de revenus suffisants pour combler les besoins. Ainsi, une fois que les ressources financières augmentent grâce aux activités commerciales des femmes, les mésententes disparaissent. Là-dessus FA7 nous a confié ceci : «...actuellement, la conversation va bon train et nous pouvons décider ensemble des projets d'avenir... quand les difficultés financières cessent, tout revient en ordre».

Le partage des idées s'accompagne du partage des décisions, comme l'affirment la majorité des femmes (7 sur 9). A ce propos, FB4 dit qu'elle distribue des tâches aux enfants chaque matin en accord avec eux et avec son mari, chose qu'elle n'osait pas faire avant. Selon FA7, depuis qu'elle a une grande part aux finances familiales, elle se sent libre de se charger aussi de l'organisation familiale et de décider au même titre que son mari de ce qu'il faut faire pour les enfants et pour le ménage.

C. L'estime des femmes par les membres de la famille

En réponse à la question suivante : A la suite de votre participation à une IMF et grâce au projet que vous avez réalisé, estimez-vous que les autres membres de la famille vous respectent davantage ?, toutes les femmes ont dit qu'elles constatent plus de considération de la part de leurs maris, de leurs frères et sœurs et de leurs enfants. Sur ce point, FC2 indique qu'elle évalue l'estime qu'elle a aux yeux de son mari par leur plus étroite collaboration dans tout ce qui se fait à la maison. Quant à FC1, elle souligne le plus grand respect que lui manifestent ses enfants. Elle s'est exprimée ainsi : « ils m'estiment beaucoup parce que la situation a changé. Avant ils demandaient toute chose à leur père mais actuellement c'est à moi qu'ils s'adressent».

La majorité parle du respect de leur famille en général. C'est le cas de FA6 qui établit un lien entre le respect que lui témoignent les membres de sa famille et sa contribution dans les finances familiales. Elle affirme ceci : «Plus je fais un pas dans mes activités, plus je reçois leur estime». (FA6) C'est ce que croit aussi FB8 car elle dit qu'elle est beaucoup

plus respectée par tous dans sa famille suite à sa contribution financière. FC9 pense également de la sorte. Elle trouve qu'une femme ayant des économies comme elle, qui a une maison personnelle, est considérée comme un homme dans sa famille. Dans ces circonstances, elle trouve que c'est normal qu'elle soit plus respectée.

b. Opinion du personnel des IMF

En se basant sur leur constat que ce n'est pas seulement les clientes des IMF mais tous les membres de leurs familles qui profitent pleinement des revenus des projets réalisés grâce à la microfinance, les employés des IMF ont tous dit que les femmes contribuent grandement au bien être de leurs familles. Citant quelques actions des femmes au sein de leurs familles P1 a montré que quand leur commerce est florissant les femmes s'occupent en premier lieu de leurs familles avant même de penser aux moyens d'agrandir et/ou diversifier leurs activités. Selon les trois employés, les enfants sont les principaux bénéficiaires des gains de leurs mamans. P3 atteste sur ce sujet que «les mamans parviennent à entretenir leurs familles, à envoyer les enfants à l'école, à s'occuper de leur hygiène corporelle ».

A son avis, cela a une influence sur l'amélioration du climat familial et la bonne entente entre les conjoints parce que les femmes gagnent un peu plus d'estime aux yeux de leurs maris. En parlant d'un cas concret d'une cliente, il a donné ce témoignage «son commerce a amélioré le climat familial car son mari ne l'accuse plus d'être un parasite ». (P3) De leur côté, P1 et P2 parlent aussi du changement perçu dans les relations entre les conjoints une fois que les femmes commencent à réaliser une activité qui rapporte des revenus dans la famille. Tous certifient même qu'il y a un épanouissement visible dans le comportement des femmes dans leurs familles. Par rapport à ça, P2 fait cette remarque : «On dirait que les cordes qui les liaient tombent dès qu'elles accèdent à la microfinance».

c. Opinion des autorités locales

L'opinion des autorités locales sur l'autonomie des femmes au sein de leurs familles suite à leur adhésion à la microfinance concorde avec celle des employés des IMF. En effet, de même que le personnel des IMF, les autorités locales affirment que c'est toute la famille qui profite des gains réalisés par les femmes par le biais de leurs projets. D'après A2, avec le travail des femmes, les enfants trouvent les moyens d'aller à l'école et les familles ont un bien être qu'on ne voyait pas avant. De son côté A3, estime que pour les femmes qui ont pris des prêts des IMF, c'est loin le temps où elles attendaient que tout à la maison soit fait par leurs maris. A1 lui, affirme que le premier souci des femmes c'est le développement de leurs familles et qu'«elles y investissent tous leurs gains ce qui leur vaut tout le respect dont elles sont l'objet». En insistant sur les progrès des familles assurés par les clientes des IMF, A3 montre qu'en développant leurs familles les femmes contribuent indirectement au développement de leurs villages. Selon lui, «le développement du milieu commence par le développement des familles et continue par celui des biens communs comme les routes modernes, le transport, l'énergie» (A3).

En plus d'admettre que les femmes qui adhèrent à la microfinance contribuent davantage à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles, les représentants de village soulignent que ces femmes sont plus estimées par les membres de leurs familles. Ils attestent qu'il y a une amélioration des relations mari-femme dans les ménages des clientes des IMF. Voici le témoignage de A1 sur ce point : «Les moyens étant plus ou moins égaux, les deux conjoints se respectent mutuellement et sentent la nécessité d'unir leur force pour le développement de leur foyer». A3 dit qu'il est parfois difficile d'admettre qu'un si grand changement d'attitudes des hommes envers les femmes et vice versa peut survenir dans si peu de temps. Il a témoigné de cela avec beaucoup d'étonnement et d'admiration pour la microfinance : «Les hommes changent, les femmes aussi, les familles se développent, la microfinance dispose, peut être, d'une baguette magique pour faire tout ça en si peu de temps ».

Synthèse des résultats

D'après les données recueillies sous cette rubrique, depuis la réalisation de leurs projets grâce à la microfinance, les femmes sont plus à l'aise et plus estimées par les autres membres de leurs familles. Selon les témoignages des femmes, le respect que leur manifestent leurs maris et leurs enfants est causé par l'accroissement de leur apport aux finances familiales. En effet, les femmes affirment qu'elles s'acquittent actuellement des responsabilités qu'elles ne pouvaient pas assumer sans disposer des revenus propres. Payer les frais de scolarités des enfants, payer le loyer, nourrir la famille sont toutes des responsabilités qui revenaient aux hommes, mais que les femmes accomplissent aussi depuis leur adhésion à la microfinance.

Sur ce point, les opinions des employés des IMF et celles des autorités locales ne sont pas différentes de celles des femmes. Ils disent, les uns comme les autres, que de part les ressources provenant des commerces réalisés grâce à la microfinance, les femmes participent davantage au budget de leurs familles d'où une amélioration visible des conditions de vie au sein des familles en question. Toute la famille profite donc des gains des projets des femmes. Mais, selon le personnel des IMF, les enfants en sont les premiers bénéficiaires. Les autorités locales, de leur côté insistent sur l'influence de cette contribution des femmes au développement des familles duquel dépend le développement local.

Également, de l'avis de tous les participants, le fait de partager les responsabilités avec leurs maris et d'être utiles pour leurs familles vaut aux femmes mariées une plus grande estime de la part de leurs maris et de leurs enfants. Celle qui n'est pas mariée est aussi respectée par ses enfants puisqu'ils voient que leur mère n'a plus besoin de quémander de l'argent pour leur offrir ce dont ils ont besoin. Selon le témoignage des femmes, la plus grande estime reçue de leurs enfants et surtout de leurs maris, se manifeste spécialement dans l'acceptation de leurs idées dans les échanges familiaux. Dans les discussions, les

maris sont plus réceptifs vis-à-vis de leurs femmes et les traitent d'égal à égal de telle sorte que toutes les décisions sont prises ensemble. Les femmes affirment que ça les rend plus à l'aise et plus autonomes dans leurs foyers.

Ce constat a été également fait par les autorités locales et les employés des IMF interrogés. Ce qui est frappant comme ils l'attestent, sont des changements importants au sein des familles depuis que les femmes ont adhéré aux IMF. Les hommes sont plus respectueux envers leurs épouses, les femmes sont plus épanouies, les relations mari-femmes se sont améliorées. Et, de tous ces changements, résulte un bon climat familial.

2.3.2.3.3 L'autonomie des femmes au niveau de leurs villages

Nous nous proposons dans cette partie, de présenter les opinions des femmes et des autorités locales interrogées dans cette étude, sur l'autonomie des femmes au niveau de leurs villages. Deux points seront examinés : la prise de parole dans les rencontres collectives du village²⁴ et l'engagement des femmes au sein de leurs villages.

a. Opinion des femmes

A. la prise de parole dans les rencontres collectives

A la suite de votre participation à une IMF et grâce au projet que vous avez réalisé, prenez-vous la parole et donnez-vous vos avis dans les rencontres et les activités communautaires ? A cette question qui leur a été posées, 7 sur 9 femmes ont répondu que ce n'est plus un problème de donner leurs avis dans les rencontres des villageois depuis la réalisation de leurs projets. Elles disent qu'elles prennent la parole plus qu'avant dans ces rencontres pour plusieurs raisons. L'habitude de contacter les gens en est une, comme le témoigne FA6 : «Je prends la parole quand je juge que c'est nécessaire

²⁴ Rencontres collectives du village: rencontres mensuelles de tous les villageois dans les quelles ils établissent le bilan du mois passé et planifient les activités des mois suivants. C'est là que se décident aussi des actions communautaires qui ont lieu une fois par mois et qui sont communément appelés «umuganda» en langue nationale, nom qui désigne la part apporté par chacun pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt commun.

et que mes idées sont pertinentes. Aujourd'hui je le fais plus qu'avant car je suis habituée à parler avec les gens». FA5 avance aussi le même motif puisqu'elle dit qu'elle ose proposer ses avis aux rencontres communautaires parce qu'elle est actuellement plus connue.

Une autre raison donnée par les femmes pour expliquer pourquoi elles participent davantage aux décisions de leurs villages au moment des rencontres collectives est la confiance et le respect que leurs manifestent les autres villageois depuis la réalisation de leurs projets. FB3 l'a dit en ces termes : «Les villageois me respectent. Ils savent que je peux contribuer à la réalisation des actions collectives (...) Avant avec un fond d'investissement d'à peine 20000 frw, je n'osais pas prendre la parole parce que je n'avais rien à promettre». FA6, elle, souligne qu'elle est encouragée par le fait que ses idées sont bien accueillies : «Quand j'y vais, on accepte mes opinions car on approuve mon projet. Là il n'y a plus de problèmes». Certaines disent que leurs idées sont même plus sollicitées. C'est le cas de FC1 qui affirme qu'elle parle dans les réunions parce que les membres de son village lui demandent souvent ses conseils. Il arrive même qu'elles profitent de ces réunions pour proposer les services en rapport avec leurs commerces lorsque l'occasion se présente, comme le disent FC2 et FB4.

Deux femmes ont répondu négativement à cette question relative à leurs capacités de prendre la parole pour proposer leurs idées dans les rencontres communautaires. Il s'agit de FB8 et FA7. FB8 dit simplement qu'elle n'ose pas le faire tandis que FA7 explique que cela ne convient pas de prendre la parole dans de telles rencontres quand son mari est présent. Elle dit qu'elle lui laisse le soin de le faire car étant plus âgé qu'elle, elle le considère comme un des sages du village.

B. Engagement des femmes dans leurs villages

La majorité des femmes affirment que suite au changement de leur position sociale et à l'augmentation de leurs capacités économiques, elles prennent des engagements au sein

de leur village. Ces engagements concernent souvent les activités bénévoles qu'elles exercent en faveur des pauvres de leurs villages. C'est ainsi que FA5 s'est engagée à aider quelques personnes en difficultés comme les enfants qui ne peuvent pas payer les frais de scolarités au moment où FA7 a pris l'initiative de venir en aide aux orphelins dans différents domaines de la vie comme la santé, la nourriture, l'éducation. Elle a même pris une orpheline chez elle. De même, FB4, FB3 et FB8 se sont engagées dans les œuvres caritatives envers les pauvres de leurs villages mais FB3 s'occupe spécialement des rescapés du génocide en difficultés.

L'engagement des clientes des IMF envers leur communautés passe aussi à travers le partage des connaissances avec leurs voisines. Quatre femmes à savoir FA5, FC1, FC2 et FC9 disent qu'elles se sont proposées pour aider les femmes en matière de soins de santé et de propreté dans leurs ménages. Beaucoup de femmes rencontrées dans cette étude (6 sur 9) nous ont aussi confié qu'elles se sentent interpellées à prodiguer des conseils aux autres femmes sur ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin. Elles disent qu'elles le font chaque fois que l'occasion se présente.

Une autre façon de s'engager librement dans leurs villages pour ces femmes est l'acceptation des postes de responsabilités dans les conseils de villages et les comités de juridictions Gacaca. Six sur neuf des femmes interrogées disent qu'elles ont proposé leurs candidatures au sein des conseils de leurs villages pour exercer les compétences de leadership gagnées dans leurs groupes solidaires et renforcées par la confiance en soi et l'estime par les membres de la communauté.

Dans ce sens, FA5 indique qu'elle assume en même temps plusieurs responsabilités. Elle est à ce moment présidente du comité des juges au niveau des juridictions locales «Gacaca» tout en étant présidente du comité des femmes au niveau du secteur. Voici ce qu'elle affirme à ce propos : «Je présente ma candidature pour être membre de beaucoup de comités. On dit du bien de moi, on a confiance en moi et cela augmente en moi l'estime personnelle et la volonté de servir les autres». FC2 est également juge au niveau

des juridictions locales «Gacaca». FB4 et FB3 ont été élues membres du conseil du village juste après le lancement de leurs activités commerciales. FC1 a reçu de nouvelles responsabilités de chargée d'hygiène dans son village depuis qu'elle a commencé le commerce des produits cosmétiques dans son petit magasin. FC9 est aussi chargée d'hygiène dans son village.

b. Opinion des autorités locales

Les autorités locales interrogées disent que les femmes participent davantage aux rencontres et aux actions collectives organisées au sein de leurs villages et qu'elles proposent aisément leurs services et leurs idées. A3 admire les avis des femmes lors de ces rencontres. Il trouve que cela profite à tout le village «quand elles sont dans des réunions elles donnent de bonnes idées. Ainsi comme elles ont développé leurs foyers, elles contribuent aussi au développement de leur village, de leur cellule et même de leur secteur administratif. Elles sont remarquables». Selon lui, les femmes clientes des IMF jouent un rôle de catalyseur de développement dans son village. Ceci parce qu'étant de plus en plus conscientes de la nécessité des actions de développement, elles sont prêtes à proposer leurs contributions. Dans ce cas, elles sont en mesure d'aider les autres à comprendre ce qu'il y a à faire et cela facilite la réalisation des actions communautaires.

Selon A2, la participation plus accrue des femmes aux actions collectives peut être attribuée aux changements vécus par les femmes avec la réalisation de leurs projets appuyés par la microfinance. Il pense que les changements personnels ont une influence positive sur le comportement des femmes au sein de leurs villages. Il a employé ces termes pour l'exprimer : «Quand les conditions de vie changent la mentalité change aussi. Elles ont plus de confiance en elles et n'ont aucune crainte envers les autres villageois». Pour A1, ce qui est intéressant dans ces rencontres est que les clientes des IMF ne sont ni forcées d'y participer, ni gênées de prendre la parole en présence des hommes. Ainsi, même en dehors de ces rencontres, elles s'investissent bénévolement dans plusieurs actions socio-caritatives au profit de leurs villages.

Synthèse des résultats

Les résultats obtenus sous cette rubrique montrent que les femmes jouissent d'une certaine autonomie au sein de leurs villages depuis leur adhésion à la microfinance. Cela se manifeste de plusieurs façons. Premièrement la majorité des femmes participent plus aisément aux réunions de leurs villages. Deuxièmement, mis à part deux femmes, elles ne craignent plus de proposer leurs idées et ces dernières sont bien accueillies par les autres villageois lors des rencontres collectives.

Selon les témoignages des femmes, l'acceptation de leurs idées est un signe du respect dont elles sont l'objet depuis qu'elles ont réalisé les projets qui profitent à tous au sein des villages. En effet, comme le disent tous les enquêtés les revenus des projets des femmes sont investis dans le bien être de leurs familles mais aussi dans les œuvres socio-caritatives et dans les actions communautaires des villages. De ce fait, elles inspirent la confiance et sont plus confiantes en elles-mêmes. Ainsi elles osent prendre la parole devant les hommes chose qu'elles ne pouvaient pas faire avant et quand elles ne prennent pas elles-mêmes cette initiative, les autres sollicitent leurs avis. Sur ce point, les autorités locales des villages qui dirigent souvent les réunions des villageois disent que les idées des clientes des IMF sont pertinentes. Elles contribuent grandement à la réalisation des actions de développement local et influencent les autres villageois dans cette voie.

Troisièmement, les femmes qui collaborent avec la microfinance prennent des engagements envers leurs villages. Comme le témoignent les autorités locales, il ya eu chez elles un changement de mentalité qui influence leurs comportements. Elles s'engagent donc dans diverses actions de développement et dans des œuvres caritatives en faveur des gens en difficultés parce qu'elles comprennent la nécessité de telles actions.

Conclusion partielle

En guise de conclusion au troisième thème portant sur les impacts de la microfinance sur

l'autonomie des femmes, nous nous proposons de mettre en évidence ce qui ressort des trois points analysés à ce niveau : l'autonomie des femmes au niveau personnel, au niveau familial, et au niveau de leurs villages à la suite de leur adhésion à la microfinance.

Concernant le premier point, les opinions des trois groupes de répondants sur l'autonomie des femmes au niveau personnel ont révélés que grâce aux projets réalisés à la suite de leur adhésion à la microfinance, les femmes jouissent d'une certaine autonomie financière et de décisions. En effet, comme l'affirment toutes les femmes interrogées, elles disposent des ressources personnelles car comme l'exige la microfinance, chacune a ouvert un compte bancaire au sein de son IMF. Ainsi elles se sont habituées à faire des épargnes d'abord obligatoirement puis finalement de leur propre gré quand elles se sont rendues compte que cela leur permettent d'économiser les revenus de leurs projets. Pour tous les répondants, le fait de disposer des ressources personnelles permet aux clientes des IMF d'avoir une plus grande confiance en elles-mêmes. Elles ne doutent plus sur leurs capacités de se prendre en charge et de ne plus dépendre en toute chose de leurs maris ou de toute autre personne.

Par ailleurs d'après l'avis de tous les participants à l'enquête, de l'autonomie financière des femmes dépend leur autonomie de décision. Puisqu'elles en ont les moyens, elles se permettent de prendre des décisions relatives à leurs besoins personnels et à leurs projets. Selon tous les enquêtés, cela améliore les conditions de vie des femmes et apporte un changement de mentalité qui est, à son tour, à la base d'autres changements importants dans le processus d'autonomisation des femmes entre autres l'augmentation de la confiance en soi et de l'estime personnelle. Ainsi, on peut dire que l'autonomie financière, l'autonomie de décision, le changement de mentalité et la confiance en soi sont tous des acquis que les femmes tirent de la microfinance qui s'influencent mutuellement et favorisent de nouveaux changements. C'est le cas des soins corporels constatés chez les clientes des IMF du milieu rural par un de nos témoins et qui sont considérés, à la fois, comme un effet du changement de mentalité et de l'autonomie

financière et de décisions.

Ce qu'il faut remarquer au niveau de l'autonomie des femmes dans leurs familles est que, selon les opinions des autorités locales et du personnel des IMF les ressources financières ne profitent pas seulement aux femmes. A leur avis ce sont plutôt leurs familles et spécialement les enfants qui en sont les premiers bénéficiaires. Cela est vrai puisque les femmes affirment que depuis leur adhésion à la microfinance elles se chargent davantage des dépenses relatives à la scolarisation des enfants, à la nourriture et au loyer. Ces résultats sont en concordance avec le rapport de l'Unité Spéciale de Microfinance du FENU cité par Cheston et Kuhn (2002 : 5) qui parle de l'effet multiplicateur des activités réalisées par les femmes assistées par la microfinance

Le succès des femmes bénéficie à plus d'une personne. Plusieurs institutions confirment le fait, déjà bien documenté, que les femmes vont certainement dépenser une plus grande partie de leurs bénéfices en faveur du foyer et des besoins de la famille que les hommes. Ainsi, assister les femmes crée un effet multiplicateur qui joue sur l'impact des activités des institutions de microfinance.

De l'avis de tous les répondants, avec l'augmentation de leur contribution au budget familial, les conditions de vie des familles s'améliorent et les femmes y gagnent du respect et de l'estime de la part de leurs maris et de leurs enfants. Il en résulte que les femmes se sentent à leur place et participent librement aux décisions familiales en étant sûres que leurs idées seront acceptées par leurs maris qui, à présent, les traitent d'égal à égal. Grosso modo, le partage de responsabilités entraîne le partage des décisions. Et, par cette voie, les femmes deviennent autonomes dans leurs familles car elles ne sont plus totalement dépendantes de leurs maris.

L'autonomie des femmes au niveau de leurs villages se situe aussi dans la même ligne que les deux premières. D'après ce que disent la majorité des répondantes, elle est la résultante, en même temps, de leur autonomie financière, de leur estime personnelle, de leur autonomie au niveau des familles et de la confiance qu'elles inspirent aux autres

villageois suite à la réussite des activités commerciales menées au sein même des villages. En fait, comme elles l'affirment, du fait de la confiance qui leur est manifestée, elles participent plus qu'avant aux réunions des villageois et s'y sentent à l'aise. Ainsi, elles ne craignent plus de prendre la parole pour décider avec les autres des priorités en matière du développement de leurs villages.

Les autorités locales des villages où les femmes exercent leurs activités attestent aussi ce que disent les femmes concernant leur autonomie au sein des villages. En tant que témoins des actions et des changements vécus par les femmes, les trois responsables des villages font remarquer que les clientes des IMF prennent davantage la parole dans les rencontres collectives et que leurs idées sont souvent appréciables, ce qui prouve leur ouverture d'esprit et le changement de leur mentalité, disent-ils. En plus, les femmes sont en mesure de prendre de libres engagements envers les membres de leurs communautés qui sont dans le besoin comme les pauvres et les orphelins tout en assurant le bien être de leurs familles.

De la sorte, les autorités locales trouvent que les clientes des IMF exercent une double influence au développement local. D'une part, en améliorant les conditions de vie de leurs familles, elles contribuent indirectement au développement local. D'autre part, à travers leurs idées, leurs services et leurs initiatives, elles ont une grande part dans la réalisation des actions de développement. Ce point va être analysé en profondeur au niveau du thème suivant.

2.3.2.4 Impacts de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local

Au niveau de ce dernier thème qui se rapporte aux impacts de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local, nous allons faire une présentation des résultats obtenus auprès de tous les groupes de répondants sur deux points : l'apport des projets des femmes à la communauté et la participation des femmes

au développement de leurs villages suite à leurs projets.

2.3.2.4.1 L'apport des projets des femmes à la communauté

Sur ce sous-thème, notre attention sera portée aux points de vue des femmes, du personnel des IMF et des autorités locales sur ce que les projets des femmes apportent à leurs villages et l'influence que cela a sur le milieu et sur les autres villageois.

a. Opinion des femmes

Les réponses des répondantes aux questions que nous avons posées pour savoir ce que leurs projets apportent à leurs villages et la population ont convergé sur un point perçu par toutes comme le principal apport de leurs commerces : la facilité d'approvisionnement au sein du village grâce à l'accessibilité des services et des produits. En fait, toutes les femmes trouvent que c'est une bonne chose d'avoir rapproché les services et les produits de première nécessité de la population. A ce propos, FA6, FB3 et FB4 disent que cela diminue les trajets que devaient faire les villageois pour aller s'approvisionner loin de chez eux.

Pour FA6 qui fait le commerce de boissons, il y a plus de facilité d'approvisionnement en boissons dans le village. Elle a témoigné qu'il ya un changement : «Ce n'est plus comme du temps où on devait aller dans d'autres villages pour s'acheter quelque chose à boire. Moi je constate un changement». Sur ce point, FB3 fait aussi le même constat : «les villageois ne sont plus obligés d'aller chercher ailleurs. Je leur apporte le bois de chauffage qui est un grand besoin dans le milieu». FB4 soutient aussi cette idée «ils étaient obligé d'aller s'approvisionner très loin du village. Actuellement, ils ne font plus tout ce voyage». Selon ces trois femmes, le fait que ces produits soient disponibles aux villages diminue la fatigue corporelle des villageois et le temps dispensé pour faire des achats loin des villages. Selon FA6, on gagne du temps pour s'occuper d'autres choses.

Tout en soulignant, comme toutes les autres, l'accessibilité des services comme un apport

important de leurs projets au milieu, quatre femmes ont insisté sur l'innovation apportée aux villages par leurs commerces. FA5 trouve que le grand salon de coiffure ouvert dans son village est une nouveauté, étant donné la variété des soins offerts à la clientèle qu'on ne trouve pas dans les autres salons de beauté. Elle affirme que c'est un honneur pour elle de voir que les nouveaux services attirent même les femmes des autres villages. FA7, se réjouit aussi de son innovation au village. Elle nous a déclaré ceci : «Je suis la seule à approvisionner le quartier des fruits de toute sorte comme les avocats, les bananes et cela tout le monde en a besoin. C'est du nouveau au village». De même FC1 dit qu'elle est contente parce qu'elle apporte de nouveaux produits cosmétiques qui aident les femmes à prendre soin de leurs corps. Quant à FC2, elle se réjouit des services qu'elle a rendus aux constructeurs des maisons en apportant du matériel de construction qu'ils devaient aller chercher en ville.

Un autre apport des projets aux villages qui a été mis en évidence par deux femmes sur les neuf interrogées est le changement de mentalité des villageois vis-à-vis du travail des femmes. A ce sujet FC9 a donné ce témoignage :

Mes activités commerciales ont changé quelque chose dans la mentalité des gens d'ici qui, voyant une femme entrepreneure, capable de se prendre en charge en toute chose, développent une nouvelle image des femmes. Ils acquièrent de nouvelles connaissances sur les femmes et une nouvelle considération des choses.

FA5 dit aussi que la façon dont elle mène son projet et les progrès réalisés jusqu'ici change la mentalité des femmes de son milieu quant aux capacités entrepreneuriales des femmes. Elle affirme que certaines femmes qui ont bénéficié de ses conseils, ont adhéré à la microfinance et qu'elles ont maintenant leurs projets.

b. Opinion du personnel des IMF

Les employés des IMF qui ont participé à l'enquête disent que les projets réalisés par les

femmes apportent beaucoup à leurs villages. P1 a insisté sur l'importance des taxes et des impôts payés par les clientes des IMF qui exercent le commerce. A son avis, cela contribue directement ou indirectement au développement des villages. De son côté P3 a parlé de l'amélioration des conditions de vie des femmes au point de vue économique et social, ce qui entraîne des changements dans leurs familles et dans leurs villages.

D'après son témoignage, les projets des clientes des IMF contribuent à la fois au changement de leur situation socioéconomique et à la réduction de la pauvreté dans leurs villages. Ceci parce que grâce à ces projets, elles sont capables de payer les frais pour la mutuelle de santé (assurance maladie) qui leur donne le droit aux soins de santé gratuits, de payer les frais de scolarité pour leurs enfants, d'assurer leurs soins corporels et l'hygiène au sein du ménage et de contribuer matériellement et financièrement à la réalisation des actions de développement de leurs villages. C'est aussi le point de vue de P2 qui affirme que les projets des femmes ont une influence positive sur les conditions de vie des villageois. Tout comme les répondantes dans notre enquête, il pense que les nouveaux produits introduits aux villages par les commerces des femmes constituent un apport important. Il s'est ainsi exprimé : «Les nouveaux produits sont très bénéfiques pour tout le monde et ça ne peut pas rester sans effets ».

c. Opinion des autorités locales

A l'instar des employés des IMF, les autorités locales disent que les projets réalisés par les femmes qui ont adhéré à la microfinance exercent une influence sur leurs conditions de vie et celles des autres villageois et sur la réduction de la pauvreté des villages. A1 nous a confié ce témoignage :

Les femmes qui se sont associées pour adhérer à la microfinance respirent le bien être. Elles se sont tirées de la pauvreté en acceptant de laisser le commerce ambulant contesté par les autorités pour faire quelque chose de stable grâce aux prêts de la microfinance. Par leur exemple, elles entraînent petit à petit, leurs voisins à leur suite. Elles ont fait de grandes choses pour notre village.

A2 a la même opinion sur ce point. Il affirme que les projets des femmes apportent beaucoup à leurs villages et ce, dans différents domaines : l'éducation, la santé, l'économie des villages. Il le dit en ces termes :

Le village bénéficie grandement du développement des familles car quand la vie des femmes change, elles envoient leurs enfants à l'école, elles paient l'assurance maladie. Le taux de scolarité augmente et les maladies diminuent. Et puis, les taxes qu'elles payent pour réaliser leurs commerces sont investies dans les actions d'intérêt commun.

De même A3 souligne que l'amélioration des conditions de vie des familles grâce aux commerces des femmes débloque plusieurs actions de développement car pour lui la pauvreté est un grand obstacle aux programmes nationaux proposés par les autorités locales. Il l'a ainsi dit : « On ne peut pas demander aux gens pauvres de participer aux actions communautaires du moment où ils sont préoccupés par la nourriture de leurs enfants. Mais quand il n'y a plus de faim, ils se rendent disponibles pour les actions communautaires ». En fait, toutes les autorités locales disent que les projets des femmes agissent sur la réduction de la pauvreté au sein de leurs villages. Pour eux, même si il y a encore un grand chemin à faire, ils sont fiers du pas déjà franchi. Voici ce qu'a dit A1 à ce propos : « Pour moi, malgré qu'elles montrent encore la volonté de travailler pour le développement du village, elles ont déjà fait des miracles dans notre région ».

Synthèse des résultats

Les points de vue de toutes les personnes interrogées indiquent que les projets des femmes ont apporté quelques changements au sein des villages où ils sont réalisés. Selon les femmes, leurs projets ont permis aux villageois de trouver facilement dans leurs villages certains services et produits de première nécessité comme les soins corporels, les boissons, les produits alimentaires, le bois de chauffage, etc. Cela a allégé les trajets qu'ils devaient effectuer pour faire des achats loin de leurs villages. Quelques femmes ont souligné le fait que certains projets ont apporté des produits et des services tout à fait nouveaux au milieu ce qui est, à leurs avis, un grand apport pour le développement des

villages.

La contribution des projets des femmes au développement de leurs villages est également attestée par les autorités locales et le personnel des IMF interrogés. Ces derniers affirment que depuis que les femmes ont réalisé leurs projets, leur situation socioéconomique a changé ce qui leur donne les capacités de réaliser ce qu'elles ne pouvaient faire avant : nourrir leurs familles, payer les frais de scolarité, payer l'assurance maladie, donner une contribution matérielle et financière aux programmes de développement de leurs villages. Ces répondants pensent que toutes ces actions contribuent peu à peu à la réduction de la pauvreté des villages. En effet, quand le nombre de gens vivant dans la pauvreté diminue, le nombre de ceux qui s'intéressent aux actions communautaires augmente parce qu'ils n'ont pas à se préoccuper seulement du bien être de leurs familles comme l'a dit un participant. Ce même participant trouve que la pauvreté des familles bloque sensiblement les programmes de développement des villages. Ainsi, les changements positifs dans les conditions de vie des familles exercent un effet sur le développement des villages.

Pour les autorités locales, la réduction de la pauvreté au sein des villages résulte du fait que les clientes des IMF servent de bon exemple et prodiguent des conseils aux autres villageois (es) qui se décident à faire comme elles. Il y a donc un changement visible dans le mode de vie des villageois suite aux projets de femmes et à leurs façons de faire comme le disent certaines femmes qui affirment avoir constaté un changement de mentalité des villageois vis-à-vis des capacités entrepreneuriales des femmes.

2.3.2.4.2 La participation des femmes au développement de leurs villages à la suite de leurs projets

Cette partie concerne la présentation des résultats sur la participation des femmes au développement de leurs villages à la suite des projets réalisés grâce aux prêts des IMF. Nous allons insister sur les opinions des femmes et des autorités locales interrogées dans le cadre de cette étude sur la participation des femmes aux rencontres et aux actions communautaires.

a. Opinion des femmes

Huit répondantes sur neuf affirment que depuis la réalisation de leurs projets, elles participent beaucoup plus aux rencontres et aux actions organisées au sein de leurs villages. FA7 a répondu en ces termes : « J'y participe régulièrement. Il y a une grande différence par rapport au temps passé. (...) Je ne peux pas me désolidariser des autres dans la résolution des problèmes communs à tous les villageois ». Les raisons avancées par les femmes pour expliquer ce fait sont nombreuses. Quatre femmes (FC1, FB3, FB4 et FA5) expliquent que leurs nouvelles attitudes vis-à-vis des réunions et des actions de leurs villages sont liées à la prise de conscience de l'importance que cela a pour elles et pour leurs villages.

FC1 l'a dit ainsi « J'ai envie de connaître ce qui se fait. Ce n'est pas seulement pour mon intérêt mais aussi pour celui des autres ». FB4 pense de même. Elle affirme que si elle va toujours aux rencontres et participent aux actions communes c'est que d'une part c'est nécessaire de rester informée et qu'on risque donc de rater des informations importantes si on n'y participe pas. D'autre part, elle gagne personnellement beaucoup de ces rencontres parce qu'il lui arrive de recevoir une demande de services dans ces réunions. Sur ce point, FB3 souligne que son problème à elle était l'ignorance et l'incapacité de s'organiser comme elle le dit dans ce témoignage : « Avant j'avais le problème d'ignorance. Et puis comme je n'étais pas organisée, je ne pouvais pas me programmer pour y aller ».

FA6 et FC9 attribuent leur plus grande participation aux activités de leurs villages au fait qu'elles sont plus connues et plus respectées suite à leurs projets ce qui fait qu'on tient à les informer et à les inviter. FC9 nous a donné ce témoignage à ce sujet : « Avant, je n'étais pas connue dans le village. Mais actuellement on me connaît puisque je paye le droit de patente au village. Par conséquent, on m'invite dans les rencontres collectives et les actions collectives ». FA6 dit qu'on compte sur elle dans ces rencontres parce qu'on

reconnaît ses capacités. Elle l'a dit en ces termes : «Comme je peux donner ma contribution, on me respecte. Je suis ainsi informée des horaires et du lieu où se feront les travaux communautaires, ce qui me permet d'y participer davantage ». Sur ce point, même FB8 qui dit qu'elle ne participe pas aux activités de son village, affirme qu'elle est toujours informée de la programmation des actions de son village. Seulement, ce qui l'empêche d'y participer, d'après son témoignage, est qu'elle est trop prise par son travail tous les jours de la semaine.

b. Opinion des autorités locales

Les autorités locales interrogées confirment ce que disent les femmes quant à leur participation aux activités de leurs villages après leur adhésion à la microfinance. Pour A1, plusieurs raisons sont à la base de ce changement de comportement des femmes, entre autres leur ouverture d'esprit qui augmente en elles l'envie de savoir, l'amélioration de leurs conditions de vie et la confiance en soi. Voici son témoignage sur ce point :

Pour ce qui concerne les activités collectives du village comme les travaux communautaires et les réunions, leur participation augmente parce à partir du moment où les femmes sortent de leurs maisons pour faire un travail rentable, elles osent aussi lier des contacts avec les autres et échanger avec eux leurs idées. Elles sentent le besoin d'être avec les autres pour apprendre d'eux de nouvelles choses et des progrès qu'ils ont eux même atteints.(...) Avant, elles ne pouvaient pas participer aux travaux communautaires et aux réunions puisqu'elles étaient affamées. Tous les programmes nationaux sont, dans ce cas (dans la pauvreté), sans importance pour elles.

L'éveil de l'intelligence et le changement de mentalité sont également cités par P2 comme des acquis de la microfinance qui augmentent la participation des femmes aux activités organisées par leurs villages. A son avis, dès qu'elles comprennent l'importance de ces actions de développement, les femmes participent activement aux réunions et aux actions collectives au sein de leurs villages.

P3 abonde aussi dans ce sens car il affirme qu'à la suite de leur adhésion à la microfinance, les femmes s'impliquent activement dans les programmes de leur village

de sorte qu'elles sont toujours présentes dans les travaux communautaires comme dans les réunions. «Elles sont plus patriotiques» dit-il. Pour ces deux répondants, l'implication des femmes dans les activités de leurs villages distingue les membres des IMF des autres femmes du village. P2 le dit en ces termes : «Il y a une grande différence entre les femmes clientes des IMF et les autres en matière de contribution au développement». Ce répondant trouve que ces femmes sont devenues plus accessibles puisqu'il est facile de les contacter en commun lors des rencontres hebdomadaires des groupes solidaires. Tandis que les autres femmes, il faut aller les trouver où elles habitent, ce qui n'est pas facile étant donné l'étendue des villages.

Synthèse des résultats

D'après nos résultats, à l'exception d'une femme qui dit qu'elle ne trouve pas de temps pour participer aux activités de développement de son village, toutes les autres femmes et les autorités locales affirment qu'il y a une plus grande contribution des femmes au développement de leurs villages à la suite des projets qu'elles ont réalisés grâce à la microfinance.

Selon le témoignage des femmes, l'ignorance constituait une barrière à leur participation au développement de leurs villages. Après leur adhésion à la microfinance, elles se sont éveillées et comprennent combien les activités de développement sont importantes pour leurs villages. Les femmes ajoutent que du fait de leurs changements socio-économiques, les autorités locales et les autres villageois comptent sur leurs contributions et tiennent à les mettre au courant de tout ce qui est programmé. Ainsi elles accordent plus d'intérêt aux réunions et aux actions communautaires et organisent leur emploi de temps de façon à ce qu'elles puissent y prendre part.

Les affirmations des autorités locales sur ce point corroborent celles des femmes. A leur avis, les clientes des IMF participent plus activement aux activités de développement du village que les autres femmes pour deux raisons. D'une part, elles sont plus informées

qu'avant sur les activités prévues aux villages parce que l'information leur parvient vite par le biais de leurs groupes solidaires. D'autre part, l'ouverture d'esprit et le changement de mentalité acquis à travers la microfinance ont accru la soif d'apprendre chez les femmes tout en éveillant leur conscience quant à la nécessité des actions d'intérêt commun. Cela les amène à s'y impliquer plus activement.

Conclusion partielle

Au niveau de la conclusion de ce quatrième thème qui porte sur les impacts de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local nous allons présenter brièvement les résultats issus des deux sous-thèmes qui ont retenu notre attention : l'apport des projets des femmes à la communauté et la participation des femmes au développement de leurs villages suite à leurs projets.

Selon nos résultats, les projets réalisés par les femmes grâce à la microfinance ont des impacts sur le développement local. Ils sont d'un grand apport à la communauté et ils permettent aux femmes de participer plus activement au développement de leurs villages. En premier lieu, comme l'attestent tous les répondants à notre enquête, les projets des femmes améliorent les conditions de vie de beaucoup de personnes : d'abord, les femmes elles-mêmes, ensuite leurs familles et enfin tous les membres de la communauté. Pour commencer, il y a une amélioration des conditions de vie des femmes et celles des ménages. En effet, avec les revenus des projets réalisés par les femmes à l'aide des prêts de la microfinance, les enfants sont scolarisés, tous les membres de la famille sont bien nourris et ont accès aux soins de santé. Pour finir, ce bien-être familial diminue sensiblement la pauvreté des villages et joue en faveur des actions de développement étant donné que libérées des soucis de trouver de quoi manger, les femmes sont plus disposées à participer aux actions collectives de développement.

A ce niveau les résultats obtenus correspondent à ceux d'une étude réalisée sur une IMF du Bangladesh, la Grameen Bank en 1988 par Mahabub Hossain et citée par Hashemi (1997 : 124). D'après ces résultats, «La Grameen Bank a contribué à une hausse des

revenus des ménages membres de 43% par rapport aux revenus du groupe contrôle. (...) La Grameen Bank a également profité à la communauté sur le plan économique en accroissant les emplois et les revenus de ses membres ».

La participation des clientes des IMF aux activités de développement de leur village augmente selon leur propre témoignage et celui des autorités locales. Certes, cela résulte en partie de l'amélioration des conditions de vie des femmes mais c'est aussi l'effet de leur ouverture d'esprit qui fait qu'elles réalisent l'importance des actions d'intérêt commun. En conséquence, le besoin d'être informées sur ce qui se fait aux villages grandit chez elles. Elles prennent ainsi une part active aux activités des villages et entraînent dans cette voie les autres villageois par leur exemple et leurs conseils. D'autant plus que comme l'affirment ces deux groupes de répondants, il y a un changement de mentalité des villageois envers l'entrepreneuriat féminin.

En deuxième lieu, les projets des femmes fournissent à leurs voisins les produits et les services qu'ils étaient obligés d'aller chercher ailleurs en effectuant quelques fois de longs trajets coûteux en termes d'énergie corporelle et de temps. Et, comme il s'agit parfois de nouveaux services et de nouveaux produits, ces projets sont considérés comme une innovation au sein des villages et donc comme un apport important pour le développement des villages en question. A la suite de cette reconnaissance de la contribution de leurs projets, les femmes sont plus connues et plus respectées, disent-elles. Elles sont ainsi tenues au courant de toutes les actions prévues parce qu'on compte sur elles. Selon les opinions de nos enquêtées, cela est aussi une raison qui explique leur plus grande participation au développement de leurs villages.

En troisième lieu, les projets des femmes constituent une source de revenus pour les villages parce qu'elles payent régulièrement les droits de patente et les impôts sur revenus qui sont investis dans la réalisation des actions de développement de leurs villages. Par ailleurs, les femmes donnent une contribution matérielle et financière lors des réunions et des activités communautaires.

2.4 Synthèse globale et discussion des résultats

Nous nous proposons dans cette section d'effectuer un exposé sommaire des points saillants des résultats de l'étude présentés aux sections précédentes tout en discutant certains éléments qui soulèvent des interrogations.

Les résultats de cette étude nous ont permis de retracer le parcours des femmes commerçantes membres des institutions de microfinance (IMF) dans le processus d'autonomisation et de participation au développement de la communauté soutenu par la microfinance. Les données démontrent que la microfinance a favorisé l'autonomie des femmes aux niveaux personnel, familial et social, leur permettant ainsi d'avoir une part active au développement de leurs villages. Dans ce sens, nos résultats confirment ce constat partagé par plusieurs praticiens de la microfinance selon Boyé et al (2006 : 24)

L'accès aux services de microfinance contribue à une amélioration réelle de la situation des clients. Cet impact se mesure en termes économiques (augmentation des revenus et de l'épargne) mais aussi en termes sociaux, et enfin en renforçant l'autonomie des personnes.

Au départ, la raison principale de l'adhésion des femmes à la microfinance était le désir d'avoir un crédit afin de trouver un fond d'investissement qui leur permettrait d'augmenter les revenus de leurs commerces et de faire face à leurs besoins. Ainsi, avec l'obtention des crédits, elles sont parvenues à renforcer et/ou à diversifier leurs activités commerciales ce qui leur a permis d'avoir plus de revenus et de réaliser des épargnes au moyen des comptes bancaires ouverts au sein des IMF. Par cette voie, les femmes sont devenues financièrement plus autonomes qu'avant la réalisation de leurs projets de commerce. En s'ajoutant aux nombreux autres acquis que les femmes ont tirés de la microfinance, l'autonomie financière a affecté leur comportement individuel, leurs relations familiales et leur position sociale au sein de leurs communautés.

Au niveau individuel, les femmes expriment que grâce à l'ouverture d'esprit et à l'augmentation des ressources financières, elles ont acquis de nouvelles capacités

d'action et de décision dans leurs commerces et dans la vie quotidienne ainsi qu'une plus grande confiance en soi. Elles sont donc devenues capables de gérer personnellement leurs projets, de planifier leurs activités et leur emploi de temps, de rembourser les crédits dans les délais prévus, de faire des comptes pour savoir si elles ont enregistré des pertes ou des profits financiers. Par conséquent, elles dépendent de moins en moins de leurs maris et des autres personnes, ce qui leur donne une plus grande estime personnelle.

Au niveau de la famille, les revenus générés par les projets réalisés grâce aux crédits de la microfinance ont permis aux femmes de notre enquête d'épauler leurs maris en prenant en charge certaines dépenses familiales. Également, la mère célibataire interrogée a pu venir à bout de plusieurs besoins des membres de sa famille. L'atténuation des problèmes de scolarisation, d'alimentation, de santé, de logement, etc. a amélioré de façon significative les conditions de vie des familles. En même temps, cette augmentation des responsabilités familiales vaut aux femmes membres des IMF une plus grande considération de la part de leurs maris, de leurs enfants et des autres membres de la famille. Elles trouvent que cela renforce leur pouvoir d'action et leur autonomie de décision au sein des familles. Elles peuvent ainsi participer à la gestion familiale au même titre que leurs maris parce que ces derniers reconnaissant leurs capacités et leur accordent la liberté d'expression dans les grandes décisions familiales.

De cette situation de partage d'idées et de responsabilités résulte un respect mutuel entre les époux et une bonne entente familiale, comme l'expriment les autorités locales interrogées dans cette étude à titre de témoins. Les femmes en tirent aussi une plus grande estime de la part de leurs voisins ce qui facilite leurs relations sociales au sein de leurs villages.

En fait, la réussite des projets des femmes, l'augmentation de leurs capacités économiques et leur importante contribution familiale ne passent pas inaperçues aux yeux des membres de leurs communautés. Au contraire, leurs actions sont admirées par les autres villageois(es) qui cherchent à suivre leur exemple. Au dire des femmes, cela

entraîne dans le village un changement de mentalité vis-à-vis de l'entrepreneuriat féminin et de l'attribution d'un nouveau statut social aux femmes membres des IMF. En conséquence, les idées de ces femmes sont sollicitées et respectées lors des rencontres communautaires ce qui fait que la majorité des femmes s'expriment plus aisément même en présence des hommes. Or, selon leur témoignage, cela n'était pas le cas avant leur adhésion à la microfinance.

Par voie de conséquence, conscientes de la valeur de leur contribution tant matérielle que financière, les femmes se sentent interpellées à participer de plus en plus aux activités de développement de leurs villages. Elles assument des responsabilités dans leurs communautés et prennent des engagements à l'égard de certains membres de leurs villages. En fait, comme elles le disent, leur autonomie financière et leur réussite développent en elles des sentiments de solidarité qui les poussent à s'engager dans des activités bénévoles en faveur des personnes en grandes difficultés.

Les femmes contribuent ainsi à la vie économique de leurs villages par plusieurs voies : la réduction de la pauvreté dans leurs ménages, le dynamisme dans les actions de développement et par les bénéfices générés par leurs projets en faveur des villages comme l'augmentation des revenus des villages et la facilité d'approvisionnement en divers services et produits. Face à ce constat, nous pouvons dire que la microfinance a permis aux femmes rencontrées dans cette étude d'être des actrices du développement de leurs villages. Elle soutient donc le développement des villages en outillant les femmes dans le processus d'autonomisation et dans la lutte contre la pauvreté.

Dans ces circonstances la microfinance se présente effectivement comme une stratégie importante de développement comme le soulignent certains auteurs tels que Chelston et Kuhn (2002 :4) qui disent que «la microfinance joue un rôle de plus en plus important dans les stratégies de développement et d'égalité entre les sexes de beaucoup de donateurs à cause de son rapport direct avec la réduction de la pauvreté et les femmes.»

Toutefois, malgré que l'étude met en évidence les effets importants de la microfinance sur l'augmentation des revenus des projets des femmes et l'amélioration des conditions de vie socioéconomique des familles et de la communauté, elle révèle aussi l'insatisfaction des femmes par rapport aux faibles montants des crédits. En effet, toutes les répondantes ont insisté sur le fait que les crédits reçus de la microfinance sont trop faibles pour leur permettre de réaliser des projets plus rentables qui pourraient les aider à venir à bout de leurs soucis financiers. Elles disent cela en faisant référence aux prix des produits sur le marché. Si on considère que les femmes de notre étude ont pris en moyenne six crédits comme le révèlent nos données et que les soucis persistent toujours, on pourrait se demander si les crédits octroyés par les IMF contribuent réellement à la réduction de la pauvreté des femmes, des familles et des villages. On se demanderait également jusqu'à quand les femmes devront solliciter des crédits auprès de la microfinance.

A propos de ces interrogations, il faut se rendre compte que pour la microfinance cela ne pose pas de problème car la durabilité de l'offre est considérée comme une condition de la réussite de développement de la population pauvre. C'est ce que souligne Boyé et al. (2006 : 287) en ces termes «la microfinance en opposition à une logique d'assistantat montre que pour une famille pauvre, la durabilité du service – avoir accès à des crédits renouvelés par exemple - est plus importante que son coût ». C'est aussi l'avis de Guérin (2002 : 45) qui met l'accent sur l'importance de l'offre permanente des crédits pour l'autonomie financière des femmes « l'objectif est de pérenniser l'accès à des sources de financement. Dès lors que les femmes ont un accès régulier au crédit, une trajectoire d'autonomisation devient possible ».

Dans ces conditions, le nombre de crédits accordés aux femmes ne posent plus de problèmes du moment où c'est une stratégie de la microfinance pour atteindre avec le temps son objectif de soutenir le développement par l'autonomisation de femmes et la réduction de leur pauvreté. Cependant, cela n'empêche pas de considérer que les montants des crédits peuvent constituer une contrainte dans la mesure où ils limitent le

potentiel de croissance des entreprises et des revenus des femmes comme le montrent Cheston et Kuhn (2002). Afin de faire face à cette contrainte, ces auteures suggèrent aux IMF de ne pas compter seulement sur les modestes épargnes des clients pour constituer le fond de fonctionnement mais de chercher des ressources extérieures afin de permettre à leurs clients d'accéder à des montants suffisants pouvant consolider leurs actions et stimuler le développement.

Une autre contrainte mise en évidence par les résultats de l'étude est l'augmentation des charges et du temps de travail des femmes qui assument à la fois les tâches domestiques, la gestion de leurs commerces et les responsabilités au sein des villages. Bien que la majorité des femmes interrogées ne se plaignent pas de cet état des choses et expriment au contraire une grande fierté pour tout ce qu'elles arrivent à réaliser, leurs témoignages montrent qu'elles emploient beaucoup de temps pour mener à front toutes ces responsabilités. D'ailleurs, une femme a exprimé son souci par rapport à cet état des choses.

Si nous nous référons aux résultats de l'Étude de Naila Kabeer (2005) qui a révélé les conséquences négatives des horaires surchargés sur la santé des femmes qui participent aux programmes de développement, nous pouvons dire qu'un suivi de cette nouvelle situation dans laquelle se trouvent les clientes des IMF est indispensable pour éviter que cela ne soit pas une barrière aux effets attendus de la microfinance. A ce propos, nos constats rejoignent le point de vue de Cheston et Kuhn (2002 : 22-23), qui trouvent que «les IMF doivent être conscientes que leurs programmes ont un effet direct sur le temps dont disposent les femmes, pas toujours de façon positive, et doivent se préparer à les aider à négocier un équilibre raisonnable et durable entre vie privée et travail ».

Sur base de ces observations faites à la lumière des résultats de l'étude, il paraît clairement que la microfinance comme outil d'autonomisation des femmes et développement local connaît encore un grand nombre de problèmes qui nécessitent des solutions. C'est dans ce cadre que, sans prétendre remettre en cause tout ce qui se fait

dans ce nouveau secteur de développement au Rwanda, il nous semble important de proposer quelques pistes de solutions susceptibles de conduire à de meilleurs résultats.

Il convient que les IMF reconnaissent les limites de leur groupe cible constitué en majorité par les femmes pauvres et mettent en place des mécanismes destinés à consolider les acquis des femmes en matière d'autonomie et à renforcer leur rôle dans le développement de leurs communautés. Pour ce faire, il faudrait :

1. Évaluer les besoins des femmes en tenant compte de tous les facteurs qui affectent leur statut social afin d'adapter les services financiers à leurs besoins ;
2. Parallèlement aux services financiers d'épargne et de crédits offerts à la clientèle, prévoir les services non financiers comme l'alphabétisation, l'éducation à la santé reproductive et à l'hygiène, les formations sur la gestion du temps et la gestion commerciale afin de renforcer le pouvoir d'action des bénéficiaires. Dans ce cas, le coût de ces services peut être compensé par leurs effets sur la gestion des projets, le remboursement des crédits et l'augmentation de l'épargne ;
3. Donner plus d'options à la clientèle par la diversification des produits (exemple : crédits agricole, crédit artisanal, commercial, individuel, solidaire), l'accès à de plus grandes sommes de capital et la suppression des plafonds des crédits. Dans ces conditions, les montants des crédits seront déterminés en fonction des capacités financières des personnes ;
4. Faire une évaluation régulière de l'impact des crédits sur les individus, les familles et les milieux en vue de savoir ce qu'il faut faire pour améliorer les services et les impacts ;
5. Former le personnel en matière de genre et développement et en techniques de communication, de sensibilisation et d'encadrement afin d'améliorer la qualité

des services et augmenter l'effectif des membres. Par cette voie, les services et les effets de la microfinance pourront atteindre un plus grand nombre de gens ;

6. Décentraliser les programmes par la création des succursales au sein des secteurs administratifs et des villages afin de rapprocher les services de la clientèle ;
7. Moderniser les systèmes de traitement des données pour assurer un service rapide et efficaces à la clientèle. Ce serait aussi une façon d'attirer la clientèle et de servir le plus grand nombre de gens possible en peu de temps.

Conclusion générale

Au terme de cette étude qui visait initialement à déterminer le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda, nous allons effectuer un bref bilan de notre recherche. Notre recherche a comporté deux chapitres. Le premier chapitre a concerné la problématique et la méthodologie tandis que le second a porté sur les résultats de l'étude. La problématique de l'étude s'intéressait aux problèmes d'inégalités subies par les femmes en matière d'accès et de contrôle de ressources économiques. Elle a mis aussi en évidence les postulats de certains auteurs selon lesquels au cours des trente dernières années, la microfinance est devenue une composante majeure des stratégies de développement des gouvernements et des organismes non gouvernementaux et un outil d'émancipation et d'autonomisation des femmes.

Sur bases de ces postulats, sachant que le gouvernement rwandais fait partie de ceux-là qui considèrent la microfinance comme un pilier du développement local et en considérant que les femmes qui sont la cible principale de la microfinance constituent la majeure partie de la population rwandaise (52,8%), notre principale question était la suivante : Au Rwanda la microfinance soutient-elle l'autonomie des femmes au niveau individuel, familial et social ainsi que leur participation active au développement de leurs communautés ?

Par rapport à cette question principale, nous avons défini trois questions spécifiques :

1. Dans quelle mesure l'adhésion des femmes à la microfinance augmente-t-elle leur autonomie au niveau individuel, familial et communautaire?
2. Comment la microfinance permet-elle aux femmes de participer activement au développement local?
3. Dans quelles mesures l'autonomie acquise par les femmes grâce à la microfinance et leur participation active au développement local par le biais de la microfinance s'influencent-ils réciproquement ?

Pour répondre à ces questions nous avons retenu trois hypothèses :

1. L'adhésion des femmes rwandaises à la microfinance influence leur autonomie au niveau individuel, familial et au niveau de leur communauté.
2. Les projets réalisés par les femmes par le biais de la microfinance favorisent leur participation active au développement local au Rwanda.
3. Il ya une influence réciproque entre l'autonomie que les femmes rwandaises acquièrent à travers leur adhésion à la microfinance et leur participation active au développement local.

Notre démarche méthodologique pour vérifier les hypothèses de recherche était essentiellement qualitative. Nous avons eu recours à trois méthodes de collecte des données : la méthode documentaire, l'observation directe et les entretiens en profondeur auprès de trois groupes de répondants à savoir neuf femmes membres des IMF, trois employés des IMF et trois autorités locales des village de provenance des femmes concernées par l'enquête.

Au niveau du cadre conceptuel de l'étude, trois principaux concepts ont été analysés : la participation active des femmes au développement, l'autonomie et la microfinance. Il est ressorti de ce cadre conceptuel que, d'une part il ya un lien étroit entre le concept d'autonomie et le concept de participation active des femmes au développement. En effet, étant donné que la participation suppose un engagement personnel, l'autonomie prise dans le sens de la capacité de prendre des décisions personnelles sans être assujetti à autrui, en devient un facteur important. D'autre part, des relations ont été établies entre la microfinance, l'autonomie et la participation des femmes au développement.

A la lumière de l'approche genre et développement et des indicateurs qui émanent du cadre conceptuel, nous avons déterminé quatre thèmes de recherche qui nous ont guidées dans l'élaboration du guide d'entretien et dans l'analyse des données :

- L'adhésion des femmes à la microfinance ;
- Les acquis des femmes par la microfinance ;

- Les impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes ;
- Les impacts de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local.

D'après les résultats de l'enquête, au Rwanda, la microfinance est un secteur de développement en pleine croissance. Elle est régie par les instructions de la Banque Nationale du Rwanda et par la politique nationale de la microfinance qui lui sert de cadre réglementaire et de guide. Cette dernière considère le secteur de la microfinance comme une partie intégrante du secteur financier et des programmes nationaux de développement visant principalement la réduction de la pauvreté. Le rôle qui lui revient dans le combat contre la pauvreté est de contribuer à l'autonomisation des personnes les plus démunies et les plus vulnérables de la société, plus particulièrement les femmes. C'est pour ces raisons que dans les trois IMF de notre échantillon, les femmes représentent au moins 60% des clients.

En fait, comme le montrent les résultats obtenus au niveau du premier thème de l'étude en rapport avec le processus d'adhésion des femmes à la microfinance, les femmes de notre étude ont vite saisi l'opportunité qui leur était offerte pour renforcer leurs capacités économiques. L'adhésion à la microfinance résulte donc de leur propre décision. La majorité d'entre elles tenaient des petits commerces mais l'impossibilité d'accès aux banques classiques limitait leurs progrès. Ainsi, pauvres mais économiquement actives, elles ont perçu dans la microfinance, la voie de renforcer leur pouvoir d'action dans leurs activités commerciales et dans leurs ménages, ce qui a été le cas.

En effet, les données recueillies au niveau du deuxième thème qui se rapporte aux acquis de la microfinance démontrent que les bénéfices que femmes ont tiré de la microfinance ont dépassé de loin leurs attentes. En plus d'améliorer de façon significative les activités des femmes, l'adhésion à la microfinance leur a donné de nouvelles capacités de réflexion, de nouveaux comportements et de nouvelles capacités d'action. A travers les services rendus par la microfinance, les relations diverses avec les gens rencontrées au

sein des IMF et l'expérience issue de l'exercice de leurs activités commerciales, les femmes enquêtées ont gagné des acquis qui leur servent dans la vie quotidienne. A titre d'exemple on peut parler de l'ouverture d'esprit, l'esprit d'entraide et de camaraderie, etc. Ainsi, devenues plus ouvertes et financièrement autonomes, elles sont capables de se prendre en charge aussi bien dans la gestion de leurs affaires personnelles que dans l'organisation des tâches domestiques. Cela rehausse chez elles les sentiments de confiance en soi et d'estime personnelle.

Les résultats du troisième thème en rapport avec les impacts de la microfinance sur l'autonomie des femmes démontrent la microfinance soutient autant les changements des femmes du milieu urbain que celles du milieu rural. Mis à part certains changements au niveau de la propreté corporelle observés chez les femmes du milieu rural, il n'y a pas de différence significative entre les femmes des trois villages qui étaient concernés par l'étude. Pour toutes ces femmes, le travail des femmes et leur autonomie financière a eu des retombées sur les conditions de vie socioéconomiques des familles et de la communauté. En fait, suite aux ressources financières apportées dans les ménages par les femmes pour combler les dépenses familiales, beaucoup de problèmes ont été résolus. Par conséquent, les maris ont été tellement satisfaits de la contribution financière de leurs épouses qu'ils ont accepté de partager avec elles les responsabilités et le pouvoir d'action et de décision. Cela confère aux femmes une plus grande fierté et renforce leur autonomie au sein de la famille.

Par ailleurs, l'impact des projets commerciaux des femmes a dépassé le cadre personnel et familial pour s'étendre à toute la communauté au sein des villages, selon les données du troisième thème relatif aux impacts de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local. Les commerces des femmes ont, en effet, contribué grandement au développement des villages. D'un côté, ils ont permis aux villageois de s'approvisionner localement et d'avoir accès à une plus grande diversité de produits et de services. D'un autre côté, ils ont conféré aux femmes une autonomie financière et une estime personnelle leur permettant d'oser prendre une part active aux activités de

développement de leurs villages. De la sorte, à la suite de leur succès commercial reconnu par les autorités locales et les autres villageois et à leur participation à la vie de leurs communautés, les femmes sont de plus en plus sollicitées et respectées. Cette reconnaissance de la communauté donne une plus grande valeur aux opinions des femmes, renforce leur sentiment de responsabilité, développe leur estime d'elles-mêmes, rehausse leur position sociale et consolide leur autonomie. Bref, si au départ l'autonomie acquise par les femmes par le biais de la microfinance se présente comme un facteur de leur participation au développement des villages, cette participation finit, à son tour, par renforcer leur autonomie.

A partir de ces résultats, nous constatons que conformément aux hypothèses de notre recherche, grâce à leur adhésion à la microfinance les femmes de notre étude sont devenues plus autonomes au niveau personnel, au sein de leurs familles et dans leurs communautés où elles jouent un rôle plus actif en tant qu'actrices de développement à part entière. Ainsi, au bout de cette recherche, nous espérons avoir assez montré le rôle indispensable de la microfinance dans l'autonomisation et la participation des femmes au développement local. Nous n'avons pas, cependant, la prétention d'avoir épuisé toute la problématique des impacts de la microfinance sur les femmes et sur le développement. Nous osons seulement croire que cette étude pourra constituer une référence pour les études ultérieures qui aborderont les thèmes centraux de la présente étude et les sujets connexes.

Bibliographie

ACDI .2005. *Cadre de programmation 2005-2011*, 7 p.,
www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida

ANDRÉ, Pierre, Claude E., DELISLE et Jean-Pierre, REVERET, *L'évaluation des impacts sur l'environnement. Processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, 2^{ème} édition, Presses internationales, Polytechnique, Montréal, 2003, p. 519.

ANDREW, Caroline et Béatrice SOKOLOFF. 1993. «L'apport des recherches féministes aux analyses du développement local et régional» dans *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 14, n°2, p.160.

ARBORIO, Anne-Marie et Pierre, FOURNIER. 2005. *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*, Armand Colin, 2^{ème} éd., 127 p.

BERTIN, Georges et al. 2003. *Développement local et intervention sociale*. L'Harmattan, 317 p.

BERUBÉ, Christiane. 1996. *Femmes engagées : pour une pratique alternative de développement*. Université du Québec à Rimouski, 200 p.

BESSETTE, Guy. 2004. *Communication et participation communautaire*, Les Presses de l'université Laval, 138 p.

BHERER, Laurence, Nathalie, BOLDUC, et Julie, LEVASSEUR, «Les conditions favorables et défavorables à l'appropriation par les communautés de leur développement» dans Lafontaine, Danielle et Nicole, Thivierge. (dir.) 2000. *Le développement et l'aménagement des régions fragiles. A l'ère des mutations globales*, Éditions du GRIDEQ-GRIR, Collection tendances et débats en développement régional, p.81-99

BISILLIAT, Jeanne. 2000. «La dynamique du concept de genre dans les programmes de développement en Afrique» dans *Afrique contemporaine*, n° 196, p. 75-81

BOSERUP, Ester. 1970. *La femme face au développement économique*, Presses Universitaires de France, 315p.

BOUCHER, Jacques, I. et Louis, Favreau. 2000. *Développement local, organisation communautaire et économie sociale. Une recension des écrits (1990-2000)*, CRDC, Université du Québec à Hull, 62 pages

BOYÉ, Sébastien, Jérémy, HADJENBERG et Christine, POURSAT. 2006. *Le guide de la microfinance. Microcrédit et épargne pour le développement*. Paris, Éditions d'Organisation, 304 p.

CAPMER. 2008. *La présentation de la Coopérative d'Épargne et de Crédit Duterimbere*, 5 p. www.capmer.org/new/docs/Microfinances-COOPEDU.doc

CAPMER. 2008. *La présentation de Vision Finance Company*, 3 p. www.capmer.org/new/docs/Microfinances-vision finance company.doc

CENTRE TRICONTINENTAL. 1999. *Rapports de genre et mondialisation des marchés*, Paris, L'Harmattan, 183 p.

CGAP. 2007. *Au-delà des bonnes intentions : Évaluation des la performance sociale des institutions de microfinance*, 16 p., www.lamicrofinance.org

CHESTON Susy et Lisa KUHN. 2002. *Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la microfinance*, 47 p.

COOPEDU. 2008. *Rapport des crédits de 2007*, Kigali, 10 p. <http://www.grandslacs>

DELISLE, André Pierre, E.CLAUDE, et Jean-Pierre, REVERET. 2003. *L'évaluation des impacts sur l'environnement. Processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, 2^{ème} édition, Montréal, Presses internationales, 519 p.

DENIEUIL, P-N et H.LAROUCSI. 2005. *Le développement social local et la question des territoires*. Paris. L'Harmattan, 271 p.

DUPERRÉ, Martine. 2004. *L'organisation communautaire. La mobilisation des acteurs collectifs*, Les presses de l'Université Laval, 130 p.

FORUM DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE. 2001. *L'autonomie et la sécurité économique des femmes. Un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial*, 32 p. [http:// www.swc-cfc.gc.ca/publish/](http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/)

FRECHETTE, Lucie et Michèle, DIOTTE. 2002. «Consolider la place des femmes dans l'économie sociale et solidaire : un déficit d'actualité au Sénégal : Entrevue avec Awa Sarr» dans *Nouvelles pratiques sociales*, Vol.15, n°1, p 9-14

GUERIN, Isabelle. 2000. *Microfinance et autonomie féminine*. OIT, 69 p. www.lamicrofinance.org

GWA (Gender and water). 2007. *Intégration du genre dans la gestion de l'eau*, 1 p. www.fr.genderandwater.org

HALIMI, Gisèle. 1995. *Droits des hommes et droits des femmes, Une autre démocratie*, Éditions Fides, 43 p.

HASHEMI, Sayed M. «Création de capacités bancaires au service des populations pauvres : La Grameen Bank au Bangladesh» dans Schneider, Hartmut (dir.) 1997. *Microfinance pour les pauvres ?*, FIDA/OCDE, 221 p.

HOUÉE, Paul. 2001. *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 250 p.

IFAD. 2005. *Comprendre le concept « genre »*, Paris, PUF, 128 pages

IWACU. 1998. *Rapport du séminaire-atelier sur « genre et développement »*, 23 p.

JEAN, Bruno. 1997. *Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*. Presses de l'Université du Québec, 318 p.

JOYAL, André. 2002. *Le développement local. Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, Les Presses de l'Université Laval, 156 p.

KABA, Djakagbè. «Femmes et développement en Guinée» dans Favreau, Louis et Abdou Salam FALL. (dir.) 2007. *L'Afrique qui se refait : Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, 411 p.

KABEER, Naila. 2005. *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement*. L'Harmattan, 306 p.

KANAKUZE, Judith. 2004. *Séminaire sur l'observation électorale par la société civile rwandaise /POER 04-05/08/2004 : Le rôle de la femme dans le processus de démocratisation au Rwanda*. 8 p

KATO, Satoko. 2005. *Pour un développement local au Mali : La place des femmes et de l'éducation non formelle*. UQAR. GRIDEC. 119 p.

KLEIN, Juan-Luis, (1996), «Action collective et développement local : de l'autonomisation à la restructuration de la société civile», dans *Économies et solidarités*, Les Presses de l'Université du Québec, p. 31-44

LABELLE, Yvan. 1972. «Évolution des recherches sur la participation» dans *Sociologies et Sociétés*, Vol. 6, n°2, p. 67-86 <http://id.erudit.org/iderudit/001393ar>

LANDRY, Réjean. «L'analyse de contenu» dans GAUTHIER Benoit (dir.) 2002. *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, 3^{ème} éd., Presses de

L'université du Québec, 355 p.

LAPENU, Cécile et Carine, REBOUL. 2006. «De la stratégie sociale à l'impact : comment les études d'impact ?» dans *CERISE*²⁵, SPI²⁶3-Document de travail n°2, 23 p. www.cerise-microfinance.org

LAPENU, Cécile, Manfred, ZELLER, Martin, GREELEY, Renée, CHO-BÉROFF, et Koenraad, VERHAGEN. «Performances sociales: Une raison d'être des institutions de microfinance...et pourtant peu mesurées. Quelques pistes» dans *Revue Monde en développement*, Tome 32, n° 126, 2004/2, p51-68 www.cerise-microfinance.org

LAZAREV, Grigori et ARAB Mouloud. 2002. *Développement local et communautés rurales. Approches et instruments pour une dynamique de concertation*, Editions Karthala, 366 p.

LEBÈGUE, Daniel. «De quelle autonomie aurons-nous besoin pour renforcer l'équité et la solidarité entre les territoires ?» dans Les entretiens de la caisse des dépôts sur le développement. 1999. *Quel avenir pour l'autonomie des collectivités locales ?*, Éditions de l'aube SECPB, Collection société et territoire, 424 p.

LEDUC, Gaétan A. et RAYMOND. 2000. Michel *L'évaluation des impacts environnementaux, un outil d'aide à la décision*, Éditions Multimondes. Québec, 403 p.

LOSIER, Mireille.1997. *Femmes et microentreprises rurales. Une étude des cas Bolivienne*. Université d'Ottawa, 102 p.

MALU MUSWAMBA, Rosalie. 2006. *Le travail des femmes en République Démocratique du Congo : Exploitation ou promesse d'autonomie ?* Paris, UNESCO, 104 p. http://www.classiques.uqac.ca/contemporains/malu_muswamba_rosalie/travail_femmes_congo/

MASSARD, J. 1992. «La part des femmes dans le développement rural: le cas malais est-il spécifique ?» dans BISILLIAT, Jeanne (dir.) 1992. *Relations de genre et développement : Femmes et sociétés*. Éditions de l'ORSTOM, p. 221-242

MEISTER, Albert. 1977. *La participation pour le développement*, Paris, Les Éditions ouvrières, 176 p.

MIGEPROF (Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille). 2007. *Stratégie de mise en œuvre de la politique nationale du genre*, 43 p. www.primature.gov.rw

²⁵ CERISE : Comité d'Échanges, de réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Épargne-crédit

²⁶ SPI : Social Performance Indicators (Indicateurs de performances sociales)

MIGEPROF (Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille). 2005. *Rapport de la conférence nationale sur le genre, paix et développement*, 11 p.

MIGEPROF. 2004. *Les violences domestiques faites aux femmes*. 52 p.

MIGEPROF. 2002. *La mentalité et les attitudes culturelles en rapport avec l'égalité et la complémentarité des sexes au Rwanda*, Kigali, 23 p.

MILES Matthew B. et A. Michael HUBERMAN. 2003. *Analyse des données qualitatives*, 2^{ème} éd., De Boeck, 626 p.

MINALOC.2005. *La gouvernance locale et la réduction de la pauvreté au Rwanda : Enseignements tirés de l'expérience acquise*, 16 p., www.minaloc.gov.rw

MINALOC. 2007. *La décentralisation et les services aux populations*, 15 p., www.minaloc.gov.rw

MINECOFIN (Ministère des Finances et de la Planification Économique). 2002. *Synthèse des analyses des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, 19 p., www.minecofin.gov.rw

MINECOFIN (Ministère des Finances et de la Planification Économique). 2006. *La politique nationale de microfinance*, Kigali, Rwanda, 22 p.

MORDUCH, J. 2000. «The microfinance schism» in *World Development*, vol. 28, n°4, p. 617-629

MOULAY EL MOKHTAR, Mouaamou .2005. *Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement*. www.tanmia.ma/article

MUCCHIELLI, Roger.1971. *Questionnaire dans l'enquête psychosociale*, Paris. E.S.F., 142 p.

NYANDWI, Marie Rose. 1999. *Genre, coopératives et développement. Impacts de la participation des femmes aux associations coopératives agricoles et les rapports de genre. Le cas de la commune Ngoma au Rwanda*. Université Laval, 338 p.

ONAPO. 2003. *La politique nationale de la population pour un développement durable au Rwanda*, 54 p.

PAILLÉ, Pierre et Alex, MUCCHIELLI. 2003. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, 211 p.

PINTON, F. 1992. «Les stratégies de genre favorisent-elles le développement ?» dans Bisilliat, Jeanne (dir.) *Relations de genre et développement : Femmes et sociétés*.

Éditions de l'ORSTOM, p. 201-220

RIM S.A. 2007. *Rapport de microfinance annuel*, Kigali, Rwanda. 42 p.

ROCQUE, Sylvie, LANGEVIN, Jacques, DROUIN, Caroline, FAILLE, Jocelyne. 1999. *De l'autonomie et la réduction des dépendances*, Éditions Nouvelles, 106 p.

ROUIGHI, Hasna. 2007. *Facteurs de succès et d'échec des institutions de microfinance : Le cas des associations de Services Financiers au Bénin*, Mémoire de maîtrise, École des Hautes Études Commerciales, 208 p.

Rwanda Development Gateway. 2005. *La vision 2020 du Rwanda et sa pertinence pour les investissements*, 1 p., www.rwandagateway.org

RYCKMANS, Hélène. 1995. «L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines» dans *Recherches féministes*, Vol. 8, n° 1, p. 51-71

SAINT-PIERRE, Henri. 1975. *La Participation. Pour une véritable prise en charge responsable*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 420 p.

SARR, Fatou. 1998. *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*, Paris, L'Harmattan, 301 p.

ST-HILAIRE, Collette. 1995. *Quand le développement s'intéresse aux femmes. Le cas des Philippines*. L'Harmattan, 270 p.

TADESSE, Zenebeworke. 1990. «Faire face au changement : la femme et l'économie africaine, un tour d'horizon» dans *Voix du Sud l'avenir des femmes dans le développement*, L'Institut Nord-Sud, 106 p.

UWAMAHORO, Alphonsine. 2008. *Évaluation des performances du Réseau Interdiocésain de Microfinance (RIM S.A.) au Rwanda*, mémoire de maîtrise. Louvain-La-Neuve, 81p.

UWANYILIJURU, Jean Baptiste. 2000. *La microfinance au Rwanda : Problématique et situation environnementale*, Kigali, 49 p

VERBUNT, Gilles. 2006. *La modernité interculturelle : La voie de l'autonomie*, Paris, L'Harmattan, 239 p.

WEEKES-VIAGLIANI, Winifred et Bernard, GROSSAT. 1980. *Les femmes dans le développement : Quatre études de cas*, Paris, OCDE, 366 p.

WILLIAMSON, A.; P., SITHOLE et A.,TODES. 2007. «Décentralisation et participation des femmes au développement» dans *Afrique contemporaine*, n° 221, p. 107-130

ANNEXES

Annexe 1 : Schéma d'entrevue avec les femmes

I. Identification

1. Identification personnelle

- a) Quel est votre âge ?
- b) Quel est votre statut matrimonial ?
- c) Quel est le nom de votre village ?
- d) Depuis combien de temps vivez-vous à cet endroit ?
- e) Quelle responsabilité exercez-vous au niveau de la communauté ?

2 Situation familiale

- a) Avez-vous des enfants ? Combien ? Leur âge et sexe ?
- b) Avez-vous d'autres personnes à charge ?
- c) Quels rôles avez-vous exercés ou exercez-vous actuellement dans la famille ?
- d) Quelle est la situation financière de votre famille ?
- e) Quelle est votre contribution au budget familial ?
- f) Êtes-vous satisfaite de votre situation financière ?

II. Participation aux institutions de microfinance

3. Accès aux institutions de microfinance (IMF)

- a) Depuis quand avez-vous participé à une institution de microfinance ?
- b) À quelle institution de microfinance participez-vous actuellement ?
- c) Avez-vous participé aux autres institutions de microfinance ? Lesquelles ?
- d) Pour quelles raisons avez-vous changé d'institution de microfinance ?

4. Les raisons de la participation aux IMF

- a) Comment avez-vous connu l'existence d'une institution de microfinance ?
- b) Votre participation à une institution de microfinance a-t-elle été le fait de votre propre décision ?
- c) Pourquoi avez-vous accepté de participer à une institution de microfinance ?

- d) Quelle a été la réaction de vos proches (famille et amis) par rapport à votre décision ?

5. Encadrement par les IMF

- a) Comment avez-vous organisé votre emploi de temps pour participer à la microfinance ?
- b) Quels services avez-vous reçus de la microfinance ?
- c) Comment appréciez-vous les services reçus? Quels sont les points forts et les points qui devraient être améliorés dans ces services ?
- d) Estimez-vous avoir tiré des acquis (des leçons) de votre participation à la microfinance ?

6. Accès aux microcrédits des IMF

- a) Combien de demandes de microcrédit avez-vous présentées jusqu'ici ?
- b) Comment avez-vous procédé pour présenter votre demande de microcrédit ?
- c) L'avez-vous fait seule ou avez-vous demandé l'aide de quelqu'un d'autre ?
- d) Avez-vous demandé le microcrédit en votre propre nom ?
- e) Combien d'argent avez-vous demandé à chaque demande ?
- f) Combien d'argent avez-vous reçu pour chaque demande ?
- g) Comment avez-vous fait pour gérer votre crédit ?
- h) Votre prêt a-t-il été remboursé? (Totalement? Par vous seule? En combien de temps?)

III. Application des acquis de la microfinance

7. Activités et expérience

- a) Quel projet avez-vous réalisé avec le crédit reçu ? Décrivez-moi brièvement ce projet.
- b) Quand avez-vous commencé à réaliser les activités liées au projet ?
- c) Où réalisez-vous ces activités ?
- d) Avez-vous enregistré des gains financiers jusqu'ici?

- e) Avez-vous enregistré des pertes financières jusqu'ici ?
- f) Quels sont les résultats actuels de vos activités accomplies grâce au microcrédit?
- g) Avez-vous rencontré des obstacles à la réalisation de votre projet ? Parlez-moi de ces obstacles.
- h) Comment avez-vous fait face aux obstacles ?
- i) Etes-vous toujours motivée ?

IV. Les changements au niveau personnel, au niveau de la famille et au niveau de la communauté

8. Les changements au niveau personnel

A la suite de votre participation à une IMF et grâce au projet que vous avez réalisé,

- a) Avez- vous pu résoudre les problèmes qui vous ont poussé vers la microfinance?
Précisez
- b) Avez- vous actuellement des ressources financières personnelles ?
- c) Avez-vous des visées personnelles par rapport à votre projet ? Précisez
- d) Vous sentez-vous capables de prendre des décisions personnelles sans avoir recours à l'opinion des autres? (exemples entreprendre un nouveau projet, construire une maison, acheter ce dont a besoin, etc.) Pourquoi?
- e) Pouvez-vous organiser vous-même les activités relatives à votre projet ?
- f) Pouvez-vous faire vos propres choix en rapport avec de nouveaux projets à réaliser à l'avenir ? Précisez
- g) Depuis votre première participation à une IMF, estimez-vous que vous ayez une plus grande confiance en vous? Précisez
- h) Depuis votre première participation à une IMF, estimez-vous que vous ayez une plus grande estime de vous? Précisez

9. Les changements au niveau de la famille

A la suite de votre participation à une IMF et grâce au projet que vous avez réalisé,

- a) Pouvez-vous contribuer davantage l'organisation et aux ressources financières de la famille ?

- b) Vous arrive-t-il de donner votre avis dans les discussions ?
- c) Prenez-vous davantage part aux décisions concernant la famille?
- d) Estimez-vous que les autres membres de la famille vous respectent davantage?
- e) Les membres de votre famille attendent-ils de vous une contribution financière ?
Êtes-vous en mesure de vous acquitter de cette obligation ?

10. Les changements au niveau de la communauté

- a) Quel est l'apport de votre projet dans votre milieu ?
- b) Qui profite de vos activités dans votre communauté ?
- c) Estimez-vous que vous ayez de l'influence sur votre milieu et dans votre communauté suite à votre projet ? Précisez

A la suite de votre participation à une IMF et grâce au projet que vous avez réalisé,

- d) Avez-vous observé des changements dans votre participation à la vie de votre communauté (au niveau de votre village) ?
- e) Participez-vous davantage aux rencontres collectives ?
- f) Participez-vous davantage aux actions collectives ?
- g) Prenez-vous la parole et donnez-vous vos avis dans les rencontres et les activités communautaires ?
- h) Exercez-vous de nouvelles responsabilités dans votre communauté ? Précisez lesquelles
- i) Prenez-vous des engagements vis à vis d'autres membres de votre communauté ?
- j) Vous sentez-vous en mesure de contribuer au développement de votre communauté ? (exemples : avis, travail bénévole, appui matériel ou financier, etc.)

Annexe 2 : Schéma d'entrevue avec le personnel des institutions de microfinance

I. Les institutions de microfinance

1. Expérience professionnelle au sein d'une ou plusieurs Institutions de microfinance

- a) Quel âge avez-vous ?
- b) Pour quelle institution de microfinance travaillez-vous ? Où est-elle localisée ? Celle-ci agit-elle au niveau national, provincial, local ?
- c) Dans quelle agence êtes-vous basée ? Où est-elle localisée ?
- d) Quelle poste occupez-vous ? Depuis quand ? Précisez vos principales fonctions.
- e) Avez-vous exercé d'autres fonctions au sein de votre institution de microfinance ?
- f) Avez-vous travaillé pour d'autres institutions de microfinance ? Quelles fonctions y avez-vous exercées ?

2. Présentation de l'institution de microfinance

- a) Quels sont les objectifs de votre institution de microfinance ?
- b) Depuis quand existe-t-elle ?
- c) Dans quelles provinces du pays fonctionne-t-elle ?
- d) De combien d'agences dispose-t-elle ?
- e) Quelle est la population cible et quelles sont vos stratégies d'approche de la population cible ?
- f) Est-ce que votre institution soutient des stratégies spécifiquement destinées aux femmes ? S'agit-il de stratégies reliées à l'approche dite «genre et développement» ?

3. La sensibilisation et le recrutement des clients et des clientes

- a) Comment recrutez-vous vos clients (es) ?
- b) Quelle motivation donnez-vous à vos clients (es) ?
- c) Les femmes représentent quelle proportion de l'ensemble de vos clients (es) ?

4. Les services rendus aux clients et aux clientes par l'IMF

- a) Mentionnez les services que votre institution de microfinance rend à ses clients et clientes ? depuis les cinq dernières années.
- b) Ces services sont-ils déterminés en fonction des demandes de la communauté ?
- c) Quels sont les types de crédits (en fonction des projets) que vous donnez à vos clients et à vos clientes?
- d) A combien de femmes votre institution a-t-elle accordé au moins un crédit au cours des cinq dernières années ?
- e) Quel est le pourcentage des qui ont remboursé leurs emprunts? Combien l'ont fait en respectant les délais ?

5. La perception générale des résultats de l'IMF

- a) Selon vous, les objectifs de l'IMF sont-ils atteints ? Précisez.
- b) Quels sont les points forts et les points à améliorer dans votre institution de microfinance ?
- c) Quel est l'apport de votre institution de microfinance au développement de la communauté ?

II. Les projets des femmes

6. Situation des projets des femmes

- a) Certains projets menés par des femmes auxquelles vous avez accordé des crédits au cours des cinq dernières années vous semblent-ils avoir été particulièrement réussis ? Etes-vous en mesure (avec l'accord de ces femmes) d'en identifier quelques uns ?
- b) Ces projets sont-ils encore fonctionnels ?

7. Impact des projets des femmes

- a) Selon vous, ces projets apportent-ils des bénéfices pour les femmes et pour leurs familles ? Précisez
- b) Estimez-vous que les projets des femmes aient une influence sur leur autonomie

financière ?

- c) Estimez-vous que les projets des femmes aient une influence sur leur estime personnelle ?
- d) Quel est l'influence des projets des femmes sur le développement du village ?
- e) Estimez-vous que la participation des femmes aux IMF augmente leur contribution à l'organisation et aux ressources financières de la famille ?
- f) Pensez-vous que la participation des femmes aux IMF augmente le respect des autres membres de la famille à leur égard ?
- g) Estimez-vous que la participation des femmes aux IMF augmente leur participation au développement de leurs villages ? Précisez.

8. Suggestions

- a) Que suggérez-vous à votre IMF pour qu'elle puisse renforcer la situation socio-économique des femmes et de leurs familles ?
- b) Que suggérez-vous à votre IMF pour qu'elle puisse aider les femmes à participer au développement de leurs villages ?

Annexe 3 : Schéma d'entrevue avec les autorités locales

I. Identification

- a) Quel âge avez-vous ?
- b) Dans quel village résidez-vous ?
- c) Depuis combien de temps vivez-vous dans ce village ?
- d) Quelles responsabilités exercez-vous au niveau du village ? Depuis combien de temps ?

II. Les institutions de microfinance

2. Les services rendus à la communauté par la microfinance

- a) Quelles sont les institutions de microfinance qui œuvrent dans votre village ?
- b) Quels sont leurs objectifs ?
- c) Quels services les institutions de microfinance rendent-elles à leurs clients ?
- d) Ces services sont-ils déterminés en fonction des demandes de la communauté ?

3. La perception générale des résultats des IMF

- a) Selon vous, les objectifs des institutions de microfinance sont-ils atteints ?
Précisez.
- b) Quels sont les points forts et les points qui pourraient être améliorés des institutions de microfinance ?
- c) Quel est l'apport des institutions de microfinance au développement de la communauté ?

III. les projets des femmes

4. Situation des projets des femmes

- a) Certains projets menés par des femmes qui ont reçu des crédits des IMF au cours des cinq dernières années vous semblent-ils avoir été particulièrement réussis ?
Etes-vous en mesure (avec l'accord de ces femmes) d'en identifier quelques uns ?
- b) Ces projets sont ils encore fonctionnels ?

5. Impact des projets des femmes

- a) Selon vous, ces projets apportent-ils des bénéfices ? A qui ? Précisez
- b) Estimez-vous que les projets des femmes aient une influence sur leur autonomie financière ?
- c) Estimez-vous que les projets des femmes aient une influence sur leur estime personnelle ?
- d) Estimez-vous que la participation des femmes aux IMF augmente leur contribution à l'organisation et aux ressources financières de la famille ?
- e) Pensez-vous que la participation des femmes aux IMF augmente le respect des autres membres de la famille à leur égard ?
- f) Quel est l'influence des projets des femmes sur le développement du village ?
- g) Estimez-vous que la participation des femmes aux IMF augmente leur participation au développement de leurs villages ? Précisez.

6. Suggestions

- c) Que suggérez-vous aux IMF pour qu'elles puissent renforcer la situation socio-économique des femmes et de leurs familles ?
- d) Que suggérez-vous aux IMF pour qu'elles puissent aider les femmes à participer au développement du village ?

Annexe 4 : Formulaire de consentement

Marie-Grâce Ikirezi Ngabonzima
Kigali (Rwanda)
BP. 4056
Tel. : 0858 6471

Titre de la recherche : Le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Cette étude réalisée dans le cadre du mémoire de maîtrise en développement régional poursuit les objectifs suivants :

4. Analyser l'impact de la microfinance sur l'autonomie des femmes sous trois angles : personnel, familial et social.
5. Examiner l'influence de la microfinance sur la participation active des femmes au développement local au Rwanda.
6. Dégager l'influence réciproque entre l'autonomie personnelle, familiale et sociale des femmes et leur participation au développement local au Rwanda

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à fournir des informations en rapport avec le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda au cours des entretiens individuels qui seront menés pendant la période située entre juillet et septembre 2008. Chaque entretien durera une heure et demi au maximum. Les entretiens auront lieu au sein des villages et seront enregistrés par un enregistreur sonore.

3. Confidentialité, anonymat ou diffusion des informations

Confidentialité : Pour ma part, je m'engage à garantir la confidentialité de toute information que vous me communiquerez. En aucun cas votre identification ne sera révélée. Nous utiliserons la codification numérique. L'entrevue sera enregistrée puis transcrite. Cette transcription ne comportera aucune information qui permettrait de vous identifier et, une fois cette transcription vérifiée, le ruban magnétique sera détruit. Les matériaux originaux seront conservés dans un classeur dans un local verrouillé et seront détruits à la fin de la période de traitement des données. Moi et ma directrice de recherche seront les seules à y avoir accès. Je m'engage également, lors de la diffusion des résultats de cette étude, à ne donner aucune information qui permettrait de vous

identifier.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients particuliers. Au plan individuel, votre participation à cette étude sera pour vous une occasion de réfléchir à votre travail et aux nouvelles pratiques en développement local. D'un point de vue plus général, cette étude fournira de précieuses informations sur le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes rwandaises au développement local, ce qui permettra d'alimenter des réflexions sur ce sujet et, éventuellement de prendre des mesures appropriées dans l'avenir. Ainsi, par votre participation, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes rwandaises au développement local au Rwanda.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Marie-Grâce Ngabonzima Ikirezi au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements personnels vous concernant et qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Aucune rémunération ni compensation financière n'est associée à votre participation à cette étude.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

En foi de quoi, je, soussigné(e) _____ accepte en toute liberté de participer à cette recherche et consens à ce que les informations que j'aurai fournies servent à sa réalisation, à condition que ces informations ne puissent d'aucune façon permettre de révéler mon identité et celle d'autres personnes mentionnées durant l'entrevue.

Signature du participant

Date: _____

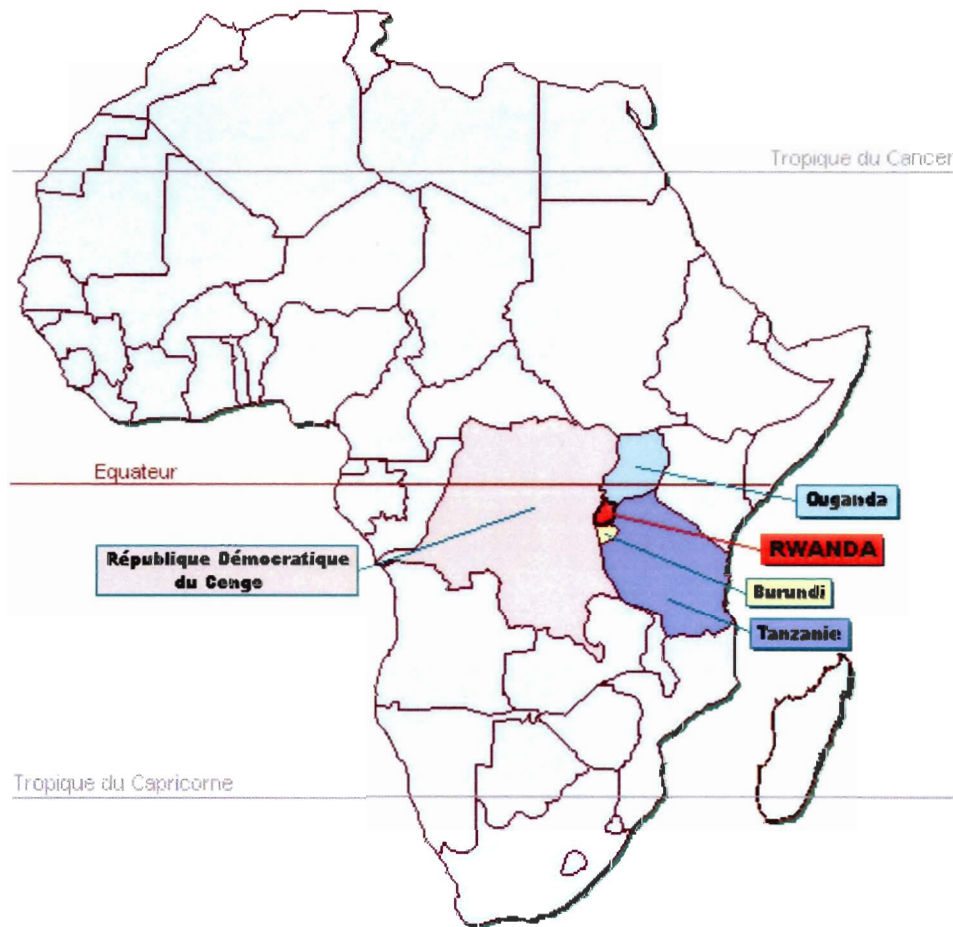
Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du responsable

Date: _____

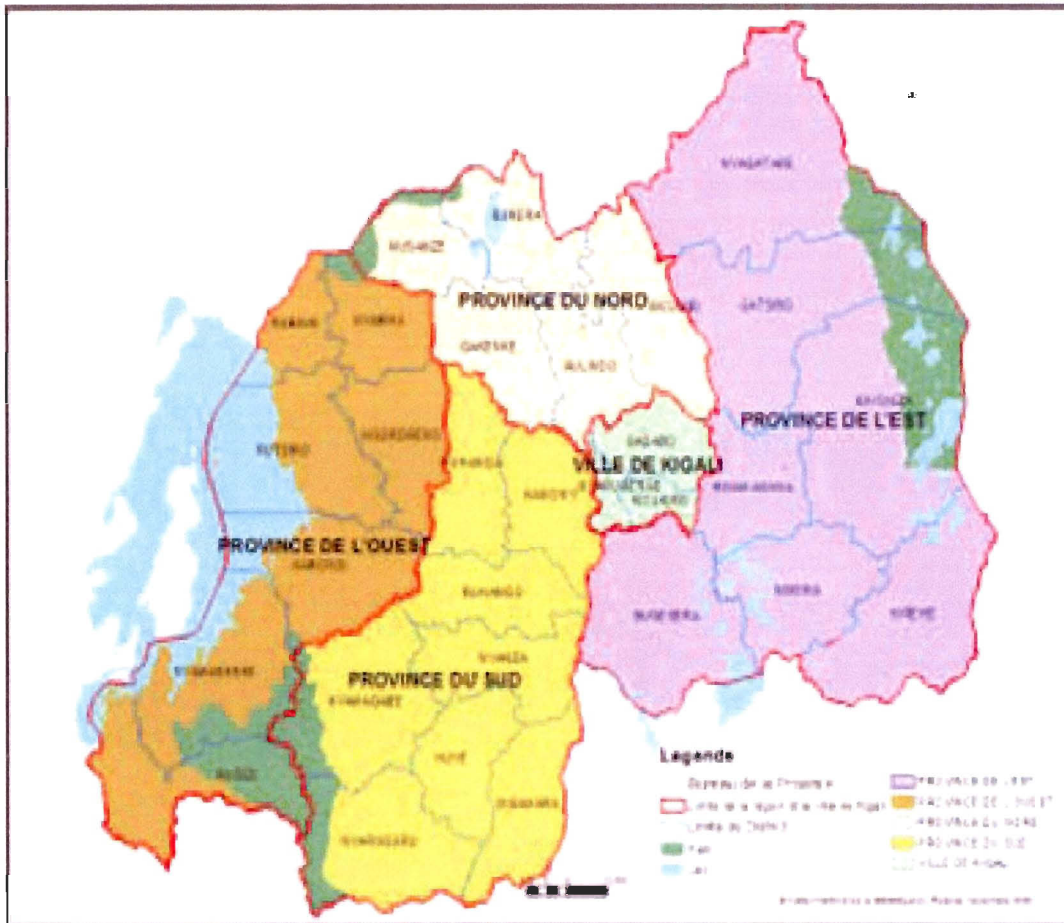
Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer à Marie-Grâce Ikirezi Ngabonzima au numéro de téléphone suivant : 0858 6471 ou à l'adresse de courriel suivante : mikirezi@yahoo.fr

Annexe 5 : Le Rwanda en Afrique



Source : Site de l'association Intiganda, <http://intiganda.free.fr/pages.php?pg=2>, consulté le 25 septembre 2009

Annexe 6 : Carte administrative du Rwanda



Carte du Rwanda indiquant les quatre provinces et la ville de Kigali avec les trente districts.

Source : UNESCO, Aout, 2008

http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/National_Reports/Africa/Africa/Rwanda.pdf, consulté le 25 septembre 2009

Annexe 7 : Carte de la Ville de Kigali



Carte de la ville de Kigali avec ses trois districts

Source : Site du Ministère de l'administration locale (MINALOC). 2008.
<http://www.minaloc.gov.rw/IMG/cartes/kigalicity.PNG> , consulté le 25 septembre 2009

